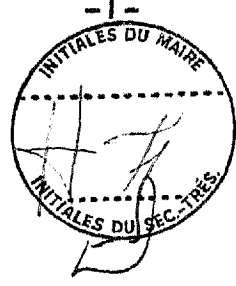


9 janvier,  
1961.



SERMENT D'OFFICE

Je, Hormidas Nadon, échevin de la Ville de Fabreville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide!

..... *H. Nadon* .....

Assermenté devant moi,  
à Fabreville, ce neuf  
janvier 1961.

*F. Denis*  
Fernand Denis, l.s.c., c.a.  
Secrétaire-Trésorier.

4 janvier  
1961.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de ville de la Ville de Fabreville, tenue en l'école St-Léopold-des-Îles de Fabreville, mercredi le 4 janvier 1961. Etaient présents Monsieur le maire, Lucien Dagenais, messieurs les échevins Henri Fleurant, Marcel Lacroix, Georges Nadon et Gustave Vailancourt formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de Monsieur le maire Lucien Dagenais. Le secrétaire-Trésorier est aussi présent. Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte. Le secrétaire-trésorier fait la lecture des minutes des assemblées des 7, 16 et 23 décembre 1960.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que les minutes des assemblées des 7, 16 et 23 décembre 1960 et les rapports de l'Officier-Rapporteur des 2, 14 et 30 décembre 1960 soient acceptées.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que les rapports de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables intéressés dans le règlement numéro 206 soient approuvés tel que lus et déposés aux archives.

Adoptée.

ND: M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG. MONTREAL

206



PROPOSE à l'unanimité

APPUYE à l'unanimité

①

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville un vote de de félicitation à l'endroit de Monsieur l'échevin Hormidas Nadon pour son élection au poste d'échevin du Siège No. 1 Quartier No. 3 de la Ville de Fabreville.

Adoptée.

ATTENDU que la Ville de Fabreville est en pleine croissance.

ATTENDU que les contribuables demandent une protection adéquate contre les incendies.

ATTENDU que le conseil de ville est d'accord et veut donner aux citoyens toute la protection possible.

ATTENDU que la population est inférieure à 4000 âmes.

ATTENDU que le coût d'un camion-pompe outillé pour combattre les incendies se chiffre à \$20,400.00 plus la taxe de vente provinciale.

ATTENDU que la Ville n'a pas les moyens pécuniaires d'absorber une si forte dépense.

ATTENDU que l'Honorable ~~Ministère des Travaux publics~~ accorde des octrois pour aider les petites municipalités à s'outiller adéquatement pour combattre les incendies.

Il est PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le conseil de ville prie l'Honorable ~~Ministère des Travaux publics~~ d'accorder à la Ville de Fabreville un octroi pour l'aider à défrayer le coût d'acquisition d'un camion-pompe outillé pour combattre les incendies.

Adoptée.

ATTENDU que la Ville de Fabreville est en voie d'organiser un Service des Incendies.

ATTENDU que la Ville a fait installer cinquante <sup>-huit</sup> bornes-fontaines dans les nouveaux projets d'Habitation.

ATTENDU que la Ville est en plein essor et que le coût des services publics est élevé.

ATTENDU que l'Honorable ~~Ministère des Travaux publics~~ accorde des octrois pour aider les petites municipalités à s'outiller adéquatement pour combattre les incendies.

Il est PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

4 janvier 1961.

① enregistreur

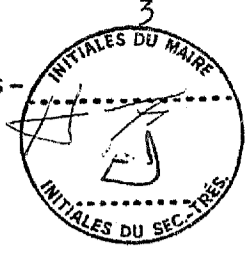
Ministre des Affaires Municipales....

des Affaires Municipales..

des Affaires Municipales..

4 janvier  
1961.

Affaires Muni-  
cipales d'accor-  
der.....



Que le conseil de ville prie l'Honorable Minis-  
tre des Travaux publics d'accorder à la Ville de  
Fabreville un octroi pour l'aider à défrayer le  
coût d'installation et d'acquisition de 58 bornes-fontaines.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le conseil de ville autorise DESJARDINS & SAURIOL, in-  
génieurs-conseils, à préparer les plans et estimés pour la  
construction des services d'égouts sanitaires et d'aqueduc sur  
la 59e avenue.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le conseil de ville accepte la soumission et accorde le  
contrat pour les services d'égouts sanitaires et aqueduc sur le  
Projet Luc No 1 à SPINO CONSTRUCTION Co. Ltd. au prix approxi-  
matif de \$25,000.50.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville accepte la soumission et accorde le  
contrat pour les services d'égouts sanitaires et d'aqueduc sur  
le Projet Côté No 1 à SPINO CONSTRUCTION Co. Ltd. au prix ap-  
proximatif de \$32,040.00.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

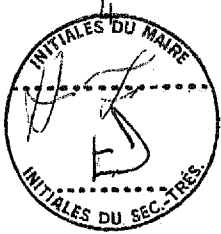
Que le conseil de ville accepte la soumission et accorde le  
contrat pour les travaux publics de rues sur le Projet Côté No 1  
à LAGACE CONSTRUCTION LTD. au prix approximatif de \$9,777.48

Adoptée.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'échevin Henri Fleurant  
APPUYE PAR MONSIEUR L'échevin Gustave Vaillancourt

Que le conseil de ville accepte la soumission et accorde le  
contrat pour les rues préliminaires sur le Projet Luc No 1 à  
LAGACE CONSTRUCTION Ltd. au prix approximatif de \$9,755.00.

Adoptée.



4 janvier  
1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville accepte la soumission et accorde le contrat pour les travaux de pavage de la 25<sup>e</sup> avenue à DESJARDINS ASPHALTE-LTEE. au prix approximatif de \$10,206.00.

Adoptée.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Henri Fleurant que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement amendant le règlement numéro 137 - Règlement de construction de la Ville de Fabreville.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville consente un octroi de \$250.00 à la St-Vincent-de-Paul - Conférence St-Léopold.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que Messieurs les échevins Roland Desjardins et Georges Nadon soient appointés au Comité de la Voirie.

*A suppli*

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le conseil de ville autorise Monsieur l'échevin Henri Fleurant, maire suppléant, à signer les chèques et autres effets bancaires pour la Ville de Fabreville avec le secrétaire-trésorier; et que cette résolution n'annule en rien celle du 4 janvier 1960; mais qu'elle soit considérée comme y étant annexée.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville soit autorisé à réengager Monsieur Fernand Denis, l.s.c.c.a. comme secrétaire-trésorier pour l'année mil neuf cent soixante et un au salaire annuel de \$7,000.00.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que Messieurs les échevins Henri Fleurant et Gustave Vaillancourt soient appointés au comité des Travaux publics et Construction.

Adoptée.

4 janvier  
1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant  
Que Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt  
soit retiré du comité de la police.

Adoptée.

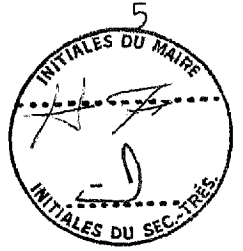
PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant.

Que les comptes ci-dessous énumérés soient acceptés et payés  
par la méthode usuelle:

NADON BRICK & STONE. Re: Voirie.....	7.14 .
VILLE LAVAL OUEST. RE: Incendie.....	200.00 .
VILLE STE-ROSE. RE: Incendie.....	350.00 .
CUSSON & FRERES. RE: Voirie.....	10.95 .
FORMULES LEGALES. RE: Papeterie et frais élection.	153.78 .
HAMEL ASPHALTE. RE: Travaux publics.....	268.25 .
COURRIER LAVAL. RE: Publication.....	65.00 .
ROBERT SPRING SERVICE. RE: Réparation - camion.....	81.67 .
PUBLICATION DE LAVAL. RE: Frais d'élection.....	54.67 .
SIFTO SALT (1960) LTD. RE: Voirie.....	97.00 .
ATLAS DETECTIVE. RE: Election.....	115.50 .
JEAN CLOUTIER. RE: Entretien.....	2.50 .
MME REGINE APRIL. RE: Election.....	20.00 .
MME HERVEY PAQUIN. RE: Election.....	20.00 .
JULIEN FLEURANT. RE: Election.....	20.00 .
ROBERT HAYEUR. RE: Election.....	20.00 .
CARLO RUYIERI. RE: Election.....	20.00 .
MME Y. ARCHAMBAULT. RE: Election.....	18.00 .
J. O. HEBERT. RE: ELECTION.....	18.00 .
MME MAURICE GOHIER. RE: Election.....	18.00 .
RAKY KAZAN. RE: Election.....	18.00 .
MARCEL CYR. RE: Election.....	18.00 .
QUINCAILLERIE STE-ROSE. RE: Voirie.....	9.55 .
SHAWINIGAN WATER AND POWER. RE: Electricité.....	883.86 .
MINISTRE DES FINANCES QUEBEC. RE: Permis-camion...	5.00 .
MME HERVEY PAQUIN. RE: Ouvrage de bureau.....	98.00 .
R. CHARBONNEAU. RE: Voirie.....	31.58 .
LINGERIE SADLER'S. RE: Vêtements dept. de police..	6.42 .
J.E. ROSE. RE: Département de police.....	23.07 .
WALTER KEDDE CO. RE: Fourniture dept. de police....	12.86 .

Adoptée.

\$2666.80





Et la séance est levée.

*Henri Fleurant*  
pro-MAYRE.

*J. J. J.*  
Le secrétaire-trésorier.

19 janvier  
1961.

PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE FABREVILLE.

A une assemblée spéciale du conseil de ville de la Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville, étaient présent monsieur Henri Fleurant, pro-maire ainsi que les échevins, Messieurs Marcel Lacroix, Roland Desjardins, Georges Nadon, Hormidas Nadon et Gustave Vaillancourt. Le secrétaire-trésorier était aussi présent. Monsieur le pro-maire, Henri Fleurant, récite d'abord la prière et la séance est ouverte.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation qui se lit comme suit:

- 1- Ouverture des soumissions - Hôtel de ville.
- 2- Correspondance et plans de subdivisions à approuver.
- 3- Autoriser DESJARDINS & SAURIOL à préparer les plans et estimés - Projet lot 217.
- 4- Approbation de certains comptes.

Le secrétaire-trésorier ouvre les soumissions pour la construction d'un garage municipal et Hôtel de ville.

<u>Lecavalier Construction</u>	\$ 57,850.00
<u>Canit Construction</u>	56,564.00
<u>Labelle.</u>	54,900.00
<u>Arthur Charbonneau</u>	48,604.00
<u>Jean-Louis Cloutier</u>	45,200.00

Le conseil est d'avis de mettre ces soumissions à l'étude.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

Que le plan de redivision des lots 218-22 à 218-27 du cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Rose, tel que préparé par MAURICE DESROCHES, a.g., en date du 18 janvier 1961.

*soit accepté.*

Adoptée.

*H. J. J.*

19 janvier  
1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le plan de subdivision d'une partie des lots 226, 228 et 229 de la Paroisse de Ste-Rose, tel que préparé par MAURICE DESROCHES, a.g. en date du 17 janvier 1961 soit accepté.



Adoptée.

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaissant au plan préparé par monsieur Maurice Desroches, a.g. en date du 17e jour du mois de janvier 1961, sous la description suivante: 229-72, 228-353, 226-270, 226-245, 226-230, et 226-234.

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue;

CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante (50) pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues se trouvent à l'intérieur du projet.

POUR CES MOTIFS:

Il est PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S.R.O.1941, d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de monsieur Maurice Desroches, a.g. en date du 17e jour de janvier 1961, et décrite comme suit au dit plan: 229-72, 228-353, 226-270, 226-245, 226-230, et 226-234.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 113 de la Paroisse de Ste-Rose, tel que préparé par Monsieur Maurice Desroches, a.g., en date du 19 janvier 1961 soit accepté.

Adoptée.

Handwritten initials and a checkmark.



19 janvier  
1961.

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaissant au plan préparé par monsieur Maurice Desroches, a.g., en date du 19 janvier 1961, sous la description suivante: 113-25, 113-30, 113-42 et 113-63.

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue;

CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée par ce que ces rues se trouvent à l'intérieur du projet.

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q., ~~116~~ d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de monsieur Maurice Desroches, a.g., en date du 19 janvier 1961 et décrite comme suit au dit plan: 113-25, 113-30, 113-42 et 113-63.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville autorise l'érection de maisons à 20 pieds de la ligne de rues sur les lots 113-55, 56, 57, 41 et 113-31 du cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Rose.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que toute demande du conseil de ville, pour services municipaux, soit faite par écrit.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

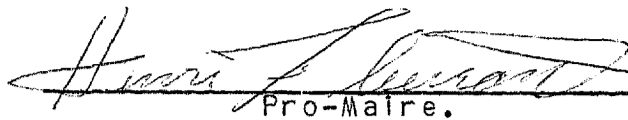
Que le compte de DUFRESNE & TERRAULT, régistrateur, au montant de \$40.90 soit accepté.

Adoptée.




19 janvier  
1961.

Et la séance est levée.

  
Pro-Maire.





Secrétaire-Trésorier.

26 janvier  
1961.

PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée spéciale du conseil de ville de la Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville, le 26 janvier 1961, dûment convoquée par Monsieur le pro-maire, Henri Fleurant, échevin. Etaient présents le pro-maire, Monsieur Henri Fleurant, messieurs les échevins Marcel Lacroix, Roland Desjardins, Georges Nadon, Hormidas Nadon et Gustave Vaillancourt. Le secrétaire-trésorier était aussi présent. Monsieur le pro-maire récite d'abord la prière et la séance est ouverte. Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation qui se lit comme suit:

- 1- Résolution. Ré: Achat du terrain pour l'Hôtel de ville et garage municipal.
- 2- Résolution. Ré: Acceptation d'une soumission pour la construction d'Hôtel de ville et garage municipal.
- 3- Résolution autorisant le pro-maire et le secrétaire-trésorier à signer le contrat avec le contracteur pour l'Hôtel de ville et le garage municipal.
- 4- Résolution autorisant DESJARDINS & SAURIOL à préparer les plans et estimés pour les services municipaux sur une partie du lot 217.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

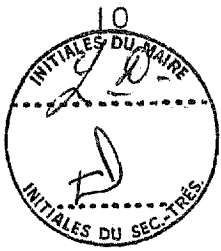
Qu'une assemblée spéciale soit convoquée pour étudier le cas de l'achat du terrain lot 107-1, pour la construction de l'Hôtel de ville en présence de l'aviseur légal.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt.

Que les ingénieurs DESJARDINS & SAURIOL soient autorisés à



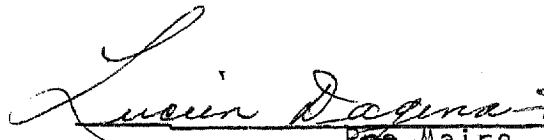
26 janvier  
1961

préparer les plans et estimés en vue de la construction des égouts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur une partie du lot 217 à savoir:

SUR LES RUES: Nos: 217-67  
217-215  
217-233  
218-1  
216-147.

Adoptée.

Et la séance est levée.

  
\_\_\_\_\_  
Maire.

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire-Trésorier.

1er février  
1961

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de ville de la Ville de Fabreville, tenue en l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville, mercredi le 1er février 1961. Etaient présents Monsieur le maire suppléant, Henri Fleurant, messieurs les échevins Marcel Lacroix, Roland Desjardins, Georges Nadon, Gustave Vaillancourt et Hormidas Nadon formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de Monsieur le maire suppléant Henri Fleurant. Le secrétaire-trésorier est aussi présent. Monsieur le maire suppléant récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte. Le secrétaire-trésorier fait la lecture des minutes des assemblées des 4, 19 et 26 janvier 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que les minutes des assemblées du 4, 19 et 26 janvier 1961 soient acceptées telles que lues et déposées aux archives.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le Conseil de Ville soit autorisé à verser au Comité des Pauvres de la Paroisse de St-Edouard un octroi de \$300.00.

Adoptée.



1er février  
1961

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que Maurice Desroches A.G. soit autorisé à prendre  
le niveau de la rue transversale - P 163 Paroisse Ste Rose.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le plan de redivision des lots 226-159 à 226-163,  
226-169 et une partie du lot 226-159 de la Paroisse de Ste-Rose  
tel que préparé par Maurice Desroches a.g. en date du 13 janvier  
1961 soit accepté.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le plan de subdivision du lot 107-1 de la Paroisse de  
Ste-Rose tel que préparé par Maurice Desroches a.g. en date du  
12 janvier 1961, soit accepté.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, soient au-  
torisés à préparer les plans et estimés en vue de la construc-  
tion des services d'égouts sanitaires, aqueduc et rues préli-  
minaires pour desservir les lots 120-1-25, 26 etc. projet  
Plante No. 2.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, soient  
autorisés à préparer les plans et estimés en vue de canaliser  
le fossé existant sur le projet Plante No. 2.

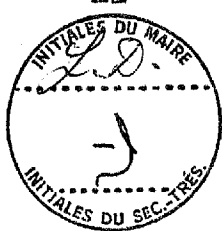
Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville attende  
que Cosy Corner Inc. se porte acquéreur du terrain 107-1 avant  
d'en négocier l'achat.

Rejetée.



1er février  
1961

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

1- Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville soit autorisé à acheter de Cosy Corner Inc. le lot 107-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Rose, tel que décrit sur le plan préparé par Maurice Desroches, a.g. en date du 10 janvier 1961, pour un prix n'excédant pas \$2,500.00 l'arpent soit \$5,000.00 pour 2 arpents.

2- Et que le maire suppléant Henri Fleurant et le secrétaire-trésorier Fernand Denis, soient autorisés à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt, notaire, aux conditions ci-dessus énumérées et à la condition que les titres soient clairs.

En faveur - MM les échevins Roland Desjardins, Gustave Vaillancourt et le maire suppléant Henri Fleurant.

Contre MM les échevins Hormidas Nadon et Georges Nadon.

Abstention Monsieur l'échevin Marcel Lacroix.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le plan et l'estimé préparé par Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, pour la construction d'égouts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur une partie des lots 216-217, ~~soient acceptés~~ projet Alain No. 3, ~~soit-accepté~~; et que copie du plan soit envoyé au Ministère de la Santé pour approbation.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le plan et l'estimé préparé par Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, pour la construction d'égouts sanitaires, ~~soient acceptés~~ et d'aqueduc sur la 55e avenue ~~soit-accepté~~; et que copie du plan soit envoyé au Ministère de la Santé pour approbation.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le plan et l'estimé préparé par Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, pour la construction d'égouts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur le lot 113, projet Larose No. 1, ~~soient acceptés~~ ~~soit-accepté~~; et que copie du plan soit envoyé au Ministère de la Santé pour approbation.

Adoptée.

1er février  
1961

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

Que le plan et l'estimé préparé par Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, pour la construction d'égouts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur le projet Chénier No. 1, soient acceptés; et que copie du plan soit envoyé au Ministère de la Santé pour approbation.

Adoptée

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le plan et l'estimé préparé par Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, pour la construction d'égouts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur le projet Alain No. 4, soient acceptés; et que copie du plan soit envoyé au Ministère de la Santé pour approbation.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur Hormidas Nadon, échevin

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le conseil de ville soit autorisé à accepter l'offre de Pierre Thibault Ltée à l'effet de prêter à la Ville de Fabreville un camion-pompe en attendant la livraison de celui acheté par la Ville.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le plan de redivision des lots 218-36 à 218-44 incl. de la Paroisse de Ste-Rose, tel que préparé par Roger Guénette, a.g., en date du 1er février 1961 soit accepté.

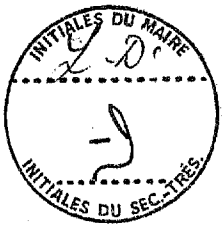
Adoptée.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Roland Desjardins que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la construction des services d'égouts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur le projet Alain No. 3.



2

211



1er février  
1961

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Roland Desjardins que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la construction des services d'égouts sanitaires, aqueduc sur la 55e avenue.

210

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Georges Nadon que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la construction des services d'égouts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur le lot 113, projet Larose no. 1.

213

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la construction des services d'égouts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur le projet Chenier No. 1.

211

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la construction des services d'égouts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur le projet Alain no. 4.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que demande soit faite à la Shawinigan Water & Power d'installer des luminaires dans toutes les rues du quartier no. 3 suivant une liste préparée par le surintendant de la ville.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que les comptes ci-dessous énumérés soient acceptés et payés par la méthode usuelle:

Shawinigan Water & Power	\$205.55 Ré: Usine d'épuration:	241.33
	\$ 35.78 Ré: Aqueduc.....	
Quincaillerie Ste-Rose. Ré: Travaux publics.....		2.54
Roger Charbonneau. Ré: Voirie.....		54.01
Réal Dagenais. Ré: Chauffage.....		52.54
L. Dagenais et Fils Ltée. Ré: Voirie.....		38.52
Hamel Asphalte. Ré: 10e avenue.....		56.00

1er février  
1961.

15

Smith Corona (Canada) Ltd. Ré: Secrétariat.	5.50
St-Eustache Greenhouses Florists. Ré: Contributions.	40.80
Impérial Oil Limited. Ré: Voirie:	186.11
Police:	106.83....292.94
Jean-Guy Desrochers. Ré: Papeterie.....	47.43
Service d'urgence Cartierville. Ré: Police...	7.00
Agence de Publicité Gamelin. Ré: Publicité...	15.00
Imprimerie St-Edouard de Fabreville. Papeterie	166.88
The Bell Telephone Co. Ré: Communication.....	183.57
Ville de Sainte-Rose. Ré: Incendie.....	400.00
B. A. Oil Ltd. Ré: Police.....	154.42
Cusson & Frères. Ré: Voirie.....	113.83
	-----
TOTAL	\$1872.31
	-----



Et la séance est levée.

*Léon Desrochers*  
Maire.

*L. Desrochers*  
Secrétaire-trésorier

NO: M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG., MONTREAL

14 février  
1961.

PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée spéciale du conseil de ville de la Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold-des-Îles de Fabreville, étaient présents monsieur le pro-maire, monsieur l'échevin Henri Fleurant, MM. les échevins Marcel Lacroix, Roland Desjardins, Gustave Vaillancourt et Hormidas Nadon. Le secrétaire-trésorier était aussi présent. Monsieur le pro-maire récite d'abord la prière et la séance est ouverte.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation qui se lit comme suit:

I- Extension de contrat lots 216, 217 et 218 à accorder à  
BRAULT & THEBERGE.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt.

Que le conseil de ville soit autorisé à accorder le contrat des travaux d'égoûts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur le projet Alain No 3 - No 4 lots 216-217-218, en extension du con-



trat du Projet Asselin (218) du 26 septembre 1960, et aux mêmes prix unitaires sous réserve, toutefois, que les travaux sont aux risques et à la charge du contracteur tant et aussi longtemps que le règlement d'emprunt autorisant ces travaux n'aura été

14 février 61. approuvé par la commission municipale de Québec, et que le pro-maire Henri Fleurant et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat avec BRAULT ET THEBERGE. Adoptée.

Et la séance est levée.

Lucien Dagenais  
Maire

Denis  
Sec-trés.

27 février  
1961.

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée spéciale du conseil de ville de la Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold-des-Îles de Fabreville, étaient présent monsieur ~~le maire, Lucien Dagenais~~ et MM. les échevins Henri Fleurant, Roland Desjardins, Marcel Lacroix, Gustave Vaillancourt, Hormidas Nadon. Le secrétaire-trésorier Fernand Denis, était aussi présent. Monsieur le maire récite d'abord la prière et la séance est ouverte.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation qui se lit comme suit:

- 1- Autoriser un emprunt temporaire à la banque.
- 2- Location - garage camion-pompe.
- 3- Contrat pour HOTEL DE VILLE.
- 4- Engagement d'un commis de bureau.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

1<sup>o</sup> Que le conseil de la Ville de Fabreville soit autorisé à emprunter la somme de cinquante mille dollars (\$50,000.00) de la Banque Canadienne Nationale, en attendant le produit de la vente d'obligations; tel qu'autorisé par la Commission Municipale du Québec le 21 février 1961.

2<sup>e</sup> Et que le maire Lucien Dagenais ou le pro-maire Henri Fleurant et le secrétaire-trésorier Fernand Denis soient autorisés à signer les documents nécessaires pour négocier ledit emprunt.

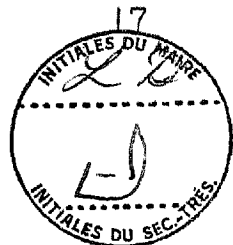
Adoptée.

le pro-maire  
Henri Fleurant  
H.F.



27 février 1961.

Et la séance est levée.



*Lucien Dagenais*  
Maire ou pro-maire.

*Fernand Denis*  
Secrétaire-trésorier.

1er mars  
1961.

PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de ville de la Ville de Fabreville, tenue en l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville, mercredi le 1er mars 1961. Étaient présents Monsieur le maire Lucien Dagenais, messieurs les échevins Marcel Lacroix, Roland Desjardins, Georges Nadon, Gustave Vaillancourt et Hormidas Nadon formant quorum des membres du conseil sous la présidence de Monsieur le maire Lucien Dagenais.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent. Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte. Le secrétaire-trésorier fait la lecture des minutes des 1er, 14 et 27 février 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que les minutes des assemblées du conseil de ville des 1er, 14 et 27 février 1961 soient acceptées telles que lues et déposées aux archives.

Adoptée.

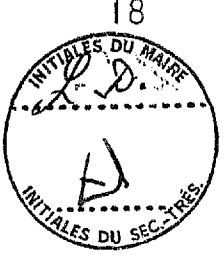
PROPOSE A L'UNANIMITÉ.

Que le conseil de ville déplore le décès de monsieur Jean-Baptiste Dagenais, frère du maire de la Ville, et exprime à la famille éprouvée ses plus sincères condoléances.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville consent à changer son contrat de location des appareils de communications et autorise le maire, Lucien Dagenais, et le secrétaire-trésorier, Fernand Denis à



signer le nouveau contrat avec la Compagnie de Téléphone Bell du Canada.

Adoptée.

1er mars 61.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt.

Que le conseil de ville rencontre les urbanistes-conseils de la Ville, Soudre & Latté, à l'effet de discuter de certains changements à apporter au plan de zonage actuel.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix.

1e Que l'esquisse de subdivision d'une partie du lot 205 et d'une partie du lot 132 de la Paroisse de Ste-Rose préparée par Soudre & Latté, urbanistes, en date du 17 février 1961 soit acceptée.

*L.P.*

2e Que le type d'habitations <sup>sits</sup> ~~Situs~~ "Quadrex", soit restreint à ce développement pour le moment.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que l'esquisse de subdivision d'une partie des lots 85-1, 86, 87, 87-1 et 88 de la Paroisse de Ste-Rose préparée par Soudre & Latté, urbanistes, en date du 1er mars 1961, soit acceptée.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon  
APPUYE PAR Monsieur Gustave Vaillancourt.

*de la Paroisse de Ste-Rose*

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 213, tel que préparé par Maurice Gaudreault, a.g., en date du 25 janvier 1961 soit acceptée.

Adoptée.



1er mars 1961. PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins.

CONSIDERANT que le tracé de rues projetées apparaissant au plan préparé par Maurice Gaudreault, a.g., en date du 25 janvier 1961 sous la description suivante: 213-1,2 et 3.

CONSIDERANT que ce plan cest présentement devant le conseil pour obtenir son approbation.

CONSIDERANT que la largeur des dites rues apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante pieds, mesure anglaise, est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues sont à l'intérieur du projet.

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242 WS.R.Q. 1941, d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville la permission d'ouvrir et demaintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de cinquante pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan de Monsieur Maurice Gaudreault, a.g., en date du 25 janvier 1961 et décrites comme suit au dit plan: 213-1,2 et 3.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins.

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs-conseils, soient autorisés à préparer les plans et estimés en vue de la construction des services d'égouts sanitaires, d'aqueduc et de rues préliminaires sur le lot 213 - Projet Multi Development.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le plan de redivision des lots 221-51 à 221-54 incl., 221-56 à 221-69 incl., 221-83 à 221-94 incl., p.221-97 et les lots 221-179 et 221-189 de la Paroisse de Ste-Rose, tel que préparé par D.A.R. Rabin, arpenteur-géomètre, sur le plan daté du 31 janvier 1961 et révisé le 15 février 1961, soit accepté.

Adoptée.

ND: M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG., MONTREAL



1er mars 1961.

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaissant au plan préparé par monsieur D.A.R. Rabin, a.g., en date du 15 février 1961, sous la description suivante: 221-358, 221-353, 221-373, 221-374, 221-375, 221-352, 221-351, 221-345, 221-347, 221-346, 221-367, 221-366, 221-365, 221-364, 221-363, 221-343, 221-344, 221-342.

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue;

CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante (50) pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues se trouvent à l'intérieur du projet.

POUR CES MOTIFS, il est

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S.R.O. 1941, d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de monsieur D.A.R. Rabin, a.g., en date du 15 février 1961, et décrite comme suit au dit plan: 221-358, 221-343, 221-373, 221-374, 221-375, 221-352, 221-351, 221-345, 221-347, 221-346, 221-367, 221-366, 221-365, 221-364, 221-363, 221-343, 221-344, 221-342.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le plan de redivision des lots 221-80 à 221-82 incl., tel que préparé par D.A.R. Rabin, arpenteur-géomètre, en date du 13 février 1961, soit accepté.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

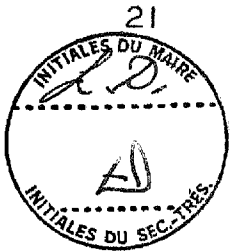
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que Desjardins & Sauriol, soient autorisés à préparer les plans et estimés en vue de la construction des services d'égoûts sa-

1er mars 1961

120-1-179  
L.D.

hitaires, aqueduc et rues préliminaires sur les  
rues 120-1-186, 120-1-180 et ~~120-1-179~~ du Projet  
Modern (Pud), No 3.



Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 248 tel que  
préparé par J.M.O. Ladhance, a.g., en date du 29 mars 1960  
soit accepté.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville consente à louer le garage de Monsieur  
MC CRAY sur la 2e avenue, pour y remiser le camion-incendie, à  
un loyer mensuel n'excédant pas \$50.00; le locatèur ne pouvant  
fournir le chauffage autorise toutefois le locataire à chauffer  
lui-même les lieux.

2e Et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés  
à signer un bail avec Monsieur McCray pour une période indéfinie

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix.

Que les architectes Warsaw & Swartzman soient engagés pour  
faire la surveillance complète des travaux d'érection de l'  
Hôtel de ville.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

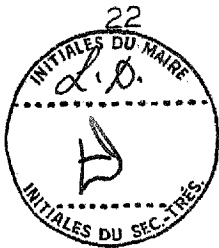
Que le conseil de ville demande de nouvelles soumissions  
avec plans et devis sur chaque item avant d'accorder le contrat  
pour la construction de l'Hôtel de ville.

Rejetée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville accorde immédiatement le contrat  
d'après les soumissions en main pour la construction de l'hôtel  
de ville.

Adoptée à la majorité.



le 1er mars  
1961.

EN FAVEUR: Messieurs les échevins, Marcel Lacroix, Roland Desjardins, Gustave Vaillancourt, et messieurs les échevins étant contre sont Georges Nadon et Hormidas Nadon.

PROPOSE PAR MONSIEUR l'échevin Roland Desjardins  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix.

1e Que le conseil de ville accorde à Jean-Louis Cloutier pour le prix de \$45,200.00 le contrat pour la construction d'un garage municipal et hôtel de ville.

2e Et que le maire Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier Fernand Denis soient autorisés à signer le contrat avec l'autre l'entrepreneur.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville engage Monsieur Jean Daigneault, de 24 rue Des Mille-illes, Ste-Rose de Laval comme employé de bureau aux conditions suivantes:

Salaire hebdomadaire \$70.00  
Semaine de cinq jours et demi  
Vacances annuelles: 2 semaines.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le plan et l'estimé préparés par Desjardins & Sauriol, ingénieurs-conseils pour la construction des services d'égoûts sanitaires, d'aqueduc et rues préliminaires sur le Projet Plante No 2 soient acceptées; et que le plan soit envoyé au ministère de la santé pour approbation.

Adoptée.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la construction des services d'égoûts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur le Projet Plante No 2.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que Desjardins & Sauriol soient autorisés à préparer plans &

221

le 1er mars  
1961.

estimés pour la construction des services d'aqueduc  
et de rues préliminaires sur le projet Rainbow No 2.

Adoptée.



PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que Desjardins & Sauriol ingénieurs-conseils soient autorisés  
à préparer les plans et estimés en vue de l'érection et l'ins-  
tallation de luminaires pour l'éclairage des rues sur les pro-  
jets suivants: Alain No 1, 2, 3 et 4  
Asselin, Luc, Chénier  
Plante No 1 et 2.  
Côté et Larose.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville autorise l'aviseur légal de la Ville  
Me Armand Poupart, jr., à déposer les plans afin d'exproprier  
lot 231-73 nécessaire à la construction des services d'  
égoûts sanitaires sur la rue Elaine.

Adoptée.

*L.D.*

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

Que le conseil de ville demande à la Voirie provinciale d'  
installer ou de faire installer des luminaires à la sortie d'  
Autoroute et du boul. Dagenais afin de réduire <sup>les accidents</sup> les accidents à  
cet endroit.

Adoptée.

*les risques*  
*L.D.*

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

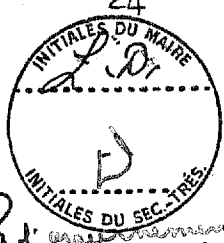
Que le conseil de ville ajourne cette séance au 8 mars 1961.

Adoptée.

Et la séance est levée.

*Léon Dagenais*  
Maire.

*Léon*  
Sec.-trés.



Par ~~Assemblée~~  
Sec. d'Assemblée  
régulière

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

~~A une~~ <sup>1</sup> ~~assemblée~~ spéciale du conseil de ville de la Ville de

Fabreville tenue en l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville,

8 mars 1961.

L.D.

étaient présents monsieur le maire Lucien Dagenais, ainsi que messieurs les échevins Marcel Lacroix, Roland Desjardins, Henri Fleurant, Gustave Vaillancourt, Georges Nadon et Hormidas Nadon. Le secrétaire-trésorier était aussi présent. Monsieur le maire récite d'abord la prière et la séance est ouverte.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que les États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 1960 soient acceptés tels que lus.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que Monsieur Pierre-Paul Guy, l.s.c.c.a., comptable agréé, soit réengagé comme vérificateur des livres de la Ville de Fabreville pour l'année 1961 au prix de \$1,000.00.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville autorise le maire Lucien Dagenais, et le secrétaire-trésorier Fernand Denis, à signer le contrat pour l'obtention du pouvoir électrique de la Shawinigan and Power au Puit No 3.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant.

Que le conseil de ville accorde un octroi de \$200.00 à chacun des loisirs suivants: Loisirs de St-Léopold-des-Iles.

- "" "" St-Edouard de Fabreville
- "" "" Fabreville-Est.

Adoptée.

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Fabreville désire faire exécuter dans son territoire des travaux pour remédier au



8 mars 1961



chômage;

ATTENDU que par ses règlements Nos 200, 204, 205, 191, 192, 185, ledit conseil est autorisé à faire exécuter des travaux de construction, de travaux d'égoûts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires, pavage et à la construction d'un garage municipal, poste de pompiers et hôtel de ville, et à emprunter les sommes suffisantes pour en payer le coût; ATTENDU que pour remédier au chômage le conseil a décidé de faire exécuter les susdits travaux, ou partie d'eux, pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans la municipalités et profiter des octrois du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordés en vertu de ce programme; ATTENDU qu'à cette fin, le conseil a fait préparer par ses ingénieurs des plans et devis des travaux publics classés parmi ceux pour lesquels le Gouvernement du Canada consent à subventionner la municipalité de la Ville de Fabreville.

ATTENDU que l'octroi pour l'exécution de ces travaux est estimé à \$47,070.00 soit \$26,150.00 représentant la part du Gouvernement du Canada et \$20,920.00 représentant la part du Gouvernement Provincial;

ATTENDU que le conseil, vu cet octroi, a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de \$197,500.00;

ATTENDU que le conseil juge opportun de se prévaloir des dispositions de la loi concernant les emprunts municipaux en matière de chômage;

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Il est résolu que:

1e Le conseil est autorisé à faire exécuter pendant la période du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités (1960-1961) tous les travaux ci-dessus mentionnés.

2e Les susdits travaux seront exécutés par la cité elle-même ou donnés à l'entreprise et seront payés à même les deniers spécialement appropriés aux fins des susdits travaux dans les règlements Nos 200, 204, 205, 191, 192, 185 et particulièrement pour une somme de \$38,400.00 prévue au règlement No 200; pour une somme de \$45,100.00 prévue au règlement No 204; de même qu'au



8 mars 1961

\$40,000.00 prévue au règlement No 205, \$41,200.00 pour le règlement 191, de \$11,000.00 pour le règlement 192 et \$2,800.00 pour le règlement 185.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 165 (165-41) tel que préparé par J.M.O. Lachance, a.g., en date du 8 août 1960 soit accepté.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que les ingénieurs Desjardins & Sauriol soient autorisés à préparer les plans et estimés pour la construction des services d'égoûts sanitaires, d'aqueduc et rues préliminaires sur le Projet Mondial No 2, lot 221.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que les ingénieurs, Desjardins & Sauriol, soient autorisés à préparer les plans et estimés pour la construction des services d'égoûts, aqueduc et rues préliminaires et éclairage sur les lots 216 et 217.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que demandes de soumissions soient faites pour échanger l'automobile du service de la Police à

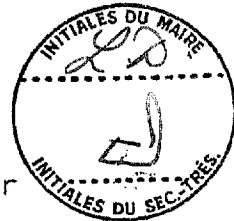
- 1e Rosemont Auto;
- 2e Garage Charbonneau;
- 3e Landry;
- 4e Chartrand (Jean) St-Vincent.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

A- Que le conseil de ville consente à payer à Monsieur Raymond-Marie Nadon la somme de \$4000.00 pour ce qui suit:



8 mars 1961.

1e Servitude indiquée sur le plan - i.e. une servitude de 20 pieds de largeur d'une superficie de 3840 pieds carrés permettant à la Ville d'avoir accès à l'égoût collecteur enfoui à cet endroit.

2e Achat par la Ville de Fabreville de M<sup>r</sup> Raymond-Marie Nadon d'un lopin de terre de forme triangulaire mesurant de 20,300 pieds carrés en superficie. Ce lopin de terre ne devant jamais être construit. Et il y aura à l'endroit où M. Nadon passe actuellement, un droit de passage. Ce lopin triangulaire devra être nivelé ainsi que le terrain de la servitude.

3e Vente par la Ville de Fabreville à Monsieur Raymond-Marie Nadon du territoire de l'ancienne Petite Côte adjacent à sa terre mais non au terrain mentionné à l'article 2.

4e Servitude au sud de la terre de Monsieur Raymond-Marie Nadon pour y laisser passer un tuyau d'aqueduc toute la largeur de la terre.

B- Et que le maire Lucien Dagenais et le sec.-trés. Fernand Denis soient autorisés à signer le contrat devant Me Gaston Vaillancourt, notaire, aux conditions ci-dessus énumérées ou à toute autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer d'établir.

C- Un arpenteur fera un plan des dites servitudes aux frais de la Ville. Adoptée.

Le secrétaire-trésorier fait la lecture des règlements du conseil de ville Nos: 209 à 213 incl.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

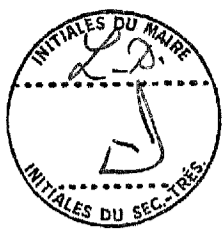
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables intéressés dans les règlements Nos: 209 à 213 incl. soit tenue le 14 mars 1961 entre 7 heures P.M. et 9 heures P.M. en la salle de l'École St-Léopold-des-Iles de Fabreville. Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville approuve le paiement des comptes ci-dessous énumérés et qu'ils soient acquittés par la méthode usuelle.



B.A. Oil. Ré: Essence.....	\$ 580.58
Esso. Ré: Essence.....	\$ 272.48
Formules Légales. Ré: Articles de bureau.....	\$ 95.22
Shawinigan Water and Power. Ré: Electricité.....	\$ 1642.18
Club Nautique des Mille Iles. Ré: <i>Représentation</i> .....	\$ 95.00
Union <sup>du</sup> Municipales <sup>et</sup> Ré: Contribution.....	\$ 50.00
Thibault & Desjardins. Ré: Travaux publics.....	\$ 104.06
Dufour Typewriter. Ré: Réparation d'atyllo.....	\$ 8.00
Ville de Ste-Rose..Ré:..Incendie.....	\$ 950.00
Agence de publicité Gamelin. Ré: Publicité.....	\$ 25.00
Courrier Laval. Ré: Annonces.....	\$ 15.00
Chase Manhattan Bank. Ré: Coupons.....	\$ 33.05
St-Eustache Greenhouses. Ré: Fleurs.....	\$ 51.00
Quincaillerie Ste-Rose. Ré: Travaux publics.....	\$ 39.15
Garage Charbonneau. Ré: Réparations.....	\$ 675.79
Société Centrale d'HYpothèque et de logements.....	\$ 51.20
Ré: Remise de taxes de M. Earl Smith.	
Garage Dagenais. Ré: Essence et réparation, auto P....	\$ 847.50
Réal Dagenais. Ré: Huile à chauffage.....	\$ 61.19
Paul R. Lacroix...Ré: Police d'assurance.....	\$ 1218.57
Pelletier Electric. Ré: Travaux publics.....	\$ 110.24
Petite Caisse. Ré: Remboursement.....	\$ 575.22

Total. \$7500.43

Adoptée.

Et la séance est levée.

*Lucien Dagenais*  
\_\_\_\_\_  
MAIRE

*L. Denis*  
\_\_\_\_\_  
SEC.-TRES.

20 mars 1961

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE



A une assemblée spéciale du conseil de ville de la Ville de Fabreville, tenue en l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville, le 20 mars 1961. Étaient présents Monsieur le maire Lucien Dagenais, Messieurs les échevins Henri Fleurant, Marcel Lacroix, Roland Desjardins, Gustave Vaillancourt, Georges Nadon et Hormidas Nadon, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de Monsieur le maire Lucien Dagenais. Le secrétaire-trésorier était aussi présent. Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Chacun des membres du conseil ont reçu leur avis de convocation qui se lit comme suit:

- 1- Approbation du rapport de l'assemblée des électeurs concernant les règlements Nos: 209 à 213 incl.
- 2- Résolution concernant le statut de Monsieur Austin Gordon, chef de police, et réorganisation du Service de la Police s'il y a lieu.
- 3- Demande de soumissions pour l'enlèvement des déchets.
- 4- Résolution. "é: Option concernant vente d'obligations de la Ville.
- 5- Approbation - Plans et estimés. Projets Modern No 3. Rainbow No 2, Mondial No 2 et Alain No 5.

Lecture du rapport de l'assemblée des électeurs.

ré: Règlements Nos 209, 210, 211 et 213.

Au conseil de la Ville de Fabreville, les soussignés ont l'honneur de faire rapport qu'à une assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Fabreville, convoquée par avis public et tenue en l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville, le 14 mars 1961 à 7 heures de l'après-midi sous la présidence de monsieur le maire, Lucien Dagenais de la Ville de Fabreville agissant comme tel aux fins de soumettre à l'approbation desdits électeurs les règlements: 209, 210, 211 et 213 du conseil de la Ville de Fabreville adoptés et passés le 8 mars 1961 et intitulés:

209- Règlement pourvoyant à la construction d'égoûts sanitaires d'aqueduc sur les rues portant les Nos: 120-3-88 et 120-3-89 et à un emprunt de \$12,000.00 pour ces fins.



20 mars 1961

210- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, d'égoûts sanitaires et d'aqueduc sur une partie du lot 113 et à un emprunt de \$82,000.00 pour ces fins.

211- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, d'égoûts sanitaires, et d'aqueduc sur les lots 216, 217 et 218 et à un emprunt de \$70,000.00 pour ces fins.

213- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, d'égoûts sanitaires et d'aqueduc sur une partie des lots 226 et 228 (Projet Chénier No 1.) et à un emprunt de \$115,000.00 pour ces fins.

Le président ouvrit l'assemblée à 7 heures de l'après-midi et il fit donner par l'assistant<sup>1</sup> Secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville, agissant comme secrétaire de l'assemblée, lecture desdits règlements.

Que cette lecture étant terminée, lesdits règlements furent soumis à l'assemblée pour approbation.

Que durant les deux heures fixées pour la tenue de l'assemblée aucun électeur qualifié à voter sur lesdits règlements n'ayant aucun électeur qualifié à voter sur lesdits règlements) demandé la votation le président de l'assemblée a déclaré lesdits règlements adoptés à l'unanimité par les électeurs intéressés, conformément à la loi et a clos l'assemblée.

En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat à la Ville de Fabreville, ce neuvième jour de mars 1961.

*Lucien Dagenais*  
*Secrétaire* - MAIRE

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que les rapports de l'assemblée des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables, intéressés dans les règlements 209 à 213 incl., soient acceptées et déposés aux archives.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant.

1e Que le conseil de ville consente à prolonger les vacances, de Monsieur Austin Gordon, chef de police, jusqu'au 5 avril 1961.

2e Et que le constable E. Désormeaux soit nommé chef intérimaire durant cette période.

Adoptée.



20 mars 1961.

PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE FABREVILLE

Je, soussigné, Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville, certifie qu'à une assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Fabreville intéressés dans les règlements nos: 209, 210, 211, 213 du conseil de ville de cette Ville, passés le 14 mars 1961 et intitulés:

- 209- Règlement pourvoyant à la construction d'égoûts sanitaires aqueduc sur les rues portant les Nos: 120-3-88 et 120-3-89 et à un emprunt de \$12,000.00 pour ces fins.
- 210- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, égoûts sanitaires et aqueduc sur une partie du lot 113 et à un emprunt de \$82,000.00 pour ces fins.
- 211- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, égoûts sanitaires et aqueduc sur les lots 216, 217 et 218 et à un emprunt de \$70,000.00 pour ces fins.
- 213- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, égoûts sanitaires et aqueduc sur une partie des lots 226 et 228 (Projet Chénier No. 1) et à un emprunt de \$115,000.00 pour ces fins.

Ladite assemblée tenue le 20 mars 1961 suivant les conditions et dispositions de la loi pour soumettre lesdits règlements à l'approbation desdits électeurs municipaux intéressés n'ont pas demandé le vote sur lesdits règlements qui ont été déclarés adoptés à l'unanimité par lesdits électeurs après lecture de la loi et des dits règlements.

Donné sous mon seing à la Ville de Fabreville ce 20e jour de mars mil neuf cent soixante et un.

Signé:

*Lucien Dagenais*  
Maire de la Ville de Fabreville et  
président de l'assemblée des élec-  
teurs de la Ville de Fabreville.

NO. M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG. MONTREAL

20 mars 1961

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Eleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt.

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 226 de la Paroisse de Ste-Rose, (Lots 226-83 à 226-307 incl.) tel que préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 2 novembre 1960 soit accepté.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin HENRI FLEURANT

APPUYE PAR Monsieur l'échevin GUSTAVE VAILLANCOURT

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaissant au plan préparé par monsieur Maurice Desroches, a.g., en date du 2 novembre 1960, sous la description suivante: 226-286, 226-299 et 226-300.

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé des rues et à la largeur.

CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante (50) pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues se trouvent à l'intérieur du projet.

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt.

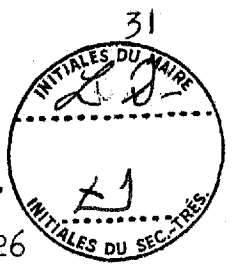
Qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S.R.Q. 1941, d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de monsieur Maurice Desroches, a.g., en date du 2 novembre 1960, et décrite comme suit au dit plan: 226-286, 226-299 et 226-300.

Adoptée.

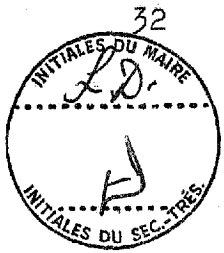
PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que les demandes de soumissions pour l'enlèvement des déchets dans la Ville pour l'année commençant le 1er mai 1961 et se terminant le 30 avril 1962 soient faites à MM. Cousineau et Presseau expressément; et qu'un avis soit publié dans le Courrier







20 mars 1961.

Laval.

- 2e Et que ces demandes de soumissions indiquent ce qui suit:
- 1e Camion sanivan ou similaire.
  - 2e Enlèvement des déchets deux fois par semaine à partir du 15 juin jusqu'au 15 septembre; une fois la semaine le reste de l'année.
  - 3e Dépotoir à l'extérieur de la Ville.
  - 4e Chèque de 10% accompagnant les soumissions.
  - 5e Soumissions devront être remises au sec.-trés. avant 5 heures le 5 avril 1961.

Adoptée.

PROPOSE PAR monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec d'accorder à la Ville de Fabreville l'autorisation de transigner de gré à gré avec MM. Descarries, Vinet & Cie Ltée. et Mills, Spence & Co. Limited, pour l'émission de \$971,500.00 d'obligations de la Ville d'après l'offre ci-après décrite:

\$971,500.00 Obligations Ville de Fabreville (Co. Laval) datées du 1er avril 1961. Payables intérêts et capital en Fond Canadiens. Non-rachetables par anticipation. Portant un coupon d'intérêt de  $5\frac{1}{2}\%$  à la face pour les obligations échéant le 1er avril 1970 inclusivement et de  $6\%$  pour les obligations échéant le 1er avril 1971.

Ces obligations seront remboursées comme suit:

1er avril		1er avril	
1962	\$26,500.00	1966	\$33,000.00
1963	27,000.00	1967	33,000.00
1964	29,500.00	1968	36,500.00
1965	31,500.00	1969	37,500.00
		1970	39,000.00

le 1er avril 1971 \$678,000.00

Prix de \$94,35

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville consent à vendre à MM. Descarries, Vinet & Cie. et Mills, Spence Co. Ltd.

20 mars 1961.

\$971,500.00 d'obligations de la Ville de Fabreville, émises en vertu des règlements Nos: 163, 164, 165, 167, 171, 174, 176, 177, 158, 161, 162, 183, 184, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 205, 199, 201, 203 du conseil de ville, pour le prix de \$94,35 d'après l'offre du 20 mars 1961 décrites plus en détail dans la résolution précédente. Toutefois le tout est sujet à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.



Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le plan et l'estimé préparé par Desjardins & Sauriol, ingénieurs-conseils, pour la construction des services d'égoûts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur le projet Modern No 3 (Lot 120-2) soit accepté et que le plan soit envoyé au Ministère de la Santé pour approbation.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le plan et l'estimé préparé par Desjardins & Sauriol, ingénieurs-conseils, pour la construction d'aqueduc et de rues préliminaires sur le Projet Rainbow No 2., soit accepté et que le plan soit envoyé au ministère de la Santé pour approbation.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le plan et l'estimé préparé par Desjardins & Sauriol, ingénieurs-conseils, pour la construction d'aqueduc et de rues préliminaires sur le Projet Mondial No 2. et soit accepté et que le plan soit envoyé au Ministère de la Santé pour approbation.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 226 de la Paroisse de Ste-Rose, tel que préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 2 novembre 1960.

Adoptée.

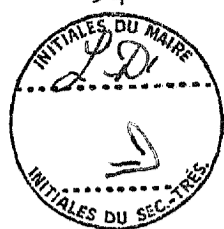
NO: M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRC., MONTREAL

1  
avis de  
Monsieur  
p. 38

2  
avis de  
Monsieur  
p. 38

3  
avis de  
Monsieur  
p. 38



20 mars 1961

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaissant au plan préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 2 novembre 1960 sous la description suivante: 226-286, 226-299 et 226-300.

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue;

CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante (50) pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues se trouvent à l'intérieur du projet;

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Qu'il soit rééolut de prier l'honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S.R.Q. 1941, d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrier et laisser maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de monsieur Maurice Desroches, a.g., en date du 2 novembre 1960 et décrite comme suit:

226-286, 226-299 et 226-300

Adoptée.

Et la séance est levée.

*Lucien Dagenais*  
Maire

*L. Desroches*

Sec.-trés.



PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE FABREVILLE

5 avril 1961.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de ville de la Ville de Fabreville, tenue en l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville, mercredi le 5 avril 1961. Etaient présents, Monsieur le maire, Lucien Dagenais, Messieurs les échevins Marcel Lacroix, Roland Desjardins, Georges Nadon, Gustave Vaillancourt, Henri Fleurant et Hormidas Nadon, formant quorum des membres du conseil sous la présidence de Monsieur le maire, Lucien Dagenais. Le secrétaire-trésorier était aussi présent. Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte. Le secrétaire-trésorier fait la lecture des minutes des 1er, 8 et 20 mars 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon.

Que les minutes des assemblées des 1er, 8 et 20 mars 1961 soient acceptées tel que lues et déposées aux archives.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant.

Que le compte de taxes foncières et spéciales pour l'année 1960 au montant de \$71.20 pour le lot 116-123 appartenant de la Commission scolaire protestante de Ste-Rose, appartenant à Monsieur René Fortin, soit annulé.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville autorise l'émission d'un permis de construction et d'une licence de commerce pour l'érection et l'opération d'une piste de course, sur le lot:P-235, situé sur le boul. Labelle à Monsieur Roger Pomerle et Monsieur Anatole Lavoie faisant affaire sous le nom de "FURY SPEEDWAY ENRG."

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville autorise



5 avril 1961.

L'émission d'un permis de construction et d'une licence de commerce pour l'érection et l'opération d'un dépôt d'essence, appelé "Gas Bar" sur le terrain portant le numéro de cadastre p-235 situé sur le côté est du boul. Labelle, à monsieur Bernard Filiatreault.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

1<sup>e</sup> Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville, s'oppose à la résolution du conseil de la Ville de Ste-Rose, amendant l'article 2 du règlement No. 408 de Ste-Rose, intitulant:

"REGLEMENT ANNEXANT 2 PARTIES DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE FABREVILLE, COMTE DE LAVAL AU TERRITOIRE DE LA VILLE DE STE-ROSE, COMTE DE LAVAL."

2<sup>e</sup> Qu'il y a lieu d'établir des normes de compensation pour les dépenses affectées à ce territoire d'une façon plus équitable pour la Ville de Fabreville que celles énoncées dans la dite résolution du conseil de la Ville de Ste-Rose.

3<sup>e</sup> Que copie de cette résolution soit envoyée à Me Jean-Louis Doucet, c.r., Sous-Ministre à la Commission Municipale de Québec et au conseil de la Ville de Ste-Rose.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville autorise Monsieur le maire, Lucien Dagenais et Monsieur le secrétaire-trésorier, Fernand Denis à signer le contrat avec la compagnie Shawinigan Water & Power pour l'obtention du Service électrique de 69 lampes de 10,000 lumens à vapeur de mercure.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que les règlements d'emprunt numéros: 158, 161, 162, 163, 165, 167, 171, 174, 176, 177, 183, 184, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196 et 205 soient amendés en remplaçant l'article 15 par le suivant:



5 avril 1961.

"15- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

Que le tablequ d'amortissement du règlement No.195 soit remplacé par le suivant:

- |             |             |              |
|-------------|-------------|--------------|
| 1- \$3,162. | 7- \$4,750. | 14- \$9,950. |
| 2- \$2,850. | 8- 5,250.   | 15- 9,950.   |
| 3- \$5,150. | 9- 4,950.   | 16- 14,950.  |
| 4- \$4,850. | 10- 5,050.  | 17- 20,050.  |
| 5- \$4,850. | 11- 5,150.  | 18- 20,050.  |
| 6- \$4,850. | 12- 5,150.  | 19- 22,550.  |
|             | 13- 9,950.  | 20- 22,538.  |

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que les \$862,500.00 d'obligations émises en vertu des règlements Nos. 158, 161, 162, 163, 165, 167, 171, 174, 177, 183, 184, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196 et 201 seront datées du 1er mai 1961, les intérêts payables semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année, et les endroits de paiements, à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale, dans la Province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto."

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que pour l'emprunt total de \$862,500.00 d'obligations, autorisé par les règlements nos: 158, 161, 162, 163, 165, 167, 171, 174, 176, 177, 183, 184, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196 et 205, des obligations sont émises pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de dix ans (~~ou quinze ans, selon le cas~~), au lieu du terme de vingt ans, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt."

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville autorise monsieur le maire, Lucien Dagenais et le chef intérimaire, M.

NO: M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENREG., MONTREAL

LD



Edouard Désromeaux, "Ou à défaut du chef intérimaire, Monsieur l'échevin Marcel Lacroix" à assister au Congrès de la Ligue de Sécurité de la Province de Québec. " Prudentia, au Château Frontenac à Québec."

5 avril 1961.

2e Et qu'un chèque de \$50.00 soit fait à l'ordre de Prudentia pour payer les frais de contribution.

Adoptée.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la construction des services d'égoûts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur le projet Modern No. 3 (lot 120-2).

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Roland Desjardins que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la construction d'aqueduc et de rues préliminaires sur le Projet Rainbow No. 2.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Henri Fleurant que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la construction d'aqueduc et de rues préliminaires sur le Projet Mondial No. 2.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

1e Que le conseil de ville autorise Monsieur le maire, messieurs les échevins et monsieur le secrétaire-trésorier accompagnés de leur épouse d'assister à la "Fête de l'autorité municipale" qui aura lieu le dimanche 16 avril à l'Hôtel Faisan Bleu.

2e Et qu'un montant de \$80.00 soit approprié pour en défrayer le coût de contribution.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que l'esquisse de subdivision d'une partie du lot No. 245 de la Paroisse de Ste-Rose, telle que préparée par Soudre & Latté, urbanistes, en date du 21 mars 1961 soit acceptée.

Adoptée.



5 avril 1961

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le plan pour accompagner requête de correction des lots 217-120,-rue, 217-133, 217-148 à 217-151 incl. et 217-166, préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 30 mars 1961, soit accepté.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 209 de la Paroisse de Ste-Rose, préparé par Monsieur Maurice Desroches, arpenteur-géomètre, en date du 24 février 1961 soit accepté.

Adoptée.

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaissant au plan préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 24 février 1961, sous la description suivante: 209-163, 209-9, 209-8, 209-20, 209-74, 209-73, 209-57, 209-71, 209-67, 209-72, 209-153, 209-115, 209-114, 209-113, 209-151, et 209-152.

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation.

CONSIDERANT que la largeur des dites rues apparissant sur ce plan n'est que de cinquante pieds, mesure anglaise, est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que des rues sont à l'intérieur du projet.

POUR CES MOTIFS, il est:

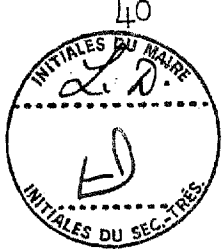
PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de cinquante pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan de monsieur Maurice Desroches, a.g., en date du 24 février 1961 et décrites comme suit au dit plan: 209-163, 209-9, 209-8, 209-20, 209-74, 209-73, 209-57, 209-71, 209-67, 209-72, 209-153, 209-115, 209-114, 209-113, 209-151 et 209-152.

Adoptée.





5 avril 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs-conseils, soit autorisé à préparer les plans et estimés en vue de la construction des rues préliminaires, égouts sanitaires et aqueduc sur une partie du lot 218. (Projet Asselin No. 2).

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le plan et l'estimé préparé par Desjardins & Sauriol, Ingénieurs-conseils, pour la construction des rues préliminaires-égouts sanitaires et aqueduc sur le Projet Alain No. 5 soit accepté et que le plan soit envoyé au Ministère de la Santé pour obtenir son approbation.

Adoptée.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la construction des services d'égouts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur une partie du lot 218. (Projet Asselin No. 2).

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Henri Fleurant que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la construction des services d'égouts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur le Projet Alain No. 5.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

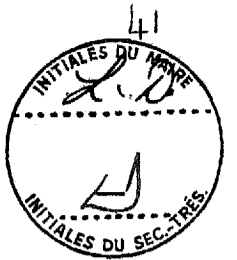
Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs-conseils, soit autorisé à préparer les plans et estimés en vue de la construction d'aqueduc, d'égouts sanitaires et de rues préliminaires sur le Projet Côté No. 2.

Adoptée.

(voir p. 23  
ann. du 3 mai 1961)

214

5 avril 1961.



218

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la construction de rues préliminaires, d'égoûts sanitaires et d'aqueduc sur le Projet Côté No. 2.

Le secrétaire-trésorier passe à l'ouverture des soumissions pour l'enlèvement des vidanges.

Monsieur Evariste Presseau.....	\$10,880.00
Monsieur Roméo Cousineau.....	\$12,500.00
Monsieur Roma Goyer.....	\$13,400.00

Le conseil décide de remettre cette décision à l'assemblée du 17 avril 1961.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que l'évaluation des parties 165 appartenant à Monsieur Wellie Nadon soit amendée au rôle d'évaluation 1961 pour se lire comme suit:

1e P.-165

<u>SUPERFICIE</u>	<u>TERRAIN</u>	<u>CONSTRUCTION</u>	<u>TOTAL</u>
7.41 arpents	\$11,000.	\$1,700.	\$12,700.

2e P.- 165

7.40 arpents	2,700.		2,700.
--------------	--------	--	--------

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que demande soit faite au Service de la Voirie Provinciale d'aménager un système <sup>de drainage</sup> vis-à-vis le terrain de l'église St-Léopold-des-Iles de Fabreville (Lot 118-3 et 172) de la Paroisse de Ste-Rose.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le rôle d'évaluation pour l'année 1961, tel que préparé et déposé le 2 mars 1961 soit homologué.

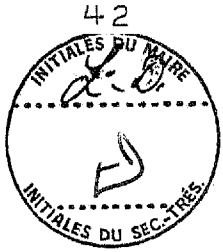
Adoptée.

NO. M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG., MONTREAL

① de drainage

LD.



5 avril 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que la revision de la liste électorale telle que préparée et déposée le 2 mars 1961, soit ajournée au 17 avril 1961.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le chef de police, Monsieur Austin Gordon soit remercié de ses services immédiatement et qu'un avis d'une semaine lui soit signifié et payé.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le salaire du chef de police intérimaire, Monsieur E. Désormeaux soit porté à \$90.00 par semaine, rétroactif au 9 mars 1961.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

Que le chef de police intérimaire, Monsieur Edouard Désormeaux soit autorisé à engager Monsieur Henri Poirier comme constable spécial, pour la garde de la Caisse Populaire, les lundi et vendredi soir et le mercredi après-midi et pour faire la circulation aux messes de la Paroisse St-Edouard de Fabreville, le dimanche.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon.

Que le chef intérimaire Edouard Désormeaux soit autorisé à faire les démarches pour engager un constable à plein temps, sujet à l'approbation du conseil de ville de la Ville de Fabreville.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville consente à payer ses pompiers volontaires sur l'échelle suivante: \$3.00 pour la première heure et \$2.00 pour chacune des heures additionnelles.

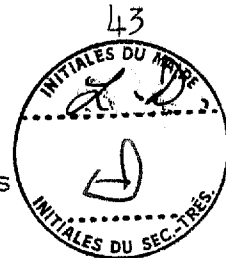
Adoptée.

*Ed. Désormeaux*  
*- salaires -*

*Henri Poirier*  
*constable spécial*

*Caisse populaire*

5 avril 1961.



Le secrétaire-trésorier fait la lecture du rapport du service de la Police et du service des incendies pour le mois de mars 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 218 de la Paroisse de Ste-Rose, tel que préparé par Monsieur Roger Guénette, arpenteur-géomètre, en date du 18 avril 1961 soit accepté.

Adoptée.

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaissant au plan préparé par Roger Guénette, a.g., en date du 18 avril 1961, sous la description suivante: 218-133, 218-149, 218-150 et 218-151.

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation.

CONSIDERANT que la largeur des dites rues apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante pieds, mesure anglaise, est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues sont à l'intérieur du projet.

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

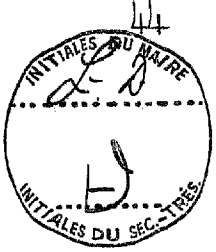
Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S.R.O. 1941, d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de cinquante pieds, mesure anglaise les rues indiquées au plan de Monsieur Roger Guénette, a.g., en date du 18 avril 1961 et décrites comme suit: 218-133, 218-149, 218-150 et 218-151.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le conseil de ville autorise l'émission d'un permis de construction et d'une licence de commerce à Monsieur Réal Brosard, d'une salle de quilles: "Bowling" sur le lot 172-149-150



de la Paroisse de Ste-Rose.

Adoptée.

5 avril 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix.

Que le conseil approuve le paiement des comptes ci-dessous énumérés et qu'ils soient acquittés par la méthode usuelle.

Formules Légales. Ré: Papeterie.....	\$ 46.26
Shawinigan Water & Power Co. Ré: Electricité.....	\$ 833.88
Courrier Laval. Ré: Annonces.....	\$ 25.00
Hormidas Nadon. Ré: Voyage à Québec.....	\$ 50.00
The Bell Telephone Co. Ré: Service de téléphone.....	\$ 532.54
Shell Oil Co. Ré: Essence.....	\$ 48.42
Dactylo Laurentides. Ré: Réparations.....	\$ 20.00
Bureau d'Enregistrement. Ré: Mutations.....	\$ 37.65
Plomberie des Milles Iles. Ré: Travaux publics.....	\$ 61.00
Imprimeur de la Reine. Ré: Publication.....	\$ 61.07
Mme Annette Mc Crae. Ré: Service de la Pompe Incendie.	\$ 50.00
Francis Hankin Co. Ré: Travaux publics.....	\$ 73.95
Garage Dagenais. Ré: Réparations et essence.....	\$ 517.68
Réal Dagenais. Ré: Huile à chauffage.....	\$ 133.50
La Revue Internationale. Ré: Annonces.....	\$ 65.00

Et la séance est levée.

Lucien Dagenais  
Maire.

TOTAL. \$2555.95

L. Desj

Adoptée.

17 avril 1961.

PROVINCE DE QUEBEC Sec.-trés.

VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée spéciale du conseil de ville de la Ville de Fabreville, tenue en l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville, le 17 avril 1961. Etaient présents Monsieur le maire, Lucien Dagenais, Messieurs les échevins Henri Fleurant, Marcel Lacroix, Roland Desjardins, Georges Nadon, Gustave Vaillancourt, Hormidas Nadon, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de Monsieur le maire, Lucien Dagenais. Le secrétaire-trésorier était aussi présent. Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Chacun des membres du conseil ont reçu leur avis de convocation

17 avril 1961.



qui se lit comme suit:

- 1- Ouverture des soumissions. Ré: Obligations et résolution à passer s'il y a lieu.
- 2- Acceptation des soumissions. Ré: Projet Chénier, Larose et Mondial No. 2.
- 3- Acceptation d'une soumission pour les vidanges.
- 4- Nomination d'un Chef de Police s'il ya lieu.
- 5- Revision de la liste électorale.
- 6- Approbation de certains comptes.

Le secrétaire-trésorier passe à l'ouverture de la seule soumission reçue concernant l'émission de \$862,500.00 d'obligations de la Ville. La soumission se lit comme suit: (Lettre)

Nous avons l'honneur de vous informer au nom d'un syndicat composé de BELANGER INC - CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITEE - CREDIT-QUEBEC INC - DUROCHER, RODRIGUE & CIE LIMITEE - GASTON LAURENT INC - FLORIDO MATTEAU & FILS ENRG. - MORGAN, OSTIGUY & HUDON LIMITEE - VEILLET, LANGLOIS & COURTEMANCHE INC. BANQUE PROVINCIALE DU CANADA - et de la BANQUE CANADIENNE NATIONALE, que nous sommes disposés à payer le prix de:

QUATRE-VINGT-TREIZE ET SEPT CENTIEMES POUR CENT.

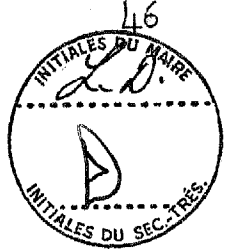
(93.07%) de leur valeur nominale, plus les intérêts courus à la date de la livraison, pour les \$862,500.00 d'obligations datées du 1er mai 1961 et remboursables par séries le 1er mai de 1962 à 1971 inclusivement, que la ville de Fabreville se propose d'émettre, à condition qu'elles portent les taux d'intérêt nominaux annuels suivants:

Les obligations échéant de 1962 à 1966 inclusivement, au total de \$127,500., porteront intérêt au taux de 5½% l'an;

Les obligations échéant de 1967 à 1970 inclusivement, au total de \$129,000., porteront intérêt au taux de 6% l'an à compter de la date de l'émission;

Les obligations à l'échéance de 1971, au total de \$606,000., porteront intérêt au taux de 6% l'an à compter de la date de l'émission.

Nous acceptons les conditions à l'avis officiel de demande de soumissions que vous avez fait insérer dans le numéro du 1er avril 1961 de la Gazette Officielle de Québec



et vous remettons sous pli, comme vous le demandez, un chèque au montant de \$8,625.00 représentant 1% de la valeur nominale des obligations.

Nous vous faisons cette proposition sous les réserves suivantes qui sont d'usage:

17 avril 1961.

1. La régularité de l'emprunt, au point de vue juridique, devra être établie à la satisfaction de nos avocats;
2. La livraison des titres devra nous être faite dans un délai raisonnable à notre bureau à Montréal.
3. Le libellé des titres et des coupons devra nous être soumis pour approbation.

Dans cette forme, on voudra bien ne considérer notre proposition comme valable que jusqu'à la fin de la séance du conseil qui sera tenue lundi, le 17 avril 1961, à 8.00 hrs p.m. pour disposer des soumissions.

Nous nous réservons le privilège de retirer cette soumission ou d'en modifier le prix et les conditions, et ce, jusqu'avant l'heure de la dite séance de votre conseil.

Veuillez agréer, cher monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

BELANGER INC.

CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITEE

CREDIT QUEBEC INC.

DUROCHER, RODRIGUE & CIE LIMITEE

GASTON LAURENT INC.

FLORIDO MATTEAU & FILS ENRG.

MORGAN, OSTIGUY & HUDON LIMITEE

VEILLET, LANGLOIS & COURTEMANCHE INC.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

BANQUE CANADIENNE NATIONALE  
Directeur du syndicat  
Le Chef du Service du Placement.

Le Conseil de Ville est d'avis d'ajourner sa décision à une date ultérieure afin de prendre avis de la Commission Municipale de Québec. A ce moment, Monsieur Perron, représentant du Syndicat fit remarquer que leur proposition n'est valable que jusqu'à la ~~soirée~~ de la séance du conseil, il est alors

fin  
L.D.



17 avril 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon.

Que le conseil de ville accepte la soumission du Syndicat dirigé par la Banque Canadienne Nationale, offrant un prêt de 93.07% tel que mentionné dans la soumission ci-haut décrite, soit acceptée, à la condition d'obtenir l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que les soumissions pour les travaux d'égoûts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur les Projets Chénier, Larose et Mondial No. 2 ne soient pas ouvertes.

= Rejetée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que les soumissions pour les travaux d'égoûts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur les Projets Chénier, Larose et Mondial No. 2 soient ouvertes immédiatement.

Adoptée à la majorité.

EN FAVEUR: Messieurs les échevins, Roland Desjardins, Marcel Lacroix, Henri Fleurant, Gustave Vaillancourt.  
CONTRE: Messieurs les échevins, Georges Nadon et Hormidas Nadon.

Le secrétaire-trésorier passe alors à l'ouverture des soumissions:

	<u>Chénier No. 1,</u>	<u>Larose No. 1,</u>	<u>Mondial No. 2</u>
Spino Const. Ltée.	\$59,982.50	\$46,506.00	\$74,965.50
Hamel Asphalte Co.	\$62,182.25	\$48,889.25	\$73,376.50
E. G. Lagacé Inc.	\$63,101.00	\$49,414.75	\$76,769.75
Luxor Const. Inc.	\$64,911.50	\$50,634.00	\$76,121.00

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

le Que le conseil de ville accepte les soumissions suivantes pour l'exécution des travaux d'égoûts sanitaires et d'aqueduc

	<u>Chénier No. 1</u>	<u>Larose No. 1</u>	<u>Mondial No. 2</u>
Spino Const. Ltée.	\$59,982.50		
Spino Const. Ltée.		\$46,506.00	
Hamel Asphalte Const.			\$73,376.50

ND: M-6799  
FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG., MONTREAL





2e Et que le maire, Monsieur Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier, Monsieur Fernand Denis soient autorisés à signer le contrat avec les ci-haut mentionnés entrepreneurs pour l'exécution desdits travaux.

17 avril 1961.

Adoptée

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

1e Que la soumission de Monsieur Evariste Presseau au prix de \$10,880.00 pour l'enlèvement des déchets dans la Ville ~~pour la Paroisse~~ soit acceptée.

2e Et que le maire, Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier, Fernand Denis soient autorisés à signer le contrat avec le dénommé entrepreneur.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

Que le conseil de ville attende à l'assemblée régulière du mois de mai, pour procéder à la nomination du chef de police de la Ville de Fabreville.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec d'approuver un emprunt temporaire de \$808,000.00 en attendant le produit de la vente d'obligations de la Ville de Fabreville, en vendant des règlements Nos:

185 = \$27,000.00	203 = \$25,000.00
197 = 40,000.00	204 = 57,000.00
198 = 87,000.00	206 = 57,000.00
199 = 27,000.00	209 = 12,000.00
200 = 48,000.00	210 = 82,000.00
201 = 28,000.00	211 = 70,000.00
202 = 133,000.00	213 = 115,000.00

TOTAL: \$808,000.00

*Adoptée*

*L.D.*

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que la révision de l'examen de la liste électorale se pour-

17 avril 1961.

suive à la prochaine assemblée régulière.

Adoptée.



PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le compte de petite caisse au montant de \$103.52 soit approuvé.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que demande soit faite à la Shawinigan Water & Power Co. d'installer 2 luminaires et d'en changer 2 autres aux abords de l'Eglise St-Léopold-des-Iles de Fabreville et d'en modifier un autre en face de la Chapelle Jogues à côté de la 43e avenue et de la rue Séguin.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le conseil de ville autorise l'émission d'une licence de commerce permettant à Monsieur Rosaire Castonguay d'opérer un commerce de pâtisserie dans le local situé sur le boulevard Ste-Rose au coin de la 42e avenue.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville autorise l'émission d'un permis de commerce à Monsieur Paul Potvin pour opérer un commerce de restaurant ambulant sur les chantiers de construction.

La résolution n'ayant pas de secondaire est automatiquement rejetée.

Rejetée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le conseil de ville n'autorise pas l'émission d'un permis de commerce à Monsieur Paul Potvin pour opérer un commerce de restaurant ambulant sur les chantiers de construction.

Adoptée.

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture des règlements Nos: 214, 215, 216, 217 et 218:

214- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, égoûts sanitaires et aqueduc sur partie des lots Nos: 216 et 217 (Projet Alain No. 5) et à un emprunt de \$181,000.00



pour ces fins.

215- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, d'aqueduc et égoûts sanitaires et pluviaux, sur une partie du lot No. 221 (Projet Mondial No. 2) et à un emprunt de \$131,000.00 pour ces fins.

216- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, d'égoûts sanitaires et d'aqueduc sur partie du lot No. 120 (Projet Modern No. 3) et à un emprunt de \$29,000. pour ces fins.

217- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, d'égoûts sanitaires et aqueduc sur partie des lots 121 et 122 (Projet Rainbow No. 2) et à un emprunt de \$71,000.00 pour ces fins.

218- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, d'égoûts sanitaires et aqueduc sur partie des lots 225 et 226 (Projet Côté No. 2) et à un emprunt de \$34,000.00 pour ces fins.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que l'assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables intéressés dans les règlements Nos: 214, 215, 216, 217 et 218 soit tenue le lundi 24 avril entre 7 hrs et 9 hrs p.m. en la salle St-Léopold-des-Iles de Fabreville.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs-conseil, soient autorisés à préparer les plans et estimés en vue de la construction d'égoûts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur les lots 226, 228 et 229 au Nord de l'Autoroute.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que Monsieur l'échevin Marcel Lacroix du comité de la Police soit autorisé à signer les réquisitions pour l'achat des uniformes pour le service de la Police.

Adoptée.

Et la séance est levée.

*Lucien Dagenais*  
 Lucien Dagenais, maire de la Ville  
 de Fabreville.

*L. Dagenais*  
 Sec.-Trés.

17 avril 1961.

24 avril 1961. PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE



Je, soussigné, Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville, certifie qu'à une assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Fabreville intéressés dans les règlements nos. 214, 215, 216, 217 et 218 du conseil de la Ville de Fabreville passés le 17 avril 1961 et intitulés:

- 214- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, égoûts sanitaires et aqueduc sur partie des lots NOS: 216 et 217 (Projet Alain No. 5) et à un emprunt de \$181,000.00 pour ces fins.
- 215- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, d'aqueduc et égoûts sanitaires et pluviaux, sur une partie du lot No. 221 (Projet Mondial No. 2) et à un emprunt de \$131,000.00 pour ces fins.
- 216- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, d'égoûts sanitaires et d'aqueduc sur partie du lot No. 120 (Projet Modern No. 3) et à un emprunt de \$29,000.00 pour ces fins.
- 217- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, d'égoûts sanitaires et d'aqueduc sur partie des lots Nos. 121 et 122 (Projet Rainbow No. 2) et à un emprunt de \$71,000.00 pour ces fins.
- 218- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, d'égoûts sanitaires et d'aqueduc sur partie des lots 225 et 226 (Projet Côté No. 2) et à un emprunt de \$34,000.00 pour ces fins.

La dite assemblée tenue le 24 avril 1961 suivant les dispositions de la loi pour soumettre lesdits règlements à l'approbation desdits électeurs municipaux intéressés n'ont pas demandé le vote sur lesdits règlements qui ont été là déclarés adoptés à l'unanimité par lesdits électeurs après la lecture de la loi et desdits règlements.

Donné sous mon seing à la Ville de Fabreville ce 24 avril 1961.

Signé:

*Lucien Dagenais*  
Maire de la Ville et président  
de l'assemblée des électeurs de  
la Ville de Fabreville.



PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

Au conseil de la Ville de Fabreville:

Les soussignés ont l'honneur de faire rapport qu'à une assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Fabreville, convoquée par avis public et tenue à l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville, le 24 avril 1961 à 7 heures de l'après-midi sous la présidence du soussigné Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville, agissant comme tel aux fins de soumettre à l'approbation desdits électeurs les règlements nos: 214, 215, 216, 217 et 218 du conseil de la Ville de Fabreville adoptés et passés le 17 avril 1961, intitulés:

- 214- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, égoûts sanitaires et aqueduc sur partie des lots nos: 216 et 217 (Projet Alain No. 5) et à un emprunt de \$181,000.00 pour ces fins.
- 215- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, d'aqueduc et égoûts sanitaires et pluviaux, sur une partie du lot No. 221 (Projet Mondial No. 2) et à un emprunt de \$131,000.00 pour ces fins.
- 216- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, d'égoûts sanitaires et d'aqueduc sur partie du lot No. 120 (Projet Modern No. 3) et à un emprunt de \$29,000.00 pour ces fins.
- 217- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, d'égoûts sanitaires et d'aqueduc sur partie des lots Nos. 121 et 122 (Projet Rainbow No. 2) et à un emprunt de \$71,000.00 pour ces fins.
- 218- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, d'égoûts sanitaires et d'aqueduc sur partie des lots 225 et 226 (Projet Côté No. 2) et à un emprunt de \$34,000.00 pour ces fins.

Le président ouvrit l'assemblée à 7 heures de l'après-midi et fit donner par le secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville agissant comme secrétaire de l'assemblée, lecture desdits règlements numéros 214, 215, 217, 216 et 218.

Que cette lecture étant terminée, lesdits règlements furent

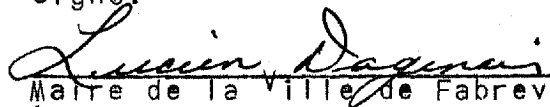


24 avril 1961. soumis à l'assemblée pour approbation.

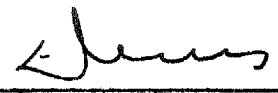
Que durant les deux heures fixées pour la tenue de l'assemblée aucun électeur qualifié à voter sur lesdits règlements n'ayant demandé la votation, le président de l'assemblée a déclaré lesdits règlements adoptés à l'unanimité par les électeurs intéressés, conformément à la loi et a clos l'assemblée.

En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat à la Ville de Fabreville, ce 24<sup>e</sup> jour du mois d'avril 1961.

Signé:

  
Maire de la ville de Fabreville et  
président de l'assemblée des élec-  
teurs municipaux intéressés dans  
les règlements 214, 215, 216, 217  
et 218 du conseil de la Ville de  
Fabreville.

Signé:

  
Secrétaire de l'assemblée des  
électeurs.

3 mai 1961. PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de ville de la Ville de Fabreville, tenue en l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville, mercredi le 3 mai 1961. Etaient présents Monsieur le maire, Lucien Dagenais et messieurs les échevins Henri Fleurant, Marcel Lacroix, Roland Desjardins, Georges Nadon et Hormidas Nadon et Gustave Vaillancourt, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de Monsieur le maire, Lucien Dagenais. Le secrétaire-trésorier est aussi présent. Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte. Le secrétaire-trésorier fait la lecture des minutes des assemblées des 5 et 17 et 24 avril 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que les minutes des 5 et 17 et 24 avril 1961 soient acceptées et déposées aux archives.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que les rapports de l'assemblée des électeurs du 24 avril 1961 soient acceptés et déposés aux archives.

Adoptée.



3 mai 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville autorise le maire, Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier, Fernand Denis à assister au Congrès de l'Association des Officiers de finance municipaux à Québec.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que l'évaluation de l'immeubles situé sur le lot 170-1, appartenant à M. James Sadler soit réduite de \$2,200.00.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville consente à verser la somme de \$150.00 pour défrayer le coût de trois pages d'annonces dans le Bottin 1961 publiées par les Publications de Laval.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que Messieurs Julius Lupi, C. E. Cofsky, J. O. Hébert soient nommés estimateurs de la Ville de Fabreville.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

1<sup>er</sup> Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville nomme et appointe le Chef intérimaire, Monsieur E. Désormeaux, chef du service de la Police de la Ville de Fabreville.

2<sup>e</sup> Que le salaire du chef soit fixé à \$100.00 par semaine à compter du 1<sup>er</sup> mai 1961.

Adoptée.

Voici la liste des soumissionnaires pour l'auto du service de la police:

MAURICE VAILLANCOURT	\$3,225.00
GARAGE CHARBONNEAU	3,375.00
LANDRY AUTO	3,365.00
CHARTRAND AUTO	3,070.00

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville remette à une date ultérieure le choix d'une soumission pour l'auto-police.

Adoptée.

*Ed. Désormeaux**nommé Chef de police*



3 mai 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

1<sup>er</sup> Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville autorise l'achat des lots 122-2-5 et 122-2-p4 de la Paroisse de Ste-Rose, appartenant à MM. Nikolay Palyezeff et Yvan Martynuick pour le prix de \$600.

2<sup>e</sup> Et que le maire, Monsieur Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier, Monsieur Fernand Denis soient autorisés à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt, notaire, aux conditions ci-dessus énumérées ou à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que l'exquisse de subdivision d'une partie du lot 222 de la Paroisse de Ste-Rose telle que préparée par Soudre & Latté, urbanistes, en date du 20 avril 1961 soit acceptée avec la restriction suivante:

A savoir, que la partie de la subdivision indiquée en pointillés sur le plan, représentant la superficie à être conservée en bois, pour laquelle le conseil de ville est d'avis d'amender le règlement de zonage, est acceptée qu'à condition que l'amendement du règlement de zonage soit ratifié et que les services municipaux puissent y être donnés sans avoir recours à une station de pompage.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 222 de la Paroisse de Ste-Rose, tel que préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 2 mai 1961 soit acceptée avec la restriction suivante:

A savoir, que la partie de la subdivision indiquée en pointillés sur le plan, représentant la superficie à être conservée en bois, pour laquelle le conseil est d'avis d'amender le règlement de zonage, est acceptée qu'à condition que l'amendement du règlement de zonage soit ratifié et que les services municipaux du ~~règlement de zonage~~ soit

R.D.





~~ratifié~~ et que les services municipaux puissent y être donnés sans avoir recours à une station de pompage.

Adoptée.

3 mai 1961. CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaissant du plan préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 2 mai 1961 sous la description suivante: 222-252, 240, 47, 10, 2, 22, 255, 86, 94, 48, 63, 105, 106, 139, 140, 161, 165, 166, 171, 175, 226, 216, 215, 225, ~~225~~. 224. *L.D.*

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation, quant au tracé et à la largeur des rues.

CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante (50) pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur (sur ce plan n'est que de cinquante pieds, mesure anglaise et) est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues se trouvent à l'intérieur du projet.

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S. R.Q., 1491, d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 2 mai 1961 et décrites comme suit au dit plan: 222-252, 240, 47, 10, 2, 22, 255, 86, 94, 48, 63, 105, 106, 139, 140, 161, 165, 166, 171, 175, 226, 216, 215, 224, 225.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que Desjardins et Sauriol soient autorisés à préparer les plans et estimés en vue de la construction de rues préliminaires, égoûts sanitaires et aqueduc sur la terre 222 à condition expresse que M. Louis Donolo devienne propriétaire de la dite terre.

Adoptée.

*L.D.* PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

3 mai 1961.



PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

1e Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville soit autorisé à vendre la rue 116-136 à Fabreville Investment Inc. pour le prix de \$1.00.

2e Et que le maire, Monsieur Lucien Dagenais et le secrétaire trésorier, Monsieur Fernand Denis soient autorisés à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt, notaire, aux conditions qu'ils jugeront à propos de faire fixer et d'établir.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

1e Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville soit autorisé à acheter les rues suivantes de Modern Northland Development Co. Ltd.

116-140	116-127	116-99	116-54	115-1
138	203	37	55	460-8
135	204	76	130	
136	154	77		
116	155	78		
115	97	33		
17	98	53		

pour le prix de \$1.00.

2e Et que le maire, Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier Fernand Denis soient autorisés à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt, notaire, aux conditions ci-dessus énumérées et à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adoptée;

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

1e Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville soit autorisé à acheter les rues suivantes de Pheasant Land Inc.

Boulevard Estates Corp.  
Fabreville Heights Corp.

113-68,	113-30,	113-58,
113-25,	113-42,	113-63,

pour le prix de \$1.00

2e Et que le maire, Monsieur Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier, Monsieur Fernand Denis soient autorisés à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt, notaire,

*L.D.*

*ci-dessus énumérées ou à toutes autres conditions*

*L.D.*

NO: M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG., MONTREAL



aux conditions éi-dessus énumérées et à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adoptée.

3 mai 1961.

ATTENDU que la rue 163-176 n'apparaît que comme un tracé sur le plan de cadastre et qu'elle n'existe pas sur le terrain.

ATTENDU que la dite rue ne répond plus aux besoins prévus.

ATTENDU que la Fabrique St-Edouard de Fabreville, propriétaire du terrain, en demande l'annulation afin de céder ce terrain à la Commission Scolaire de Fabreville.

Il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le conseil de ville autorise l'annulation du lot 163-176 (rue) de la Paroisse de Ste-Rose, Ville de Fabreville.

Adoptée.

Le secrétaire-trésorier donne alors la lecture du BUDGET 1961 - qui est mis à l'étude.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le plan et l'estimé préparé par Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseil, pour la construction des services des services d'égoûts sanitaires, aqueduc ~~et~~ ~~rues~~ préliminaires sur le Projet Asselin No. 2 (Lot 218) soit accepté; et qu'une copie du plan soit envoyée au Ministère de la Santé pour approbation.

Adoptée.

"AVIS DE MOTION" est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Henri Fleurant que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la construction d'égoûts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur le Projet Asselin No. 2 (Lot 218).

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que les plans et estimés préparés par Desjardins & Sauriol, ingénieurs-conseil, pour la construction de luminaires pour l'éclairage des rues dans les projets Alain 1, 2, 3, et 4 et Asselin No. 1 soit acceptés.

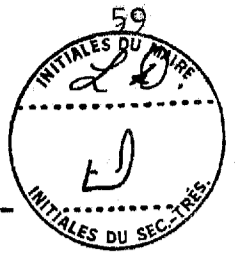
Adoptée.

228

3 mai 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Mardel Lacroix



Que les amemdements à la liste électorale 1961 ci-après énumérés soient acceptés et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les insérer dans la liste électorale 1961.

Adoptée.

*LD ✓*

"AVIS DE MOTION" est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la construction de luminaires pour l'éclairage des rues dans les Projets ~~Sott~~ <sup>Alain</sup> 1, 2.,3 et 4 et Asselin No.1.

Adoptée.

227

*LD ✓*

ATTENDU que le boul. Ste-Rose (Route 38) dans la section ouest de la Ville de Fabreville requiert des améliorations.

ATTENDU que cette artère présente un risque d'accident dans son état actuel.

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des citoyens non seulement de la Ville de Fabreville mais de tous ceux qui utilisent cette artère provinciale d'en améliorer l'état.

Il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

1e Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville prie l'Honorable Ministre de la Voirie de faire exécuter les travaux nécessaires à l'amélioration de la route 38, boulevard Ste-Rose, dans le secteur ouest de la Ville de Fabreville et principalement de niveller les multiples côtes sur cette route.

2e Et que copie de cette résolution soit envoyée à l'Honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie et à Me Jean-Noel Lavoie, député provincial du Comté de Laval.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

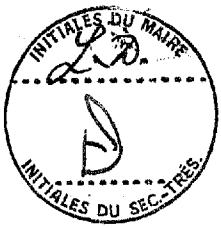
*Que les comptes ci-dessous énumérés soient acceptés et rajoutés par le conseil de ville*  
Liste des comptes département de police et des incendies..

- Garage Charbonneau Ltée. Ré: Réparations - auto.....\$ 6.76
- Fortin Auto Service. Ré: Essence et réparations..... 16.49
- Constable Jacques Trotteir. Ré: Heures spéciales..... 32.00

*LD ✓*  
*Comptes du 1961*

NO. M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG., MONTREAL



3 mai 1961.

Constable Marc Ouimet. Ré: Heures spéciales.....	\$ 51.00
Constable Bernard Roy. Ré: Heures spéciales.....	10.40
Constable Bernard Roy. Ré: Heures spéciales.....	24.00
Constable Henri Poirier. Ré: Heures supplémentaires.....	27.00

Monsieur Honoré Rondeau. Ré: Travail pompier volontaire.	5.00
M. Roméo Locas. Ré: Pompier volontaire.....	5.00
M. Hervé Paquin. Ré: Pompier volontaire.....	5.00
M. C. Norush. Ré: Pompier volontaire.....	5.00
M. Laurent Pelletier. Ré: Pompier volontaire.....	5.00
Constable Jacques Trottier. Ré: Travail au feu.....	3.00
Constable Marc Ouimet. Ré: Travail au feu.....	5.00
Constable Bernard Roy. Ré: Travail au feu.....	5.00

TOTAL

---

 \$205.65
 

---

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le conseil de ville recinde la résolution du 8 mars 1961

Ré: Monsieur Raymond-Marie Nadon.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

1e Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville soit autorisé à verser à Monsieur Raymond-Marie Nadon la somme de \$2,000.00 pour obtenir une servitude de 20 pieds de largeur sur le terrain de Monsieur Raymond-Marie Nadon là où passe le collecteur.

2e Que la Ville s'engage à donner à M. Raymond-Marie Nadon le territoire de l'ancienne Petite Côte en bordure de son terrain.

3e Que la Ville s'engage à nettoyer le dit terrain.

4e Que Monsieur Maurice Desroches, a.g., soit autorisé à établir les limites des terrains.

5e Que monsieur le maire, Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier, Fernand Denis soient autorisés à signer l'acte de

3 mai 1961.

①  
SERVITUDE

*ventes*  
①

~~vente~~ devant Me Gaston Vaillancourt, notaire, aux conditions ci-dessus énumérées et à celles qu'ils Jugeront à propos de fixer et d'établir.



Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

1e Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville soit autorisé à acheter les rues suivantes: 27e, 28e et 29e avenue à \$1.00.

au pris de

*L.D.*

2e Que le maire, Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier Fernand Denis soient autorisés à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt, notaire, aux conditions ci-dessus énumérées et qu'ils Jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville demande des soumissions pour le pavage de la 43e avenue aux contracteurs suivants:

Lagacé,

Desjardins Asphalte,

Miron.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que Monsieur Gérald Cappelli, domicilié et résidant au no. 2 Terrasse Bélanger, en la Ville de Ste-Rose, Province de Québec, est par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, toutes plaintes portées devant le Juge municipal de la Ville de Ste-Rose, concernant les infractions aux règlements municipaux.

Adoptée à l'unanimité.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que les comptes ci-dessous énumérés soient payés par la méthode usuelle:

② à toutes autres conditions qu'ils Jugeront à

*L.D.*



3 mai 1961.

Agence de publicité Gamelin Enrg. Ré: Publicité.....	\$ 35.00
Fournisseur Municipal. Ré: <del>nom de ville</del> .....	398.34
Docteur M. J. Lambert, Ré: Services professionnels.....	6.00
British American Oil Co. Ré: 220.74 Ré: Essence.....	220.74
Pierre Brossard Ltée. Ré: Electricien.....	32.00
Quincaillerie Ste-Rose. Ré: Travaux publics.....	5.94
H. Y. Maranda. Ré: Département de police.....	155.61
Canada Dactylographe Inc. Ré: Réparations.....	36.08
Thibault & Desjardins Ltée. Ré: Matériaux de construction	104.06
Plomberie des Mille-Iles Enrg. Ré: Travaux publics. ....	102.96
Cusson et Frères. Ré: Règlement.	7,204.94
Brault et Théberge Ltée. Ré: Travaux publics.....	111.46
The Shawinigan Water and Power. Ré: Electricité.....	179.12
Bradma Farrington. Ré: Machine du rôle.....	33.15
Imperial Oil Limited. Ré: 696.51. Essence.....	696.51
Shell Oil Co. Ré: Essence.....	135.20
Ambulance Ste-Rose. Ré: Service d'ambulance.....	25.00
William Scully. Ré: Uniforme.....	4.44
Francis Hankin & Co. Ré: Divers.....	73.95
Maurice Desroches. Ré: Arpentage.....	40.00
Mme Annette Mc Crae. Ré: Loyer de la pompe à incendie.....	50.00
Fashion Craft. Ré: Département de police. R.....	321.31
Réal Dagenais. Ré: Huile à chauffage.....	30.29
Formules Légales Provinciales. Ré: Frais de bureaux.....	213.33
<del>GARAGE L. D. DAGENAIS &amp; FILS.</del>	
<del>Réal Dagenais.</del> Ré: Essence et réparations char-police.....	113.59

TOTAL \$10,329.02

Adoptée.

Et la séance est levée.

*Lusien Dagenais*  
LE MAIRE DE LA VILLE.

*Lus*

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier.

29 mai 1961.

PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE FABREVILLE



A une assemblée spéciale du conseil de ville de la Ville de Fabreville, le 29 mai 1961. Etaient présents Monsieur le maire, Lucien Dagenais, Messieurs les échevins: Marcel Lacroix, Henri Fleurant, Georges Nadon, Hormidas Nadon et Gustave Vaillancourt, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de Monsieur le maire, Lucien Dagenais. Le secrétaire-trésorier était aussi présent. Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte. Chacun des membres du conseil a reçu un avis de convocation qui se lit comme suit:

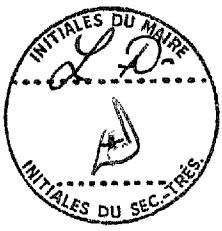
- 1- Acceptation d'une soumission. Ré: auto-police.
- 2- Autorisation d'un emprunt temporaire à la Banque Canadienne Nationale.
- 3- Autoriser Desjardins & Sauriol à préparer les plans et estimés pour le lot 222, Projet Leefort No. 3 et Côté No. 3.
- 4- Acceptation plans et estimés. Projet Donolo.
- 5- Demande de soumission pour certains travaux.
- 6- Résolution; ré: Contrat éclairage de rues (Parade d'Habitation 1961).
- 7- Résolution; ré: Extension de contrat; rues préliminaires, Projet Alain No. 1 et 4 (Parade d'Habitation 1961) à Lagacé Construction.
- 8- Etude et acceptation du Budget 1961 et établissement de la taxe générale.
- 9- Approbation des règlements Nos: 219 à 223 incl.
- 10- Résolution. ré: Date de l'assemblée des électeurs intéressés dans les règlements Nos: 219 à 223 incl.

Le secrétaire-trésorier donne un sommaire des soumissions pour auto-police telles qu'ouvertes à l'assemblée du 3 mai 1961:

<u>MAURICE VAILLANCOURT:</u>	\$3,225.00
<u>GARAGE CHARBONNEAU:</u>	3,300.00
<u>LANDRY AUTOMOBILE:</u>	3,365.00
<u>CHARTRAND AUTOMOBILE:</u>	3,070.00

Les deux premières soumissions seulement ont inclus un chèque de dépôt égal à 10% de la soumission.





PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que la soumission de Monsieur Mauride Vaillancourt au montant de \$3,225.00 pour une automobile pour le service de la police, en date du 3 mai 1961 soit acceptée.

29 mai 1961.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville soit autorisé à emprunter de la Banque Canadienne Nationale un montant n'excédant pas \$808,000.00 à un taux d'intérêt n'excédant pas  $5\frac{3}{4}\%$  en attendant le produit de la vente d'obligations autorisées par les règlements Nos: 185, 197 à 204 incl., 206, 209, 210, 211, et 213; et ledit montant devant servir à payer les contracteurs pour les travaux exécutés jusqu'à l'émission des obligations et que le maire, Monsieur Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier, Monsieur Fernand Denis soient autorisés à signer les documents nécessaires pour négocier ledit emprunt.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs-conseil, soient autorisés à préparer les plans et estimés en vue de la construction des travaux d'égoût sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur les projets Donolo, lot 222, Projet Leefort No. 3 et Côté No. 3.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que demandes de soumissions soient faites à Spino Construction Ltée., Hamel Asphalte Construction Ltée., E. et G. Lagacé Inc., E. Monette Ltée., Vérona Construction Ltée., pour l'exécution des travaux d'égoûts sanitaires et aqueduc sur les Projets Côté N. 2, Alain No. 5 et Asselin No. 2.

Rejetée.

Un amendement est apporté à la résolution.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

29 mai 1961.

Que demandes de soumissions soient faites à Spino



29 mai 1961.

Construction Ltée., Hamel Asphalte Construction Ltée  
E. et G. Lagacé Inc., E. Monette Ltée., ~~Véronne Construction~~

L.D.  
Z

~~etc.~~ pour l'exécution des travaux d'égoûts sanitaires et  
aqueduc et sur les Projets Côté No. 2, Alain No. 5 et Asselin  
No. 2.

Adoptée. à la majorité.

EN FAVEUR: Messieurs les échevins Marcel Lacroix, Gustave  
Vaillancourt et Henri Fleurant.

CONTRE: Messieurs les échevins Hormidas Nadon et Georges Nadon.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que demandes de soumissions soient faites pour l'exécution  
des travaux d'éclairage de rues sur la Parade d'Habitation 1961  
(lots 216, 217 et 218) soit l'installation de onze (11) luminaire  
s.

Rejetée.

Un amendement est apporté à la résolution.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le conseil de ville soit autorisé à accorder le contrat  
pour l'installation de 11 luminaires pour l'éclairage de rues  
sur la Parade d'Habitation 1961 à Pelletier Electricque aux mê-  
mes prix unitaires que ceux établis dans le contrat daté du 15  
novembre 1960 accordé à Pierre Brossard Ltée., à condition que  
les travaux soient faits pour la Parade.

EN FAVEUR: Messieurs les échevins Marcel Lacroix, Henri Fleurant  
et Gustave Vaillancourt.

CONTRE: Messieurs les échevins Hormidas Nadon et Georges Nadon.

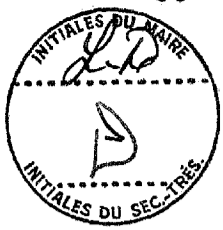
Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville soit autorisé à accorder une extension  
de contrat à Lagacé Construction Limitée en vue de la construc-  
tion de rues préliminaires sur le Projet Alain No. 3 et 4 (Ex-  
positions de maisons) aux mêmes prix unitaires que le contrat  
pour les travaux sur le Projet Alain No. 1 et 2.

Adoptée.



Monsieur l'échevin Hormidas Nadon s'abstient de voter la résolution.

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture des règlements Nos: 219 à 223 inclusivement.

29 mai 61.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

Que l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables intéressés dans les règlements 219 à 223 inclusivement du conseil de ville de la Ville de Fabreville soit tenue le 6 juin 1961 à compter de 7 heures de l'après-midi à l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville.

Adoptée.

Et la séance est levée.

*Lucien Dagenais*

MAIRE

*J. Denis*

Seci-trés.

6 juin 1961.

PROVINCE DE QUEBEC

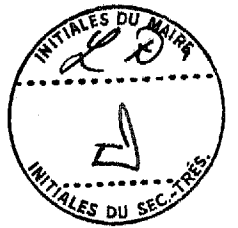
VILLE DE FABREVILLE

Je, soussigné, Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville, certifie qu'à une assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Fabreville intéressés dans les règlements nos: 219 et 220 du conseil de ville de la Ville de Fabreville passés le 29 mai 1961 et intitulés:

- 219- Règlement amendant le règlement concernant la construction dans la Ville de Fabreville.
- 220- Règlement amendant le règlement de zonage de la Ville de Fabreville.

La dite assemblée tenue le 6 juin 1961 suivant les dispositions de la loi pour soumettre lesdits règlements à l'approbation desdits électeurs municipaux intéressés n'ont pas demandé le vote sur lesdits règlements qui ont été déclarés adoptés à l'unanimité par lesdits électeurs après la lecture de la loi et desdits règlements.

Donné sous mon seing à la Ville de Fabreville ce 6 juin 1961.



Signé:

*Lucien Dagenais*

Maire de la Ville et président de l'assemblée des électeurs de la Ville de Fabreville.

6 juin 1961.

PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE FABREVILLE

Au conseil de la Ville de Fabreville:

Les soussignés ont l'honneur de faire rapport qu'à une assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Fabreville, convoquée par avis public et tenue à l'école St-Léopold-des-Îles de Fabreville, le 6 juin 1961 à 7 heures de l'après-midi sous la présidence du soussigné, Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville agissant comme tel aux fins de soumettre à l'approbation desdits électeurs les règlements nos: 219 et 220 du conseil de la Ville de Fabreville adoptés et passés le 29 mai 1961, et intitulés:

- 219- Règlement amendant le règlement concernant la construction dans la Ville de Fabreville.
- 220- Règlement amendant le règlement de zonage de la Ville de Fabreville.

Le président ouvrit l'assemblée à 7 heures de l'après-midi et fit donner par le secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville agissant comme secrétaire de l'assemblée, lecture desdits règlements 219 et 220.

Que cette lecture étant terminée, lesdits règlements furent soumis à l'assemblée pour approbation.

Que durant l'heure fixée pour la tenue de l'assemblée aucun électeur qualifié à voter sur lesdits règlements n'ayant demandé la votation, le président de l'assemblée a déclaré lesdits règlements adoptés à l'unanimité par les électeurs intéressés, conformément à la loi et a clos l'assemblée.

En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat à la Ville de Fabreville, ce 6e jour de juin mil neuf cent soixante et un.

Signé:

*Lucien Dagenais*

Maire de la Ville de Fabreville et président de l'assemblée des électeurs municipaux intéressés dans les règlements 219 et 220 du conseil de cette Ville.

Signé:

*[Signature]*

Secrétaire de l'assemblée des électeurs.

ND: M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG. MONTREAL



PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

6 juin 1961.

Je, soussigné, Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville, certifie qu'à une assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Fabreville intéressés dans les règlements nos: 221, 222 et 223 du conseil de ville de la Ville de Fabreville passés le 29 mai 1961 et intitulés:

- 221- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, égoûts sanitaires, égoûts pluviaux et d'aqueduc sur partie du lot No. 120-1 et à un emprunt de \$54,000.00 pour ces fins.
- 222- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, égoûts sanitaires et aqueduc sur partie du lot No. 218 (Projet Asselin No. 2) et à un emprunt de \$110,000.00 pour ces fins.
- 223- Règlement pourvoyant à l'exécution de travaux d'aqueduc sur le lot No. 119 et sur la rue portant le numéro de lot 121-348 (Projet Modern No. 3) et à un emprunt de \$10,000.00 pour ces fins.

Ladite assemblée tenue le 6 juin 1961 suivant les dispositions de la loi pour soumettre lesdits règlements à l'approbation desdits électeurs municipaux intéressés n'ont pas demandé levote sur lesdits règlements qui ont déclarés adoptés à l'unanimité par lesdits électeurs après la lecture de la loi et desdits règlements.

Donné sous mon seing à la Ville de Fabreville ce 6e jour de juin 1961.

Signé:

*Lucien Dagenais*  
 Maire de la Ville et président  
 de l'assemblée des électeurs de  
 la Ville de Fabreville.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

Au conseil de la Ville de Fabreville:

Les soussignés ont l'honneur de faire rapport qu'à une assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Fabreville, convoquée par avis public

6 juin 1961.

et tenue à l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville, le 29 mai, 1961 à sept heures de l'après-midi sous la présidence du soussigné, Lucien Dagenais, Maire de la Ville de Fabreville, agissant comme tel aux fins de soumettre à l'approbation desdits électeurs les règlements nos: 221, 222 et 223 du conseil de la Ville de Fabreville adoptés et passés le 29 mai 1961, intitulés:

- 221- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, égoûts sanitaires, égoûts pluviaux et aqueduc sur partie du lot No. 120-1 et à un emprunt de \$54,000.00 pour ces fins.
- 222- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, d'égoûts sanitaires et d'aqueduc sur partie du lot No. 218 (Projet Asselin No. 2) et à un emprunt de \$110,000.00 pour ces fins.
- 223- Règlement pourvoyant à la construction et exécution de travaux d'aqueduc sur le lot No. 119 et sur la rue portant le numéro 121-348 (Projet Moderne No. 3) et à un emprunt de \$10,000.00 pour ces fins.

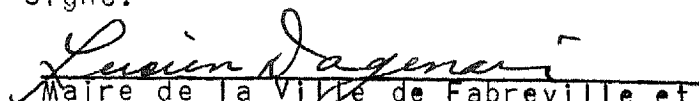
Le président ouvrit l'assemblée à 7 heures de l'après-midi et fit donner par le secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville agissant comme secrétaire de l'assemblée, lecture desdits règlements numéros 221, 222 et 223.

Que cette lecture étant terminée, lesdits règlements furent soumis à l'assemblée pour approbation.

Que durant les deux heures fixées pour la tenue de l'assemblée aucun électeur qualifié à voter sur lesdits règlements n'ayant demandé la votation, le président de l'assemblée a déclaré lesdits règlements adoptés à l'unanimité par les électeurs intéressés conformément à la loi et a clos l'assemblée.

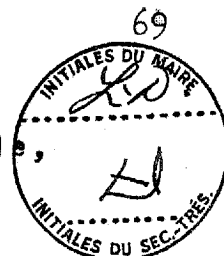
En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat à la Ville de Fabreville, ce 6e jour de juin 1961.

Signé:

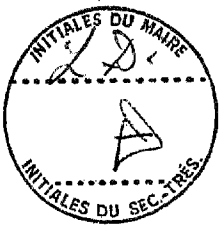
  
Maire de la Ville de Fabreville et  
président de l'assemblée des élec-  
teurs municipaux intéressés dans  
les règlements 221, 222 et 223 du  
conseil de cette Ville.

Signé:

  
Secrétaire de l'assemblée des  
électeurs.



*L.D.*



PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

7 juin 1961.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de ville de la Ville de Fabreville, mercredi le 7 juin 1961, étaient présents Monsieur le maire, Lucien Dagenais et Messieurs les échevins Henri Fleurant, Marcel Lacroix, Hormidas Nadon, Roland Desjardins, Georges Nadon et Gustave Vaillancourt, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de Monsieur le maire, Lucien Dagenais. Le secrétaire-trésorier était aussi présent. Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte. Le secrétaire-trésorier fait la lecture des <sup>①</sup> 3 et 29 mai 1961.

① minutes par  
L.D.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que les minutes des assemblées des 3 et 29 mai 1961 soient acceptées telles que lues.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le rapport de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Fabreville <sup>②</sup> autorisés dans les règlements 219 et 220 soient acceptées et déposés aux archives.

② intéressés  
L.D.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que les rapports de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Fabreville <sup>③</sup> autorisés dans les règlements 221, 222 et 223 soient acceptées et déposées aux archives.

③ intéressés  
L.D.

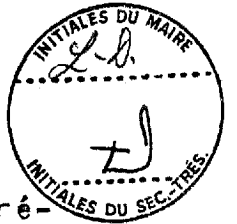
Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le conseil de ville nomme la rue connue sous la description "Rue transversale" Boulevard Curé Frénette.

Adoptée.



PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que Maurice Desroches, a.g., soient autorisés à préparer les plans de cadastre pour la rue transversale de la 18<sup>e</sup> avenue à la 4<sup>e</sup> avenue.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseil soient autorisés à préparer les plans et estimés en vue de la construction de rue préliminaire et pavage sur la rue transversale de la 19<sup>e</sup> avenue à la 4<sup>e</sup> avenue.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

Que le conseil de ville soit autorisé à émettre un permis de commerce pour un magasin d'oiseaux (Pet Shop) à Mme. N. B. Phillips, 700 boul. Dagenais, Fabreville.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville soit autorisé à émettre un permis de poste de taxi à M. Louis Drouin, sur le terrain de M. Jean Vaillancourt sur le boul. Labelle au sud nord du boul. Dagenais.

Adoptée.

ATTENDU que la largeur du boulevard Ste-Rose (route 38), du lot 163 à la limite ouest de la Ville de Fabreville, est trop restreinte pour répondre aux besoins de la circulation toujours croissante.

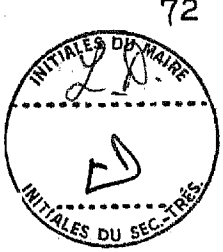
ATTENDU que ce tronçon de la route 38 ne permet plus une circulation sûre pour les piétons et les véhicules automobiles.

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des résidents et contribuables de la Ville de Fabreville, de même que dans celui des usagers de cette route, de circuler sur une route offrant toute la sécurité possible:

Il est proposé par Monsieur l'échevin Georges Nadon appuyé par Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

7 Juin 1961  
 (C)  
 Port autorisé  
 L.D.





7 juin 1961.

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville prie humblement l'Honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie, de prendre en considération cette demande d'élargissement de la route 38, de la terre No. 163 jusqu'à la limite ouest de la Ville de Fabreville.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que demande, soit faite à la Commission Interurbaine de l'Île Jésus, pour qu'une copie de l'agenda et une copie des délibérations des procès-verbaux de chaque assemblée de ladite Commission soit adressée à tous les conseils municipaux de l'Île Jésus.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville soit autorisé à déléguer le maire, les échevins, le secrétaire-trésorier et leurs épouses au Congrès Annuel 1961 de l'Union des Municipalités de la Province de Québec au Manoir Richelieu, à Pointe-au-Pic, du 31 août au 3 septembre 1961 et qu'un déboursé de \$1,336.00 pour les frais d'inscription, y compris les frais d'hôtel, soit autorisé.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville soit autorisé à déléguer les trois évaluateurs de la Ville aux cours d'été de l'Association des Estimateurs Municipaux du Québec, à l'Université de Montréal les 19, 20, 21 et 22 juin 1961; et que les frais d'inscription au montant total de \$52.00 soient autorisés.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville consente au transfert du solde de contrat, pour l'installation de luminaires pour l'éclairage des rues, accordé à Pierre Brossard

7 juin 1961.

Ltée. le 12 août 1960, règlement 194 et 188, à  
Pelletier Electric Enrg. de Fabreville.

Adoptée.



PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le conseil de ville autorise l'émission d'un permis de  
ramonage de cheminées dans la Ville de Fabreville à Monsieur  
Marcel Nadeau.

Adoptée.

Soumissions pour les travaux de rues préliminaires et pavage sur  
la 43e avenue.

DESJARDINS ASPHALTE LTEE	\$38,609.50
LAGACE CONSTRUCTION LTEE	39,143.80
LA CIE MIRON LTEE.	35,099.50

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

1e Que la soumission de la Cie Miron Ltée. aux prix de  
\$35,099.50 pour les travaux de rues préliminaires et de pavage  
sur la 43e avenue soit acceptée, à condition que ladite sou-  
mission soit conforme aux plans et devis des ingénieurs après  
vérification.

2e Que le maire, Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier,  
Fernand Denis soient autorisés à signer le contrat avec les ci-  
haut nommés entrepreneurs.

Adoptée.

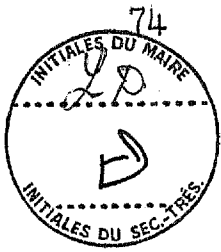
Ouvertures des soumissions pour travaux d'égoûts sanitaires  
et aqueduc.

	<u>ALAIN no. 5</u>	<u>ASSELIN no. 2</u>	<u>COTE no.2</u>
Monette:	\$99,421.25	\$58,576.25	\$17,811.00
Hamel:	98,707.00	58,787.50	15,743.50
Spino:	103,444.50	56,109.50	16,064.50
E. G. Lagacé Inc.	94,228.50	55,333.50	17,119.00

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

1e Que le conseil de ville accepte la soumission de E. et G.  
Lagacé Inc au prix de \$94,228.50 pour l'exécution des travaux



7 juin 1961.

d'égouts sanitaires et aqueduc sur le Projet Alain No. 5.

2e Et que le maire, Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier Fernand Denis soient autorisés à signer le contrat avec ledit entrepreneur à la condition que la soumission soit conforme aux devis après vérification des ingénieurs.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

1e Que le conseil de ville accepte la soumission de E. et G. Lagacé Inc. au prix de \$55,333.50 pour l'exécution des travaux d'égouts sanitaires et aqueduc sur le Projet Asselin No. 2.

2e Et que le maire, Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier Fernand Denis soient autorisés à signer le contrat avec ledit entrepreneur à la condition que la soumission soit conforme aux devis après vérification des ingénieurs.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

1e Que le conseil de ville accepte la soumission d'Hamel au prix de \$15,743.50 pour l'exécution des travaux d'égouts sanitaires et d'aqueduc sur le Projet Côté No. 2.

2e Et que le maire, Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier Fernand Denis soient autorisés à signer le contrat avec ledit entrepreneur à la condition que la soumission soit conforme aux devis après vérification des ingénieurs.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que demandes de soumissions pour l'exécution des travaux d'égouts sanitaires, aqueduc sur les Projets Plante No. 2, Modern No. 3, Rainbow No. 2 soient faites à E. et G. Lagacé Inc., Spino Construction, Hamel Asphalte et E. Monette.

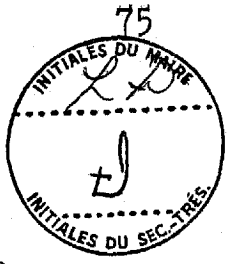
*Adoptée L.D.*  
~~Rejetée.~~

AMENDEMENT

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que demandes de soumissions pour l'exécution des travaux d'égouts sanitaires et aqueduc sur les Projets Plante No. 2, Modern



7 juin 1961.

No. 3, Rainbow No. 2 soient faites à E. et G. Lagacé Inc., Spino Construction, Hamel, Monette et Verona Construction.

*Rejetée* D  
*Adoptée* L.D.

EN FAVEUR: Messieurs les échevins Georges Nadon et Hormidas Nadon.

CONTRE: Messieurs les échevins Marcel Lacroix, Roland Desjardins, Henri Fleurant et Gustave Vaillancourt.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

*Préliminaire*  
D  
L.D.

Que demande de soumissions pour l'exécution des travaux publics de rues et pavage sur les Projets Plante No. 2, Modern No. 3, Rainbow No. 2, Côté No. 2, Asselin No. 2 et Alain No. 5 soient faites à Desjardins Asphalte, Lagacé Construction et la Cie Miron Ltée.

~~Rejetée~~ Adoptée D  
L.D.

AMENDEMENT

② Georges Nadon  
D  
L.D.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin ~~Gustave Vaillancourt~~ *Georges Nadon* ②

Que demande de soumissions soient faites pour l'exécution des travaux ~~publics~~ de rues et pavage à: E. et G. Lagacé, Spino Construction, Hamel, Monette et Vérona Construction.

~~Adoptée~~ Rejetée D  
L.D.

EN FAVEUR: Messieurs les échevins Hormidas Nadon et Georges Nadon  
CONTRE: Messieurs les échevins Henri Fleurant, Gustave Vaillancourt, Marcel Lacroix et Roland Desjardins.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

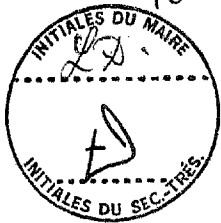
Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville accepte la Requête d'annulation des lots 140-42 à 140-53 inclusivement et 140-1 à 140-10 inclusivement de la Paroisse de Ste-Rose, telle que présentée par Maurice Desroches, a.g.,.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 140 de la Paroisse de Ste-Rose, tel que préparé par Maurice Desroches, a.g.,



en date du 3 juin 1961, soit accepté.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

7 juin 1961. APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le plan de subdivision d'une partie des lots 154 et 158 de la Paroisse de Ste-Rose, tel que préparé par Maurice Desroches a.g., en date du 26 mai 1961, soit accepté.

Adoptée.

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaissant au plan préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 26 mai 1961 sous la description suivante: 154-14.

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation, quant au tracé et à la largeur des rues.

CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante (50) pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues se trouvent à l'intérieur du projet.

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 242 S.R.Q., 1941, d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan préparé par Maurice Desroches, a.g. en date du 26 mai 1961 et décrite comme suit: 154-14.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le plan de subdivision d'une partie des lots 96, 100, 101 de la Paroisse de Ste-Rose, tel que préparé par Maurice Desroches, a.g. en date du 2 juin 1961, soit accepté.

Adoptée.



7 juin 1961.

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaissant au plan préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 2 juin 1961 sous la description suivante 100-59.

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation, quant au tracé et à la largeur des rues

CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues se trouvent à l'intérieur du projet.

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 242. S.R.Q., 1941, d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 2 juin 1961 sous la description suivante: 100-39.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

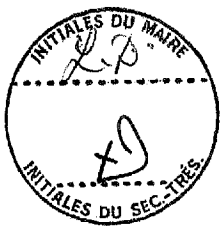
Que ce plan de subdivision d'une partie des lots 165 et 163 de la Paroisse de Ste-Rose, tel que préparé par Maurice Desroches, a.g. en date du 7 mai 1961, soit accepté.

Adoptée.

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaissant au plan préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 2 juin 1961 sous la description suivante: 165-55, 163-213, 163-269, 163-251, 163-250, 163-243, 163-239, 163-240, 163-241, 163-312, 163-286, 163-226.

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation, quant au tracé et à la largeur des rues.

CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante (50) pieds, mesure anglaise;



CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues se trouvent à l'intérieur du projet.

7 juin 1961.

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 242 S.R.Q. 1941, d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 7 mai 1961 et décrites comme suit: 165-55, 163-213, 163-269, 163-251, 163-250, 163-243, 163-239, 163-240, 163-241, 163-312, 163-286, 163-226.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 163 tel que préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 19 janvier 1961 soit accepté.

Adoptée.

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaissant au plan préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 19 janvier 1961 sous la description suivante: 163-228, 163-221 et 163-225.

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation, quant au tracé et à la largeur des rues;

CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante (50) pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues se trouvent à l'intérieur du projet;

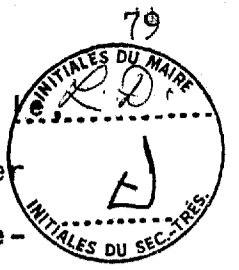
POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 242, S.R.Q., 1941, d'accorder

7 juin 1961



à la corporation municipale de la Ville de Fabreville la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 19 janvier 1961 sous la description suivante: 163-228, 163-221 et 163-225.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 218 tel que préparé par Roger Guénet, a.g., en date du 14 mai 1961 soit accepté.

Adoptée.

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaissant au plan préparé par Roger Guénet, a.g., en date du 14 mai 1961 sous la description suivante: 218-155, 218-143, 218-148, 218-127.

CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante (50) pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation, quant au tracé et à la largeur des rues;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues se trouvent à l'intérieur du projet;

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

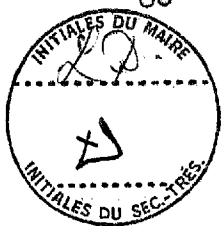
Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 242, S.L.R.Q., 1941, d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan préparé par Roger Guénet, a.g., en date du 14 mai 1961 et décrites comme suit: 218-155, 218-143, 218-148, 218-127.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant





7 juin 1961.

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 245 tel que préparé par Léopold Moretti, a.g., en date du 16 mai 1961 ne soit pas accepté à cause du zonage industriel existant sur ce lot.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 95 (95-94) tel que préparé par J. P. Martin a.g., soit accepté.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville autorise d'augmenter les salaires de Messieurs Réal Locas et Fernand Paré à \$1.50 l'heure.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

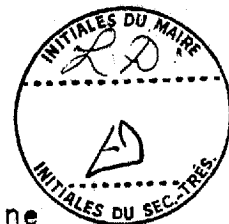
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

1e Que demande soit faite à la Shawinigan Water & Power Co., de modifier le système d'éclairage de rues dans les limites de la Ville de Fabreville de la façon suivante:

<u>SYSTEME ACTUEL</u>	<u>SYSTEME DEMANDE</u>
<u>a) BOUL. STE-ROSE</u>	
77 luminaires de 1,000 lumens	88 luminaires de 10,000 lumens vapeur de mercure
<u>b) BOUL. LABELLE</u>	
1 luminaire de 1,000 lumens	9 luminaires de 20,000 lumens vapeur de mercure
<u>c) AUTRES SECTEURS (avenues)</u>	
354 luminaires de 1,000 lumens	361 luminaires de 4,000 lumens
<u>d) BOUL. DAGENAI-OUEST</u>	
—	9 luminaires de 10,000 lumens vapeur de mercure
<u>e) MONTEE MONTROUGEAU</u>	
—	5 luminaires de 10,000 lumens vapeur de mercure.

2e Que le maire Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier Fernand Denis soient autorisés à signer le contrat avec la Shawinigan Water & Power Co.

Adoptée.



7  
13 juin 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que demande soit faite à la compagnie de téléphone Bell du Canada d'installer leurs câbles électriques par conduits souterrains sur le boul. Labelle du boul. Dagenais aux limites sud de la Ville.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que demandes soit faite à la Shawinigan Water & Power Co. d'enlever leur ligne de fils électriques sur la rue Elaine (anciennement rue Lauzon) dans les limites de la Ville de Fabreville.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que l'assemblée soit ajournée à mardi le 13 juin 1961.

Adoptée.

Et la séance est levée.

*Lucien Dagenais*

M A I R E.

*L. Dagenais*

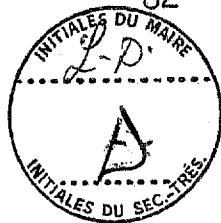
SEC.-TRES.

13 juin 1961.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée ~~spéciale~~ du conseil de ville de la Ville de Fabreville, tenue en l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville le 13 juin 1961, étant l'ajournement de l'assemblée régulière du 7 juin 1961, étaient présents monsieur le maire, Lucien Dagenais et messieurs les échevins Henri Fleurant, Marcel Lacroix, Roland Desjardins, Gustave Vaillancourt, Georges Nadon et Hormidas Nadon, formant quorum des membres du conseil sous la présidence du maire, monsieur Lucien Dagenais. Le secrétaire-trésorier était aussi présent. Monsieur le maire récite d'abord la prière



et la séance est ouverte.

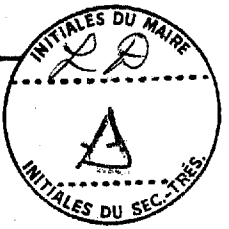
ETUDE DU BUDGET:

13 juin 1961.

BUDGET PRO FORMA, POUR L'ANNEE FISCALE  
SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE MIL NEUF  
CENT SOIXANTE ET UN. 1961

	%	\$
Revenus -(Annexe A)	100	\$320,900.
<hr/>		
<b>DEPENSES</b>		
Ad.m. générale, B.	11.09	40,250.
Service de la Police, C.	14.96	48,000.
Service des incendies, C.	1.43	4,600.
Service des travaux publics, D.	11.94	38,300.
Hygiène et enlèvement des déchets.	3.18	10,200.
Assistance publique et sociale	.78	2,500.
Corporation Intéurbaine de l'île Jésus.	.22	700.
Service de la dette		
Capital	13.56	43,500.
Intérêts	30.88	99,100.
Dépenses de capital à même le revenu.)	6.23	21,000.
Revenu pour camion incendie.	--	----
	<hr/>	<hr/>
	94.27	\$308,150.00
		<hr/>
		\$ ANNEXE (A.)
<b>TAXES</b>		
Municipales		\$84,800.00
Spéciales		-----
Vidanges		14,000.00
Eau		8,000.00
Riveraines		145,000.00
		<hr/>
		\$251,800.00
		<hr/>
<b>LICENCES ET PERMIS</b>		
Affaires et commerce		5,500.00
Bicyclettes et chiens		900.00
Construction		9,000.00
		<hr/>
		\$15,400.00
<b>APPLICATION DE LA LOI</b>		
		20,000.00
<b>REVENUS D'INTERETS</b>		
		1,200.00
<b>DIVERS: octrois et subventions.</b>		
Autres		30,000.00
		2,500.00
		<hr/>
		\$32,500.00
		<hr/>
		\$320,900.00
		<hr/>

1961



13 juin 1961.

ADM. GENERALE.

	%	\$
Salaire du sec.-trés.	19.65	\$7,000.
autres (B-1)	25.28	9,000.
Téléphone	1.96	700.
Papeterie et impressions	5.60	2,000.
Assurances	8.42	3,000.
Divers	2.30	1,000.
Loyer de bureau	2.30	1,000.
Chauffage, éclairage et entretiens	5.61	2,000.
Rôle d'évaluation	5.89	2,100.
Frais légaux et vérification	5.04	1,800.
Frais d'élection	.83	300.
Frais --- de déplacements et représentation.	4.76	3,500.
Mutations des propriétés	1.11	400.
Contributions et dons	3.37	1,800.
Publicité	4.21	1,500.
Frais bancaires	.55	200.
Plan d'urbanisme	5.61	2,000.
Taxes annulées par le conseil	1.11	400.
Compilation de cadastre	8.42	3,250.
Plage municipale		2,000.
<hr/>		
	112.02	\$44,950.
Moins: recouvrement ré: Règlements.	13.20	4,700.
<hr/>		
	100	\$40,250.

SALAIRES - AUTRES

J. Paquin	\$55.00 x 52 =	\$2860.
Mlle. L. Grenon	\$40.00 x 40 =	\$2080.
J. Daignault	\$70.00 x 42 =	\$2940.
<hr/>		
		\$7880.
Divers		\$1120.
<hr/>		
		\$9000.
<hr/> <hr/>		

B - 1 -

SERVICE DE LA POLICE

Salaires et gages	\$32,300.
Communications	1,400.
Vêtements	1,800.
Papeterie et impressions	400.
Divers	1,700.
Fournitures	1,100.
Automobile	-----
Location	-----
Essence	3,400.
Assurances	600.
Réparations	1,200.
Achat	4,100.
<hr/>	
	48,000.
<hr/> <hr/>	

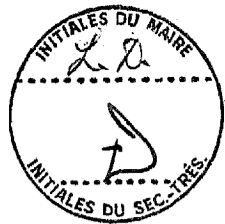
- C -

SERVICE DES INCENDIES

Salaires des pompiers volontaires	1,500.
Aide de l'extérieur	1,400.
Essence et huile	300.
Réparations	500.
Fournitures	500.
Location - garage	400.
<hr/>	
	\$4,600.00
<hr/> <hr/>	

ND: M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG., MONTREAL



13 juin 1961.

TRAVAUX PUBLICS

	1961	
	%	\$
Salaires et gages	39.16	\$15,000.
Entretien des chemins.	28.75	11,000.
Déneigement des rues	-----	-----
Clôture et inspection	2.92	1,200.
Aqueduc	6.57	2,500.
Eclairage des rues	25.11	9,600.
Divers	5.27	2,000.
Usine d'épuration	7.88	3,000.
	<hr/> 115.66	<hr/> \$44,300.00
Moins recouvrement.		
Ré: Règlements	15.66	6,000.00
	<hr/> 100	<hr/> \$38,300.00

DEPENSES DE CAPITAL A MEME LE REVENU

Administration	\$3,000.
Camion et réservoir	10,000.
Outils pour neige	3,000.
Mobilier de bureau	1,000.
Terrain de l'Hôtel de ville.	3,000.
Puits pour Hôtel de ville.	1,000.
	<hr/> \$21,000.00

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que les prévisions budgétaires pour l'année fiscale 1961, telles que décrites ci-dessus, soient acceptées.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le taux de la taxe foncière générale pour l'année 1961 soit fixé et établi à \$0.70 par \$100.00 d'évaluation.

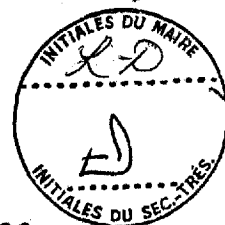
Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville autorise le chef de police, M. E. Désormeaux à engager des constables spéciaux afin de diriger la circulation durant l'Exposition des Maisons et les soirs de courses.

Adoptée.



13 juin 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville autorise le chef de police de donner des contraventions aux véhicules automobiles passant sur le terre-plein sur le boul. Dagenais.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville demande à son Honneur le juge municipal de la Cour de Ste-Rose, d'annuler toutes les causes, pour infractions commises dans les limites de la Ville de Fabreville, jusqu'au 9 mars 1961.

Adoptée.

ATTENDU que le boul. Labelle est maintenant zoné industriel et commercial de chaque côté sur toute sa longueur dans les limites de la Ville de Fabreville.

ATTENDU que trois commerces de postes d'essence y sont déjà installés.

ATTENDU qu'un restaurant-motel et une épicerie y sont érigés.

ATTENDU que la piste de course "FURY SPEEDWAY" y commencera ses opérations vers le 17 juin 1961.

ATTENDU que la circulation des piétons et des véhicules est et sera très dense.

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de tous de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent.

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

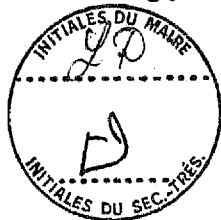
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que demande soit faite au Service de la Signalisation de la Voirie provinciale de décréter le boul. Labelle, dans les limites de la Ville de Fabreville, une zone de 30 milles p.h.

Adoptée.

ATTENDU que l'expansion de la Ville de Fabreville se fait à un rythme accéléré de plus de 250 maisons par année.

ATTENDU que le nombre de maisons d'habitation dans la Ville de Fabreville s'élève à plus de 1800 unités.



ATTENDU que la population de la Ville de Fabreville se chiffre à plus de 4000 âmes.

ATTENDU que la distribution du courrier, sous la méthode dite "Route rurale" avec boîtes groupées à certains endroits le long de la route rurale, ne donne pas un rendement adéquat aux usagers qui demeurent de plus en plus loin de ces boîtes groupées.

ATTENDU que le service postal canadien s'enorgueillit d'être l'un des plus efficaces au monde.

ATTENDU que les résidents de la Ville de Fabreville, à titre de Canadiens demandent respectueusement d'obtenir un service postal adéquat.

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville de la ville de Fabreville demande respectueusement à Monsieur Rodrigue Bourdages, député du comté de Laval à la Chambre des Communes, de prendre en considération la demande des résidents de la Ville de Fabreville afin d'obtenir la distribution du courrier à domicile, c'est-à-dire le service postal par un facteur à domicile.

Adoptée.

Le conseil de ville demande au secrétaire-trésorier d'obtenir l'avis de nos aviseurs légaux concernant l'établissement d'un poste d'essence sur un terrain zoné commercial.

ATTENDU que les contribuables de la rue Félix dans la Ville de Fabreville ont soumis au conseil de ville une requête demandant une route traversant le terre-plein sur le boul. Dagenais.

ATTENDU que le conseil de ville juge cette demande à propos et raisonnable.

ATTENDU que les contribuables ont l'intention de nous soumettre leur requête.

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

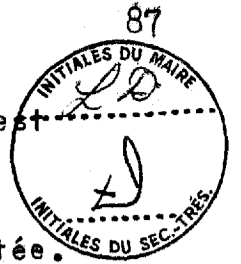
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville prie l'Honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie, d'~~accélérer~~<sup>①</sup> à la Requête des contribuables de la rue Félix, en faisant exécuter les travaux nécessaires pour la construction d'une route

① accélérer  
LD.

13 juin 1961.

traversant le terre-plein du boul. Dagenais à l'ouest  
de la rue Félix dans la Ville de Fabreville.



Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que l'esquisse de subdivision d'une partie du lot 113 préparée par J. Poissant, a.g., en date du 15 mai 1961 soit acceptée.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt.

Que le plan et l'estimé en vue de la construction des services d'égoûts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur le lot 222 tel que préparés par Desjardins & Sauriol, ingénieur conseil, soient acceptées et que copie des plans soient envoyées au Ministère de la Santé pour approbation.

Adoptée.

224  
"AVIS DE MOTION" est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la construction d'égoûts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur le lot 222.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

1e Que le conseil de ville autorise le secrétaire-trésorier de cancelar les polices d'assurances déjà existantes sur les camions du service de la Voirie.

2e Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire assurer tous les véhicules de la Ville sous une police d'assurance dite "flotte" de la Prévoyance Cie. d'Assurance par l'entremise de M. Paul R. Lacroix.

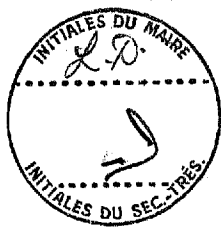
Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que les comptes ci-dessous énumérés soient payés par la méthode usuelle:





13 juin 1961.

Maurice Desroches; ré: frais d'arpentage, compilation de cadastre et règlements.....	\$4,312.50
Paul R. Lacroix; ré: Assurance - auto-police.....	673.00
Camille Blais; ré: puits - Hôtel de ville.....	554.00
Yvon Boulanger Ltée. ré: Règlements - émission.....	362.30
	<u>1,653.01</u>
Canada Dactylographe Inc. ré: Frais de bureau.....	36.08
Pierre Thibault Canada Ltée. ré: Voirie.....	274.64
	Camion- incendie..... 63.75
Walter Kidde & Co. of Canada Ltd. ré: Service des incendies.....	21.10
Formules Légales provinciales Enrg. ré: Papeterie.....	14.12
Rapid Systems Ltd. ré: Police - papeterie.....	235.87
Roger Charbonneau. ré: Travaux publics.....	138.63
Estampe Larex. ré: Police - bicycles- chiens.....	121.48
Farrington Bradma Ltd. ré: Frais secretariat.....	116.60
Hamel Asphalte Const. ré: Travaux publics. (a recevoir de Charbonneau).....	206.40
Pierre Brossard Ltée. ré: Travaux publics.....	28.00
Bureau d'Enregistrement de Laval. Ré: Mutations.....	49.45
Lucien Dagenais et ses fils Ltée. ré: Réparations-police	31.51
	Voirie-réparations 58.85
	Essence - voirie 65.05
St. Eustache Greenhouses. ré: Contribution et dons.....	25.50
Desjardins & Sauriol. ré: Plans de la Ville.....	200.00
Shell Oil Co. ré: Essence - police.....	182.26
The British American Oil. Ré: pneus \$45.76 + \$47.84	93.60
	Essence - police 123.79
	Essence - incendie 3.35
Bell Telephone Co. ré: Service - téléphones - secretariat	36.97
Bell Telephone Co. ré: Service - téléphones - police.....	31.80
Petite Caisse. ré: Remboursement de la Petite Caisse.....	265.11
The Shawinigan Water & Power C. ré: Service d'électricité	1,408.16
	<u>719.29</u>

T O T A L : \$12,115.17

SALAIRES: Heures spéciales - POLICES.

Constable Gilles Deschamps.....	\$ 1.50
Constable Marc Ouimet.....	36.00
Constable Henri Poirier.....	44.00
Constable Jacques Trottier.....	12.00
Constable " "	1.50
Constable " "	11.30



13 juin 1961.

Constable Jacques Trottier.....	\$ 24.00
Constable Bernard Roy.....	1.50
Constable " ".....	37.00
Constable Bernard Paquette.....	12.00
Constable " ".....	4.00

T O T A L:      \$184.00

BALAIRES: Heures supplémentaires - service des incendies.

Constable Bernard Paquette. ré: New Paradise.....	\$ 7.00
Constable Bernard Roy. ré: Pointe aux Charmes.....	\$ 6.00
Constable Jacques Trottier. ré: Pointe aux Charmes.....	\$ 6.00
New Paradise.....	\$ 7.00
Gilles Bertrand. ré: Pointe aux Charmes.....	\$ 6.00
New Paradise.....	\$ 7.00
Henri Bertrand. ré: Pointe aux Charmes.....	\$ 6.00
New Paradise.....	\$18.00
Armand Gentil. ré: New Paradise.....	\$ 5.00
Claude Trudel. ré: New Paradise.....	\$ 7.00
Jean-Guy Bernier. ré: New Paradise.....	\$ 5.00
Claude Rochefort. ré: New Paradise.....	\$ 7.00
Fernand Paré. ré: Pointe aux Charmes.....	\$ 6.00
New Paradise.....	\$15.00
C. Rossi. ré: Pointe aux Charmes.....	\$ 6.00
Laurent Pelletier. ré: Pointe aux Charmes.....	\$ 7.00
Denis Bourque. ré: Pointe aux Charmes.....	\$ 6.00
Roméo Locas. ré: Pointe aux Charmes.....	\$ 6.00
New Paradise.....	\$ 7.00
Réal Locas. ré: New Paradise.....	\$18.00

T O T A L:      \$ 159.00

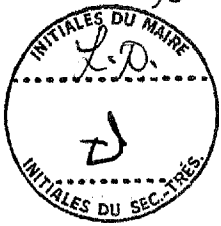
Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le conseil de ville autorise l'émission d'un chèque au montant de \$240.00 à Monsieur Roméo Cousineau en remboursement du dépôt pour soumission de l'enlèvement des vidanges en 1952.

Adoptée.



13 juin 1961.

"AVIS DE MOTION" est par les présentes donné Par Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt quele conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement amendant les règlements de zonage de la Ville de Fabreville, numéros: 131 et 220.

Et la séance est levée.

*Lucien Dagenais*  
M A I R E.

*F. J. J. J.*  
S E C . - T R É S .

20 juin 1961. PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée spéciale du conseil de ville de la Ville de Fabreville, tenue en l'école St-Léopold-des-Îles de Fabreville, en date du 20 juin 1961, étaient présents Monsieur le maire, Lucien Dagenais et messieurs les échevins Henri Fleurant, Marcel Lacroix, Roland Desjardins, Gustave Vaillancourt et Hormidas Nadon, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de monsieur le maire, Lucien Dagenais. Le secrétaire-trésorier était aussi présent. Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Chacun des membres du conseil a reçu un avis de convocation qui se lit comme suit:

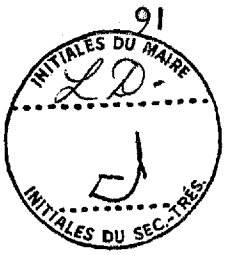
- 1- Autoriser Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils; ré: Services d'égoûts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires - rue Edgar.
- 2- Accepter les soumissions présentées aux ingénieurs; ré: 43e avenue, Alain No. 5, Asselin No. 2 et Côté No. 2.
- 3- Avis de motion: ré: Zonage.
- 4- Correspondance.
- 5- Comptes.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, soient autorisés à préparer les plans et estimés en vue de la construction des services d'égoûts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur la rue Edgar du lot 230 jusqu'au lot 218.

Adoptée.



20 juin 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Mardel Lacroix

Que Me Armand Poupart jr., aviseur légal, et Soudre & Latté, urbanistes conseils, soient autorisés à préparer un règlement amendant les règlements de zonage no. 131 et 220 et à modifier le plan directeur selon les données suivantes:

A- Poste d'essence.

- Boul. Labelle et rue Edgar - Coin sud-ouest.
- Boul. Ste-Rose et Montée Montrougeau - Coin Sud-ouest.
- Boul. Ste-Rose Nord - Lot 120-p3.
- Boul. Dagenais Nord - Lot p-170
- Boul. Ste-Rose Sud - entre 17e et 18e avenue.
- Boul. Ste-Rose Nord- Lot 88-2
- Boul. Ste-Rose et 12e avenue - Coin sud-ouest.

B- Zone de magasins.

- Boul. Ste-Rose - Nord - Lot 120-p.3

C- Industrie locale.

- Boul. Dagenais - sud - P.153

D- Modifications.

- Enlever zonage "Poste d'essence" p.167 Nord.
- Remplacer par: "Zone" "Etablissements culturels civiques spéciaux. p-167.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

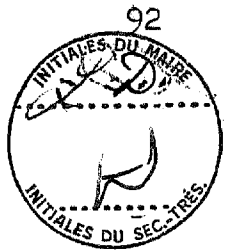
Que le plan de subdivision d'une partie du lot 78, de la Rarioisse de Ste-Rose, tel que préparée par Monsieur Maurice Desroches, a.g., en date du 13 juin 1961 soit acceptée.

Adoptée.

Et la séance est levée.

*Léon Dagenais*  
M A I R E

*Denis*  
SEC.-TRES.



PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

5 juillet 1961.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de ville de la Ville de Fabreville, mercredi le 5 juillet 1961, étaient présents monsieur le maire, Lucien Dagenais et messieurs les échevins Henri Fleurant, Marcel Lacroix, Hormidas Nadon, Georges Nadon, Roland Desjardins et Gustave Vaillancourt formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de monsieur le maire, Lucien Dagenais. Le secrétaire-trésorier était aussi présent. Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte. Le secrétaire-trésorier fait la lecture des minutes des 7, 13 et 20 juin 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que les minutes des assemblées des 7, 13 et 20 juin 1961 soient acceptées telles que lues et déposées aux archives.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville autorise à payer à la Cour municipale de Ste-Rose la somme de \$205.20 en remboursement des frais de sommation pour les causes annulées en conformité avec une résolution du conseil de ville.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

L'Article 9 du règlement numéro 215 de la Ville de la Ville de Fabreville est abrogé et remplacé par le suivant:

"Afin de pourvoir, durant la période de vingt (20) ans déterminée ci-dessus, aux amortissements des sommes dépensées et au paiement des intérêts à accroître sur lesdites sommes, pour l'exécution des travaux mentionnés à l'article 1 du présent règlement, il est, par le présent règlement, imposé une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non, situés de chaque côté du parcours des rues décrites à la cédule "A" du présent règlement, en proportion de l'étendue en front de tels immeubles, jusqu'à concurrence de 92% du coût total des travaux et il est de plus par le présent règlement, imposé une taxe



5 juillet 1961.

spéciale sur tous les immeubles imposables situés sur le lot no. 221, au sud du boulevard Dagenais et répartie à raison de leur valeur, tel qu'établi par le rôle d'évaluation en vigueur, jusqu'à concurrence de 8% du coût total des travaux.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

1e Que la requête de correction pour l'ajoute d'un numéro de cadastre au cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Rose, telle que préparée par Monsieur Maurice Desroches, a.g., en date du 20 juin 1961 soit acceptée.

2e Et que le maire, Lucien Dagenais soit autorisé à signer la requête pour et au nom de la Ville de Fabreville.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que les propriétaires du lot 123 de la Paroisse de Ste-Rose, donnent une servitude de 5 pieds de largeur de chaque côté de la ligne arrière des lots, montrés sur le plan de subdivision préparé par Monsieur Huot, a.g., en date du 5 juillet 1961, à la Ville de Fabreville.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le conseil de ville soit autorisé à faire préparer par ~~Stindro Et.~~ <sup>Soudre + Litalien</sup> des plans <sup>de zonages</sup> ~~de voirie par sections~~.

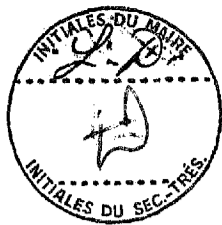
*L.D.*

Adoptée.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS.

EGOUTS SANITAIRES ET AQUEDUC.

	<u>MODERN no.3</u>	<u>PLANTE no. 2</u>	<u>Rainbow no. 2.</u>
E. et G. Lagacé Inc.	\$16,090.00	\$29,805.50	\$29,448.00
Spino Construction.	\$16,070.00	\$28,201.00	\$29,520.00
Hamel Asphalte.	\$15,590.00	\$29,344.00	\$28,868.25
Monette Ltée.	\$16,617.50	\$30,050.00	\$30,503.00



5 juillet 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que les soumissions pour la construction des services d'égoûts sanitaires et aqueduc soient mis à l'étude et vérifiés par les ingénieurs de la Ville.

Adoptée.

<u>RUES.</u>	<u>PLANTE no. 2</u>	<u>MODERN no.3</u>	<u>RANBOW no.2</u>
Desjardins Asphalte.	\$9,129.30	\$4,800.00	\$19,843.90
Lagacé Construction.	\$7,991.34	\$4,999.60	\$17,770.30
Miron Ltée.	\$9,624.06	\$4,897.03	\$20,697.64
	<u>COTE no. 2</u>	<u>ASSELIN no.2</u>	<u>ALAIN no.5</u>
DESJARDINS Asphalte.	\$7,085.50	\$21,121.10	\$34,009.30
LAGACE CONSTRUCTION.	\$6,956.30	\$18,939.58	\$33,579.80
Miron Ltée.	\$6,899.50	\$21,563.62	\$33,985.26

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que les soumissions pour les travaux de rues soient mis à l'étude et vérifiés par les ingénieurs.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que la rémunération des évaluateurs soit fixée à \$15.00 par jour et qu'un montant de \$10.00 par jour soit alloué à Monsieur Jacques Paquin pour usage de son automobile.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

1e Que monsieur Lucien Cloutier soit engagé par la Ville de Fabreville pour percevoir la taxe de vidanges de \$5.00 des occupants de maisons ou chalets utilisés durant l'été.

2e Que sa rémunération soit fixée à 20% du montant de la perception.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville soit autorisé à verser un octroi



5 juillet 1961.

de \$200.00 à la section St-Jogues des loisirs de St-Léopold.

Adoptée.

Le conseil demande au secrétaire-trésorier de consulter l'aviseur légal à propos d'une clôture érigée à l'avant de la Plage Trinidad.

224  
Le secrétaire donne lecture du règlement 224 intitulé: REGLEMENT POURVOYANT A LA CONSTRUCTION D'EGOUTS SANITAIRES, EGOUTS PLUVIAUX, D'UN SYSTEME D'AQUEDUC ET DE RUES PRELIMINAIRES SUR PARTIE DU LOT NO. 222 ET A UN EMPRUNT DE \$109,000. POUR CES FINS.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant.

1<sup>e</sup> Que le conseil de ville consente à vendre à Monsieur Emery Cloutier le terrain de l'ancien boul. Ste-Rose longeant la façade du lot 120-p3 de la Paroisse de Ste-Rose pour le prix de \$1.00.

2<sup>e</sup> Et que le maire, Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier, Fernand Denis, soient autorisés à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt, notaire, aux conditions ci-dessus énumérées et à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Mardel Lacroix

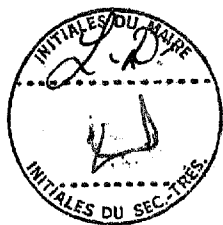
Que l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables intéressés dans le règlement no. 224 de la Ville de Fabreville soit tenue le 13 juillet 1961 à 7 heures de l'après-midi à l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que les comptes du mois ci-dessous énumérés soient acceptés et payés par la méthode usuelle:





5 juillet 1961

Petite Caisse - Jean Daignault. ré: Remboursement.....	\$ 208.59
Formules légales et provinciales. ré: Papeterie.....	\$ 144.51
Poste d'essence FABREVILLE GAS BAR. ré: Usine d'épu- ration.....	\$ 49.27
Aqueduc.....	\$ 48.70
Paul R. Lacroix. ré: Assurances-autos et camions.....	\$ 1093.70
Usine d'épuration.....	\$ 170.80
Usine d'épuration.....	\$ 887.50
Pompiers volontaires-polices.....	\$ 151.82
Roger Charbonneau. ré: Travaux publics.....	\$ 85.62
Me Gaston Vaillancourt. ré: Frais légaux.....	\$ 53.45
Lucien Dagenais et ses fils. ré: Voirie. essence.....	\$ 126.56
réparations.....	\$ 480.73
Shell Oil Co. ré: essence - police.....	\$ 23.90
The Shawinigan Water and Power. ré: service d'électri- cité.....	\$ 1074.02
Estampe Larex. ré: Police - fournitures.....	\$ 7.50
Rapid Systems Ltd. ré: papeterie - secrétariat.....	\$ 481.57
papeterie - police.....	\$ 253.97
Fournisseur municipal du Québec. ré: Travaux publics.	\$ 556.32
Thibault et Desjardins. ré: Voirie.....	\$ 7.21
Mufflers Sales Service. ré: Police.....	\$ 27.72
Lavallée et frères. ré: Compresseur service.....	\$ 6.00
Claude Trudel. ré: Publicité.....	\$ 41.56

---

TOTAL: \$5,981.02

---

Adoptée.

COMPTES DEPARTEMENT DE POLICE.

Monte Carlo Uniforms. ré: Uniformes.....	\$ 763.16
William Scully Ltd. ré: Equipement - police.....	\$ 237.65
P. E. Marchand. ré: Chaussures - police.....	\$ 27.66
<u>HEURES SUPPLEMENTAIRES.</u>	
Constable Marc Ouimet. ré: Cour municipal.....	\$ 21.15
Constable Jacques Trottier. ré: Cour municipal.....	\$ 36.00
Honoré Rondeau. ré: 21 heures.....	\$ 21.00
Raymond Dufresne. ré: 16½ heures.....	\$ 16.50
Henri Bertrand. ré: 19 heures.....	\$ 19.00
Gilles Bertrand. ré: 17 heures.....	\$ 17.00
Jean Bertrand. ré: 19 heures.....	\$ 19.00
Fernand Paré. ré: 12½ heures.....	\$ 12.50
Réal Locas. ré: 19 heures.....	\$ 19.00
Dieudonné Cléroux. ré: 12½ heures.....	\$ 12.50

T O T A L:

Adoptée.

---

\$1,222.12



5 juillet 1961.

HEURES SUPPLEMENTAIRES - département des incendies.

- Chef Edouard Désormeaux. ré: 17½ heures....\$ 40.00
- Constable Bernard Roy. ré: 4e avenue.....\$ 5.00
- Monsieur Fernand Paré. ré: 4e avenue.....\$ 11.00
- Monsieur Robert Roy. ré: 4e avenue.....\$ 5.00
- Monsieur Honoré Rondeau. ré: 4e avenue.....\$ 5.00
- Monsieur Roméo Locas. ré: 4e avenue.....\$ 11.00
- Monsieur Jean Guy Hébert. ré: 4e avenue....\$ 5.00
- Monsieur Raymond Dufrèsne. ré: 4e avenue...\$ 5.00
- Monsieur Jacques Bélair. ré: 4e avenue.....\$ 5.00
- Monsieur Laurent Pelletier. ré: 4e avenue..\$ 5.00
- Monsieur Henri Bertrand. ré: 4e avenue.....\$ 11.00
- Constable Bernard Roy. ré: rue Sauriol.....\$ 7.00
- Constable Jacques Trottier. ré: rue Sauriol\$ 5.00
- Monsieur Roméo Locas. ré: rue Sauriol.....\$ 5.00
- Monsieur Réal Locas. ré: rue Sauriol.....\$ 5.00
- Monsieur Fernand Paré. ré: rue Sauriol.....\$ 5.00

T O T A L: \$95.00

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que l'évaluation des immeubles situés sur les lots 136-106 et 136-107 de la Paroisse de Ste-Rose soit réduite de \$2,900.00 à la suite des destructions par le feu.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

Que l'assemblée du conseil de ville soit ajournée au 13 juillet 1961.

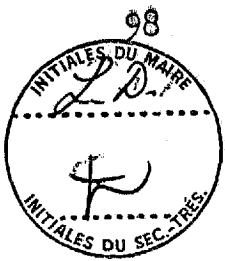
Adoptée.

Et la séance est levée.

*Lucien Dagenais*  
M A I R E.

*J. D.*  
Sec.-trés.

ND: M-6799  
FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG. MONTREAL



PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE FABREVILLE

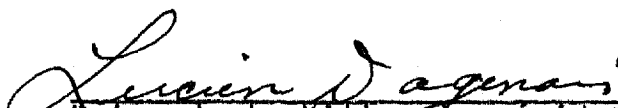
Je, soussigné, Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville, certifie qu'à une assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Fabreville, intéressés dans le règlement no. 224 du conseil de ville de la Ville de Fabreville passé le 5 juillet 1961 et intitulé:

224- Règlement pourvoyant à la construction d'égoûts sanitaires, d'égoûts pluviaux, d'un système d'aqueduc et de rues préliminaires sur partie du lot no. 222 et à un emprunt de \$109,000.00 pour ces fins.

Ladite assemblée tenue le 13 juillet 1961 suivant les dispositions de la loi pour soumettre ledit règlement à l'approbation desdits électeurs municipaux intéressés n'ont pas demandé le vote sur ledit règlement qui a été déclaré adopté à l'unanimité par lesdits électeurs après lecture de la loi et dudit règlement.

Donné sous mon seing à la Ville de Fabreville ce 13e jour de juillet 1961.

Signé:

  
Maire de la Ville et président de  
l'assemblée des électeurs de la Ville  
de Fabreville.

PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE FABREVILLE

Au conseil de la Ville de Fabreville:

Les soussignés ont l'honneur de faire rapport qu'à une assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Fabreville, convoquée par avis public et tenue à l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville, le 13 juillet à 7 heures de l'après-midi sous la présidence du soussigné, Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville agissant comme tel aux fins de soumettre à l'approbation desdits électeurs le règlement no. 224 du conseil de la Ville de Fabreville adopté et passé le 5 juillet 1961 et intitulé:



13 juillet 61.

224- Règlement pourvoyant à la construction d'égoûts sanitaires, d'égoûts pluviaux, d'un système d'aqueduc et de rues préliminaires, sur partie du lot no. 222 et à un emprunt de \$109,000.00 pour ces fins.

Le président ouvrit l'assemblée à 7 heures de l'après-midi et fit donner par le secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville agissant comme secrétaire de l'assemblée, lecture dudit règlement no. 224.

Que cette lecture étant terminée, ~~xxxxxx~~ ledit règlement fut soumis à l'assemblée pour approbation.

Que durant <sup>①</sup> ~~l'heure~~ fixée pour la tenue de l'assemblée aucun électeur qualifié à voter sur ledit règlement n'ayant demandé la votation, le président de l'assemblée a déclaré ledit règlement adopté à l'unanimité par les électeurs intéressés conformément à la loi et a clos l'assemblée.

En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat à la Ville de Fabreville, ce 13e jour de juillet mil neuf cent soixante et un.

Signé:

*Lucien Dagenais*  
Maire de la Ville de Fabreville,  
et président de l'assemblée des  
électeurs municipaux intéressés  
dans le règlement 224 du conseil  
de cette Ville.

Signé:

*[Signature]*  
Secrétaire de l'assemblée des é-  
lecteurs.

PROVINCE DE QUEBEC

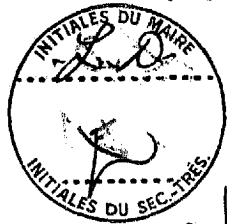
VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée du conseil de ville de la Ville de Fabreville étant l'ajournement de l'assemblée régulière et mensuelle du 5 juillet 1961, étaient présents monsieur le maire, Lucien Dagenais et messieurs les échevins Henri Fleurant, Marcel Lacroix, Roland Desjardins, Georges Nadon, Gustave Vaillancourt et Hormidas Nadon formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de monsieur le maire, Lucien Dagenais. Le secrétaire-trésorier était aussi présent. Ladite assemblée eut lieu en la salle de l'école St-Léopold-des-Îles de Fabreville.

① Les deux heures finies  
LD

ND: M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG., MONTREAL



Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte. Le secrétaire-trésorier fait d'abord la lecture des *soumissions* minutes ouvertes à l'assemblée du 5 juillet 1961:

13 juillet 1961.

A) EGOUTS SANITAIRES ET AQUEDUC

	<u>MODERN no.3</u>	<u>PLANTE no.2</u>	<u>RAINBOW no.<sup>2</sup></u>
E. et G. Lagacé Inc.	\$16,090.00	\$29,805.50	\$29,448.00
Spino Construction Ltée.	\$16,070.00	\$28,201.00	\$29,520.00
Hamel Asphalte Ltée.	\$15,590.00	\$29,344.00	\$28,868.00
Monette Sand & Gravel.	\$16,617.50	\$30,050.00	\$30,503.00

B) RUES PRELIMINAIRES.

	<u>PLANTE no.2</u>	<u>MODERN no.3</u>	<u>RAINBOW no.2</u>
Desjardins Asphalte.	\$9,129.30	\$4,800.00	\$19,843.90 \$17,770.30
Lagacé Construction.	\$7,991.34	\$4,999.60	<del>\$8,998.80</del>
Miron Ltée.	\$9,624.06	\$4,897.03	\$20,697.64

	<u>COTE no. 2</u>	<u>ASSELIN no.2</u>	<u>ALAIN no.5</u>
Desjardins Asphalte.	\$7,085.50	\$21,121.10	\$34,009.30
Lagacé Construction.	\$6,956.30	\$18,939.58	\$33,579.80
Miron Ltée.	\$6,899.50	\$21,563.62	\$33,985.26

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

le Que le conseil de ville accepte les soumissions suivantes pour l'exécution des travaux d'égouts sanitaires et aqueduc:

Modern No. 3	Hamel Asphalte Ltée.
Plante No. 2	Spino Construction.
Rainbow no. 2	Hamel Asphalte Ltée.

2e Que le maire et le secrétaire-trésorier, messieurs Lucien Dagenais et Fernand Denis, soient autorisés à signer les contrats avec les dénommés entrepreneurs.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

le Que le conseil de ville accepte les soumissions suivantes pour l'exécution des travaux préliminaires de rues.

Plante no. 2	Lagacé
Rainbow no. 2	
Asselin no. 2	



13 juillet 1961. Alain no. 5

Côté no. 2

Modern no. 3 Desjardins Asphalte.

2e Que le maire, Lucien Dagenais, et le secrétaire-trésorier Fernand Denis soient autorisés à signer les contrats avec les dénommés entrepreneurs.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseil, soient autorisés à préparer les plans et estimés en vue de la construction d'un système de luminaires pour l'éclairage de rues sur les Projets suivants: Alain nos. 1,2,3,4 et Asselin no.1.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le plan et l'estimé préparé par Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseil, en vue de la construction d'un pavage permanent sur le Projet Plante no. 1 (rue Edgar) soit approuvé.

Adoptée.

"AVIS DE MOTION" est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la construction d'un pavage permanent sur la Rue Edgar (Projet Plante no. 1).

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

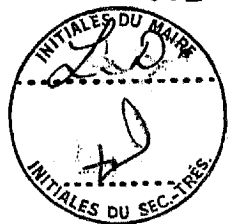
Que les travaux préliminaires de rues sur les projets Chénier no. 1, Larose no. 1, Mondial no. 2, soient accordés à Lagacé Construction Ltée. en extension de leur contrat pour le Projet Rainbow no. 2 d'après la soumission du 21 juin 1961.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 123 de la Paroisse de Ste-Rose, préparé par Marcel Huot, a.g., en date



du 5 juillet 1961 soit accepté.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

13 juillet 1961. APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaissant au plan préparé par Marcel Huot, a.g., en date du 5 juillet 1961 sous la description suivante: 123-1, 123-5, 123-14, (123-14,) 123-13, 123-12, 123-15, 123-30, 123-34, 123-60, 123-61, 123-62.

CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation, quant au tracé et à la largeur de ces rues;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues se trouvent à l'intérieur du projet;

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires, Municipales, en vertu de l'article 242, S.R.Q., 1941, d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan préparé par ~~Marcel Huot~~ Marcel Huot, a.g., en date du 5 juillet 1961 et décrites comme suit au dit plan: 123-1, 123-5, 123-14, 123-13, 123-12, 123-15, 123-30, 123-34, 123-60, 123-61, 123-62.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le plan de redivision du lot 88-2 et de subdivision d'une partie du lot 88 de la Paroisse de Ste-Rose préparé par M. Maurice Desroches, a.g., en date du 13 juillet 1961 soit accepté.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins



13 juillet 1961.

Que la requête de correction du cadastre originaire de la Paroisse de Ste-Rose (Laval) par l'ajouté du lot 469 telle que préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 13 juillet 1961 soit acceptée.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcie Lacroix

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 120-3 (120-3-101) de la Paroisse de Ste-Rose préparé par Maurice Desroches a.g., en date du 13 juillet 1961 soit acceptée.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le conseil de ville consente à payer une semaine de vacances au chef E. Désormeaux et à Monsieur Henri Poirier en plus de leur salaire régulier, vu qu'ils ne prendront pas de vacances.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que l'assemblée des électeurs propriétaires, qui, en vertu de la loi, ont droit de vote, sur le règlement no. 225 soit convoquée pour le 24 juillet 1961 à 7 heures de l'après-midi en la salle de l'école St-Léopold-des-Îles de Fabreville.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que demandes de soumissions pour la construction de travaux préliminaires sur le projet Donolo soient faites à Lagacé Construction, Desjardins Asphalte et O'Connell.

Adoptée.

Monsieur l'échevin Hormidas Nadon enrégistre sa dissidence sur cette résolution.

ND: M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG., MONTREAL

223





PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

13 juillet 61. Que demandes de soumissions pour la construction des services d'égoûts sanitaires et aqueduc sur le Projet Donolo soient faites à É. et G. Lagacé, Hamel, Spino, La Cie de Sable et Gravier Monette Ltée.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hornidas Nadon  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville adorde à la St-Vincent de Paul - Conférence St-Vincent de Paul -, un octroi de \$250.00.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins.

Que Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt soit appointé maire suppléant pour les prochains trois mois.

Adoptée.

Et la séance est levée.

M A I R E.

Sec.-trés.

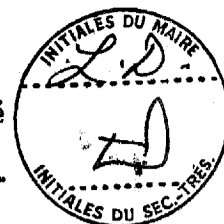
24 juillet 1961. PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

Je, soussigné, Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville, certifie qu'à une assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Fabreville intéressés dans le règlement no: 225 du conseil de ville de la Ville de Fabreville passé le 13 juillet 1961 et intitulé:

225- Règlement amendant le règlement de zonage de la Ville de Fabreville.

Ladite assemblée tenue le 24 juillet 1961 suivant les dispositions de la loi pour soumettre ledit règlement à l'approbation desdits électeurs municipaux intéressés n'ont pas demandé le



vote sur ledit règlement qui a été déclaré adopté à l'unanimité par lesdits électeurs après la lecture de la loi et dudit règlement.

24 juillet 1961.

Donné sous mon seing à la Ville de Fabreville ce 24<sup>e</sup> jour de juillet 1961.

Signé:

*Lucien Dagenais*  
 Maire de la Ville et président de  
 l'assemblée des électeurs de la  
 Ville de Fabreville.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

Au conseil de la Ville de Fabreville:

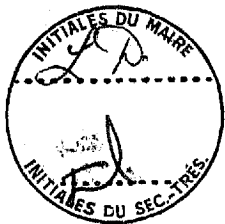
Les soussignés ont l'honneur de faire rapport qu'à une assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Fabreville convoquée par avis public et tenue à l'école St-Léopold-des-Îles de Fabreville, le 24 juillet 1961 à 7 heures de l'après-midi sous la présidence du soussigné, Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville agissant comme tel aux fins de soumettre à l'approbation desdits électeurs le règlement no: 225 du conseil de la Ville de Fabreville adopté et passé le 13 juillet 1961 et intitulé: 225- Règlement amendant le règlement de zonage de la Ville de Fabreville.

Le président ouvrit l'assemblée à 7 heures de l'après-midi et fit donner par le secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville agissant comme secrétaire de l'assemblée, lecture dudit règlement 225.

Que cette lecture étant terminée, ledit règlement fut soumis à l'assemblée pour approbation.

Que durant l'heure fixée pour la tenue de l'assemblée aucun électeur qualifié à voter sur ledit règlement n'ayant demandé la votation, le président de l'assemblée a déclaré ledit règlement adopté à l'unanimité par les électeurs intéressés, conformément à la loi et a clos l'assemblée.

En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat à la Ville de Fabreville, ce 24<sup>e</sup> jour de juillet mil neuf cent soixante et un.



24 juillet 1961.

Signé:

*Lucien Dagenais*  
 Maire de la Ville de Fabreville et  
 président de l'assemblée des élec-  
 teurs municipaux intéressés dans le  
 règlement 225 du conseil de cette  
 ville.

Signé:

*J. Desjardins*  
 Secrétaire de l'assemblée des élec-  
 teurs.

2 août 1961.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de ville de la Ville de Fabreville, mercredi le 2 août 1961, étaient présents Monsieur le maire, Lucien Dagenais et Messieurs les échevins Henri Fleurant, Roland Desjardins, Hormidas Nadon, Georges Nadon et Gustave Vaillancourt, formant quorum des Membres de ce conseil sous la présidence de Monsieur le maire, Lucien Dagenais. Monsieur Jean Daignault était également présent et a agit en qualité de secrétaire de l'assemblée. Monsieur le maire récite la prière et l'assemblée est ouverte.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que les minutes des assemblées des 5, et 13 juillet 1961 soient acceptées telles que lues et déposées aux archives.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que les rapports de l'assemblée des électeurs concernés dans les règlements no. <sup>224 et 225 revint</sup> ~~224~~ soit acceptés et déposés aux archives.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le conseil de ville soit autorisé à émettre un permis de construction pour un poste d'essence sur les lots 231-A-12-13 à Monsieur Armand Côté.

Adoptée.

Le conseil de ville reçoit une requête des propriétaires d'

*L.D.*



2 août 1961.

immeubles imposables situés sur les 43e, 44e et 45e avenues, totalisant 52 noms, demandant les services d'égoûts sanitaires et aqueduc. Il est alors:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseil soient autorisés à préparer les plans et estimés en vue de la construction des services d'égoûts sanitaires et aqueduc sur la 43e, 44e et 45e avenues dans la Ville de Fabreville.

Adoptée.

ATTENDU qu' l'exécutif de l'Union des Municipalités dans leur lettre du 24 juillet 1961 nous informe qu'à cause du trop grand nombre d'inscriptions et du manque de chambres pour loger tous les délégués, que le nombre de délégués pour la Ville de Fabreville a dû être restreint à 6.

ATTENDU que les délégués seront en compagnie de leurs épouses et il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que les délégués au Congrès de l'Union des Municipalités donné du 31 août au 3 septembre 1961 seront Monsieur le maire, Lucien Dagenais, Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt et le secrétaire-trésorier, Monsieur Fernand Denis accompagnés de leurs épouses.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseil, soient autorisés à préparer les plans et estimés en vue de la construction des services d'égoûts sanitaires, aqueduc sur le lot 221 de la Paroisse de Ste-Rose, propriété de Leefort Realities.

Adoptée.

Le secrétaire de l'assemblée passe à l'ouverture des soumissions en vue de la construction des travaux sur le Projet Donolo, lot 222:

1. EGOUTS SANITAIRES ET AQUEDUC:



Spino Construction Co. Ltée.....	\$ 64,679.00
Hamel Asphalte Cie. Ltée.....	\$ 67,104.00
E. et G. Lagacé Inc.....	\$ 68,944.00
La Cie de Sable et gravier Monette.....	\$ 69,200.00

2 août 1961.

2. TRAVAUX PRELIMINAIRES DE RUES.

Desjardins Asphalte Ltée.....	\$ 13,876.90
Lagacé Construction Ltée.....	\$ 14,638.00
H. J. O'Connell Ltée.....	\$ 15,160.50

Après la lecture de ces soumissions, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le conseil de ville demande à Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseil, de procéder à la vérification des soumissions pour les travaux d'égoûts sanitaires et aqueduc ainsi que les travaux préliminaires de rues sur le Projet Donolo.

X Et que le conseil de ville accepte une soumission à une séance ultérieure

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le plan et l'estimé, préparé par Desjardins & Sauriol, Ingénieurs conseil, en vue des travaux d'égoûts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur le Projet Leefort no. 3, lots 226 et 228 et 229 soit approuvé et que copie du plan soit envoyé au Ministère de la Santé pour approbation.

Adoptée.

"AVIS DE MOTION" est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Roland Desjardins que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la construction d'égoûts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires pour le Projet Leefort no. 3.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

228



2 août 1961.

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseil, soient autorisés à préparer le plan et l'estimé en vue des travaux d'égoûts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur un côté du lot 123 de la Paroisse de Ste-Rose.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville soit autorisé de ratifier l'échange de l'auto-police, chevrolet 1960 pour une voiture de marque Ford 1961 pour le prix de \$1,589.66.

Adoptée.

Monsieur Hormidas Nadon enregistre sa dissidence.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le conseil de ville autorise de payer (de payer) au constable Jacques Trottier une semaine de salaire comme vacances annuelles, en plus de sa rémunération hebdomadaire.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

Que le conseil de ville fasse parvenir à Monsieur Gaston Ampleman, propriétaire du restaurant Ste-Rose Diner, une lettre afin de l'aviser de ne plus déverser les égoûts sanitaires du restaurant, des motels, cabines et autres propriétés érigés sur une partie du lot 231, dans le fossé situé à l'arrière des-dits immeubles.

Adoptée.

Le secrétaire de l'assemblée présente au conseil des croquis et 2 soumissions pour l'ameublement de l'Hôtel de ville.

Le conseil après discussion met le projet à l'étude et rapporte la décision à une assemblée ultérieure.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que les rapports des services de la police et des incendies pour le mois de juillet soient acceptés tels que lus.

Adoptée.



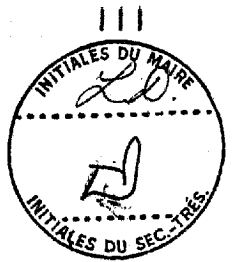
PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant  
 APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt.

Que les comptes ci-dessous énumérés soient acceptés et payés  
 par la méthode usuelle:

8 août 1961.

Shawinigan Water and Power Co. ré: Electricité.....	\$1949.63
Formules Légales Provinciales Enrg., ré: Papeterie.	\$ 15.05
Shell Oil Co. of Canada. ré: Essence.....	\$ 19.12
Me Gaston Vaillancourt. ré: Frais légaux.....	\$ 41.60
Rapid Systems Ltd. ré: Articles de bureaux.....	\$ 19.61
	454.48
Bureau d'Enregistrement de Laval. ré: Mutations....	\$ 39.15
Snowdon Florists. ré: Fleurs.....	\$ 10.40
Paul's Plumbing and Heating Supplies. ré: Tr. publics.	233.16
Montreal Stencil Works Ltd. ré: Article de bureaux.	\$ 1.55
Billets et imprimerie Regal Ltée. ré: Billets d'ad- mission.	\$ 110.18
Gérard Vézina Assurance Ltée. ré: Assurances.....	\$229.45
La Cie de Sable et Gravier Monette Ltée. ré: Tra- vaux publics.....	\$ 80.00
La Revue Municipale. ré: 8 abonnements.....	\$ 20.00
Imprimerie St-Edouard de Fabreville. ré: Papeterie.	161.45
Fonderie Pont-Viau. ré: bouchons et grilles pour bornes-fontaines.....	15.08 \$ 49.92
Quincaillerie Ste-Rose. ré: Voirie.....	\$ 39.11
Garage Charbonneau. ré: Réparations.....	\$443.67
(chèque annulé - vérification des comptes s'impose.)	
Nadon Brick and Stone. ré: Voirie.....	\$ 2.60
	\$ 9.36
Plomberie des Mille Îles, ré: Travaux publics....	\$ 11.71
	\$ 3.50
Hamel Asphalte Construction. ré: Voirie.....	\$ 11.33
Smith-Corona Ltd. ré: Réparations dactylos.....	\$ 6.00
Fortin Auto Service. ré: Réparations.....	\$ 16.49
Lucien Dagenais et ses fils. ré: Réparations et essence.....	\$ 114.80
Dépenses - Petite Caisse. ré: Remboursement.....	\$ 78.94
	57.63
William Scully Ltd., ré: Equipement - police.....	\$ <del>87.26</del>
Ahuntsic Auto Electric. ré: Réparations - auto P.	\$ 111.97
H. Y. Maranda. ré: Au-police - flasher.....	\$ 98.11
Monte Carlo Uniforms. ré: Dépat. de pdices.....	\$ 33.04
	\$ 18.26

T O T A L: \$4,505.85



Et la séance est levée.

2 août 1961.

*Lucien Dagenais*  
MAIRE DE LA VILLE DE FABREVILLE.

*Deves*

Secrétaire-trésorier.

14 août 1961.

PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée spéciale du conseil de la Ville de Fabreville, tenue en l'école St-Léopold-des-Îles de Fabreville, le 14 août 1961, étaient présents Monsieur le maire, et Messieurs les échevins Henri Fleurant, Marcel Lacroix, Roland Desjardins, Georges Nadon, Hormidas Nadon et Gustave Vaillancourt, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence du maire, Monsieur Lucien Dagenais. Le secrétaire trésorier était aussi présent. Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Chacun des membres du conseil a reçu son avis de convocation qui se lit comme suit:

- 1- Acceptation des soumissions pour le règlement no. 224.
- 2- Demande de soumissions pour l'ameublement de la nouvelle Hôtel de Ville.
- 3- Etude - possibilité de terrassement de la nouvelle Hôtel de Ville.
- 4- Usine d'épuration - route accès et améliorations, point de vue terrassement et mécanisme.

Le secrétaire-trésorier donne le résumé des soumissions ouvertes à l'assemblée du 2 août 1961, pour les travaux à effectuer en vue de la construction des services municipaux sur le projet Donolo, lot 222:

1-EGOUTS SANITAIRES ET AQUEDUC.

Spino Construction Co. Ltée.....	\$ 64,679.00
Hamel Asphalte Cie. Ltée.....	\$ 67,104.00
E. et G. Lagacé Inc.....	\$ 68,944.00
La Cie de Sable et gravier Monette.....	\$ 69,200.00





14 août 1961.

## 2. TRAVAUX PRELIMINAIRES DE RUES.

Desjardins Asphalte Ltée.....\$ 13,876.90  
 Lagacé Construction Ltée.....\$ 14,638.00  
 H. J. O'Connell Ltée.....\$ 15,160.50

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville accepte la soumission de Spino Construction Co. Ltée. au montant de \$64,679.00 pour l'exécution des travaux d'égoûts sanitaires et aqueduc sur le Projet Donolo.

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat avec le susdit contracteur.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville accepte la soumission de Desjardins Asphalte Ltée. au montant de \$13,876.90 pour l'exécution des travaux préliminaires de rues.

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat avec le susdit contracteur.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que des soumissions ~~soit~~ soient demandées pour l'exécution des travaux de terrassement aux abords de l'Hôtel de ville.

Rejetée.

## AMENDEMENT A LA RESOLUTION.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le conseil de ville soit autorisé à engager un béliet mécanique pour exécuter le nivellement d'un terrain aux abords de l'Hôtel de ville.

Adoptée à la majorité.

POUR: Messieurs les échevins, Roland Desjardins, Marcel Lacroix, Henri Fleurant, Gustave Vaillancourt

CONTRE: Messieurs les échevins Georges et Hormidas Nadon.



14 août 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant  
 APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt  
 Que demande de soumissions soit faite pour l'ex-  
 écution des travaux suivants à l'Usine d'Épuration:

1- CONSTRUCTION D'UN REGARD D'ÉGOUTS DE SURETE.

Spino Construction Co. Ltée.  
 Hamel Asphalte Ltée.  
 Cie de Sable et Gravier Monette Ltée.  
 E. et G. Lagacé Inc.

2- AMENAGEMENT D'UN LABORATOIRE DE PLOMBERIE:

Alcide Roberge et Germain Mondou.

Adoptée.

Et la séance est levée.

  
 MAIRE DE LA VILLE DE FABREVILLE.

  
 Secrétaire-trésorier.

6 sept. 1961. PROVINCE DE QUEBEC  
 VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de ville de la Ville de Fabreville, mercredi le 6 septembre 1961, étaient présents Monsieur le maire, Lucien Dagenais et messieurs les échevins Henri Fleurant, Roland Desjardins, Marcel Lacroix, Gustave Vaillancourt, Georges Nadon et Hormidas Nadon, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de monsieur le maire, Lucien Dagenais. Monsieur Fernand Denis, secrétaire-trésorier était aussi présent. Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon  
 APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que les minutes des assemblées des 2 et 14 août 1961 soient acceptées telles que lues et déposées aux archives.

Adoptée.



Le secrétaire-trésorier passe à l'ouverture des soumissions:

1e: Laboratoire - Usine d'épuration.

Alcide Roberge..... \$715.00 + \$35.00  
 Plomberie des Milles Iles..... \$1049.00

6 sept. 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que la soumission de Monsieur Alcide Roberge au prix de \$750.00 pour l'exécution des travaux de plomberie à l'Usine d'épuration pour un laboratoire soit acceptée.

Que le maire, Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier, Fernand Denis soient autorisés à signer le contrat avec ledit contracteur.

Adoptée.

2e: Bouche d'égoûts - Usine d'épuration.

Spino Construction Ltée.....\$3900.00  
 Hamel Asphalte Construction Ltée.....\$4450.00

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

Que la soumission de Spino Construction Ltée. et Hamel Asphalte Ltée. soient soumises à Desjardins et Sauriol, ingénieurs conseils, afin d'en obtenir leur avis et que le conseil prendra une décision à une date ultérieure.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville exprime à l'Honorable René Hamel, c.r., Ministre des Affaires Municipales, ses plus sincères remerciements pour la subvention qu'il a accordée à la Ville de Fabreville en vue de l'aider à défrayer le coût du service de la dette des emprunts contractés pour l'établissement des services d'égoûts sanitaires et aqueduc.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 113 de la Paroisse de Ste-Rose tel que préparé par Monsieur Iréné Poissant,



arpenteur-géomètre, en date du 22 juin 1961 soit accepté.

Adoptée.

6 sept. 1961.

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaissant au plan préparé par Iréné Poissant, a.g., en date du 22 juin 1961 sous la description suivante: 113-25 (50 pi.), 113-21 (60 pi.), 113-22 (60 pi.), 113-29 (50 pi.), 113-30 (40 pi.)

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation, quant au tracé et à la largeur des rues;

CONSIDERANT que la largeur des dites rues apparaissant sur ce plan ne sont respectivement que de: 113-25 (50 pi.), 113-21 (60 pi.), 113-22 (60 pi.), 113-29 (50 pi.) et 113-30 (40 pi.), mesure anglaise.

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que ces largeurs sont suffisantes et ne peuvent convenablement pas être augmentées parce que ces rues se trouvent à l'intérieur du projet;

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 242, S.R.Q., 1941 d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur des largeurs de 40, 50 et 60 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan préparé par Iréné Poissant, a.g., en date du 22 juin 1961, sous la description suivante: 113-25 (50 pi.), 113-21 (60 pi.), 113-22 (60 pi.), 113-29 (50 pi.) et 113-30 (40 pi.).

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville accepte le plan de subdivision d'une partie des lots 216 et 217 de la Paroisse de Ste-Rose, préparé par Monsieur Maurice Desroches, a.g., en date du 23 août 1961.

Adoptée.

*Voire de l'hu  
Min. G. M.  
24/9/62*



6 sept. 1961.

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaissant au plan préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 23 août 1961 sous la description suivante: 217-243, 217-278, 217-263, 217-267, 217-313, 217-314, 217-314, 216-409, 216-410, 216-373, 216-372, 216-371, 216-392, 216-356, 216-355, 216-354, 216-353, 216-352.

CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation, quant au tracé et à la largeur de ces rues;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues se trouvent à l'intérieur du projet;

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 242, S.R.Q., 1941 d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville la permission d'ouvrir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 23 août 1961 et décrites comme suit: 217-243, 217-278, 217-263, 217-267, 217-313, 217-314, 216-409, 216-410, 216-373, 216-372, 216-371, 216-392, 216-356, 216-355, 216-354, 216-353 et 216-352.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 163 de la Paroisse de Ste-Rose, tel que préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 28 août 1961 soit accepté.

Adoptée.

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaissant au plan préparé par Monsieur Maurice Desroches, a.g., en date du 28 août 1961 sous la description suivante: 163-370, 163-376, 163-371, 163-372, 163-373.

6 sept. 1961

CONSIDERANT que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation, quant au tracé et à la largeur de ces rues;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues se trouvent à l'intérieur du projet;

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 242, S.R.O., 1941, d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville la permission d'ouvrir ou maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 28 août 1961 et décrites comme suit: 163-370, 163-376, 163-371 et 163-372 et 163-373.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le conseil de ville accepte la ~~re~~ requête d'annulation du mot "RUE" du lot 163-173 de la Paroisse de Ste-Rose, telle que préparée par Monsieur Maurice Desroches, a.g.;

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, soient autorisés à préparer le plan et l'estimé en vue de la construction d'égoûts sanitaires, aqueduc sur la 42e avenue.

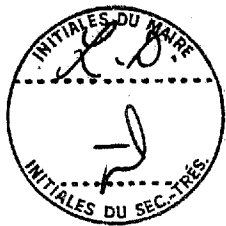
Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le plan et l'estimé préparé par Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, en vue de la construction d'égoûts sanitaires, aqueduc, rues préliminaires, pavage sur la 43e, 44e et





45<sup>e</sup> avenue et la rue Séguin soit accepté et que le plan soit envoyé au Ministère de la Santé pour approbation.

Adoptée.

6 sept. 1961.

"AVIS DE MOTION" est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Roland Desjardins que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la construction d'égoûts sanitaires, aqueduc, rues préliminaires et pavage sur la 43<sup>e</sup>, 44<sup>e</sup>, 45<sup>e</sup> avenue et la rue Séguin.

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture des règlements nos. 226 et 227:

226- Règlement pourvoyant à la construction d'un passage sur la rue Edgar, et à un emprunt de \$5,300.00 pour ces fins.

227- Règlement pourvoyant à l'exécution de travaux d'éclairage de rues, sur partie des lots nos. 216, 217 et 218 (Projets Alain nos. 1, 2, 3 et 4 et Asselin no. 1) et à un emprunt de \$64,000.00 pour ces fins.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Fabreville soit tenue le 22 septembre 1961.

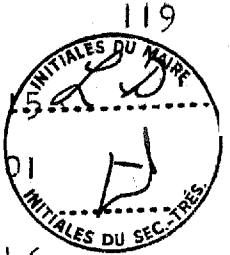
Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que les comptes ci-dessous énumérés soient acceptés et payés par la méthode usuelle:

Bell Telephone Company of Canada. ré: Téléphones.....	\$ 198.26
Shell Oil Co. ré: Essence.....	\$ 111.36
Revue internationale pour les enfants infirmes. ré:..	
Annonces.....	\$ 65.00
Plomberie des Mille-îles. ré: Travaux publics.....	\$ 106.16
Poste d'essence Fabreville Gas Bar. ré: Essence.....	\$ 5.18
Hamel Asphalte Construction Cie. Ltée. ré: Travaux pu-	
blics.....	\$ 966.98
Fournisseur Municipal du Québec et Banque Canadienne	
Nationale. ré: Travaux publics.....	\$ 246.48



6 sept. 1961.

Rapid Systems Ltd. ré: Atticles de bureaux....\$204.15  
 Les entreprises Ste-Anne Enrg. ré: Voirie.....\$119.01  
 Wilson and Cousins. Co. Ltd. ré: Equipement  
 pour le feu....\$100.46  
 St. Eustache Greenhouses. ré: Contributions...\$ 20.80  
 Cusson et Frères. ré: Travaux publics.....\$ 26.99  
 Rembourage Ste-Rose. ré: Réparations: A-P.....\$ 8.00  
 Maurice Roy. ré: Photographies - Fury Speedway\$ 8.00  
 H. Y. Maranda Inc. ré: Département de police..\$ 19.14

T O T A L: \$2,205.97

COMPTES - HEURES SUPPLEMENTAIRES - DEPARTEMENT DE POLICE -

Honoré Rondeau. ré: Temps spécial.....\$ 53.00  
 Raymond Dufresne.....\$ 49.00  
 Réal Locas.....\$ 29.00  
 Dieudonné Cléroux.....\$ 36.50  
 Henri Bertrand.....\$ 36.50  
 Jean Bertrand.....\$ 36.50  
 Dieudonné Cléroux.....\$ 47.00  
 Bernard Paquette.....\$ 11.50  
 Marc Ouimet.....\$ 4.00  
 Bernard Roy.....\$ 15.00

T O T A L: \$318.00

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant  
 APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le conseil de ville ajourne la présente assemblée au  
 15 septembre 1961 à 8 heures de l'après-midi.

Adoptée.

Et la séance est levée.

*Lucien Dagenais*  
 Maire de la Ville de Fabreville.

*L. Dagenais*  
 Sec.-trés. de la Ville de Fabreville

NO: M-6799  
 FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG. MONTREAL





15 sept. 1961.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée du conseil de ville de la Ville de Fabreville étant l'ajournement de l'assemblée régulière et mensuelle du conseil de ville de la Ville de Fabreville du 6 septembre 1961 tenue en l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville en date du 15 septembre 1961 étaient présents Monsieur le maire, Lucien Dagenais et Messieurs les échevins Henri Fleurant, Marcel Lacroix Roland Desjardins, Gustave Vaillancourt, Georges Nadon et Hormidas Nadon, formant quorum des membres de ce conseil, sous la présidence du maire, Monsieur Lucien Dagenais. Monsieur Fernand Denis, secrétaire-trésorier était aussi présent. Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le plan de subdivision (~~de cadastre~~) d'une partie des lots 163, 165, 167, 168, 169, 170 et 171 de la Paroisse de Ste-Rose, tel que préparé par Monsieur Maurice Desroches, a.g., en date du 22 août 1961 soit accepté.

Adoptée.

Une délégation des gens des 43e, 44e et 45e avenues nous informe (le conseil de ville) de leur opposition aux services d'égoûts sanitaires et aqueduc sur ces avenues.

Le conseil est d'avis après discussion de remettre à plus tard les projets d'égoûts sanitaires et aqueduc jusqu'à ce que les intéressés soient d'avis d'obtenir les services municipaux.

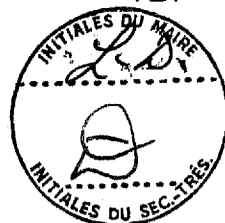
PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le conseil de ville soit autorisé à émettre un permis de construction et une licence d'opération pour un commerce de nettoyeur sur le boulevard Labelle à Monsieur Lucien Brousseau en autant que le plan de construction soit conforme au règlement municipal de zonage et de construction.

Adoptée.

Le secrétaire-trésorier passe à l'ouverture des soumissions pour l'ameublement de l'Hôtel de ville.



15 sept. 1961

BUREAU DU MAIRE:Table du conseil et bureau du maire;

Supellex Inc.....\$595.50  
 Delmir Inc.....\$700.00  
 Atomik Steel Products Inc.....\$637.14

1 Fauteuil No. 228T:

Supellex Inc.....\$109.25  
 Delmir Inc.....\$110.00  
 Atomik Steel Products Inc.....\$113.22

POUR LES ECHEVINS:7 Fauteuils: No. 228A

Supellex Inc.....\$665.00  
 Delmir Inc.....\$612.50  
 Atomik Steel Products Inc.....\$676.06

CHAISES DU CONSEIL.

100 chaises "Clarín" No. 317W (pliantes)  
 Supellex Inc.....\$715.00

100 chaises pliantes "Samsonite"  
 Delmir Inc.....\$525.00 + \$190.00 (régulari-)

100 chaises pliantes "Clarín" No. 317W  
 Atomik Steel Products Inc.....\$725.00

BUREAU DU SECRETAIRE-TRESORIER:1 BUREAU ET CREDENCE:

Supellex Inc.....\$369.00  
 Delmir Inc.....\$320.00  
 Atomik Steel Products Inc.....\$383.15

1 Fauteuil no. 315T:

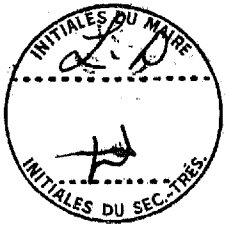
Supellex Inc.....\$84.50  
 Delmir Inc.....\$85.00  
 Atomik Steel Products Inc.....\$86.58

3 fauteuils no. 155S:

Supellex Inc.....\$126.00  
 Delmir Inc.....\$127.50  
 Atomik Steel Products Inc.....\$129.90

T O T A L de chacun des soumissionnaires:

Supellex Inc.....\$2664.25  
 Delmir Inc.....\$2670.00  
 Atomik Steel Products Inc.....\$2751.05



15 sept. 1961.

DATE DE LIVRAISON:

Supellex Inc..... 15 jours.  
 Delmir Inc..... 1 mois.  
 Atomik Products (Steel) Inc..... 4 semaines.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

Que le conseil de ville accepte la soumission de Supellex Inc., au montant de \$2664.25, pour l'ameublement de l'Hôtel de ville.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville demande des soumissions pour l'émission d'obligations de la Ville de Fabreville en vertu de certains règlements d'emprunt.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

Que le conseil de ville demande des soumissions pour le terrassement des abords de l'Hôtel de ville d'après les plans et devis préparés par Warshaw & Swartzman à: Alexis Cloutier et Labelle et Frères.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, soit autorisé à préparer les plans et estimés en vue de la construction et installation d'éclairage de rues du Projet Larose - Lot 113.

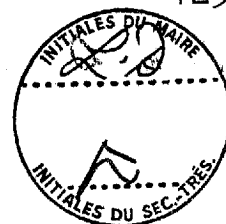
Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que demande de soumissions soit faite à: Garage Lucien Dagenais et ses fils, International Harvester Co. of Canada Ltd., Garage Charbonneau et Garage Maurice Vaillancourt pour:

1- CAMION D'UNE CAPACITE DE 25,000 lbs. G.V.W.



15 sept. 1961.

Freins hydrauliques,  
Empattement de 157 pouces,  
Cadre renforcé,  
Moteur de 345 pouces cubes,  
8 cylindres,  
Embrayage (clutch) 13 pouces,  
Transmission heavy-duty,  
5 vitesses,  
Essieux arrière à 2 vitesses,  
Capacité de 18,500 lbs.,  
Ressorts heavy-duty avant et arrière,  
Filtreur à l'huile,  
Chauffrette et dégivreur,  
Servo-direction (Power Steering),  
Générateur 12 volts, 50 amp,  
Signaux de direction,  
3 lumières sur cabine,  
Réservoir à essence de 26 gallons auxiliaire,  
2 grands miroirs (bus type),  
2 pneus 9.00 x 20 - 10 plys en avant,  
4 pneus 9.00 x 20 - 12 plys (road lug) arrière,  
Roue de fonte (cast wheel),  
Lumière d'urgence (flasher) sur le toit,

B ) BOITE A BASCULE, CAPACITE 15 TONNES, INSTALLEE SUR CE CAMION.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le conseil de ville autorise le chef de police et le secrétaire-trésorier à acheter 2000 pieds de boyau pour le service des incendies à un prix d'achat d'excédant pas \$1.90 le pied linéaire.

=

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

1e Que le conseil de ville exprime au Ministre de la Voirie, l'Honorable Bernard Pinard, et au Député du comté de Laval, Me Jean-Noel Lavoie ses plus sincères remerciements pour les travaux de réfection et de nivellement effectués sur le boulevard Ste-Rose "Route 38" dans la section comprise entre la 11e à la 19e avenue.

2e Que copies de cette résolution soient envoyées au Ministre de la Voirie et au Député de Laval.

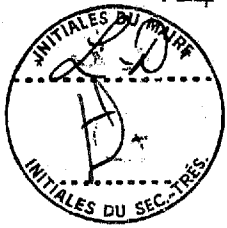
Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le conseil de ville soit autorisé à défrayer le coût d'achat d'une bicyclette endommagée par l'auto de la Police lors de l'enregistrement de cette bicyclette au poste de police.

Adoptée.



15 sept. 1961.

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture du règlement no. 227: - Règlement pourvoyant à l'exécution de travaux d'éclairage de rues, sur partie des lots nos. 216, 217 et 218 (Projets Alain nos. 1, 2, 3 et 4 et Asselin no. 1) et à un emprunt de \$64,000.00 pour ces fins.

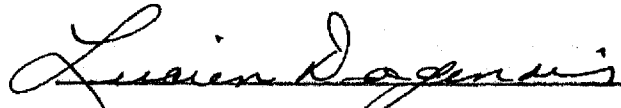
PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Fabreville intéressés dans les règlements nos. 226 et 227 dans la Ville de Fabreville soit tenue à 7 heures de l'après-midi le 22 septembre 1961 en l'école St-Léopold-des-Îles de Fabreville.

Adoptée.

Et la séance est levée.

  
Maire de la Ville de Fabreville.

  
Sec.-trés. de la Ville de Fabreville.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée spéciale du conseil de ville de la Ville de Fabreville était présents monsieur le maire Lucien Dagenais, Messieurs les échevins Henri Fleurant, Rolland Desjardins, Gustave Vaillancourt et Hormidas Nadon formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence du maire Lucien Dagenais. Monsieur Fernand Denis, secrétaire-trésorier, était également présent. Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Chacun des membres du conseil a reçu un avis de convocation qui se lit comme suit:

- 1- Permis de commerce - M. Denis Désormeaux - Salon de Barbier  
salle de billards et snack Bar sur le boul. Ste-Rose.
- 2- Permis de construction - serre - M. Demers.
- 3- Ouverture des soumissions -
  - A) Terrassement Hôtel de ville.
  - B) Camion.

26 sept. 1961.



26 sept. 1961.

- 4- Résolution. ré: Aviser Monsieur Georges Lauzon de raccorder les égouts domestiques de ses propriétés du boul. Dagenais au collecteur d'égouts sanitaires de la Ville.
- 5- Achat d'une machine à photocopier.
- 6- Plans et estimés - Alain no. 6 (Poole).
- 7- Demande de soumissions - Pavage sur rue Edgar.
- 8- Comptes.
- 9- Acceptation d'un bill à Québec.
- 10- Discussion du cas de la Plage Trinidad et décision s'il y a lieu.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville autorise l'émission d'un permis de commerce et d'un permis d'opération d'un salon de barbier, snack bar et salle de billards à Monsieur Denis Désormeaux, d'après le plan soumis au conseil de ville le 15 septembre 1961 et à condition que le terrain se conforme au règlement de zonage de la Ville de Fabreville.

Adoptée.

Le secrétaire-trésorier passe à l'ouverture des soumissions:

A) TERRASSEMENT DES ABORDS DE L'HOTEL DE VILLE:

1- Monsieur Alexis Cloutier.....\$6,781.00

B) CAMION:

- 1) International Harvester Co. of Canada Ltd..\$ 8,031.00
- 2) Garage Lucien Dagenais et ses fils.....\$8,000.00(\$7915.)
- 3) Garage Maurice Vaillancourt..... \$6,942.00

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que la soumission de Monsieur Alexis Cloutier au montant de \$6781.00 pour le terrassement des abords de l'Hôtel de ville soit acceptée.

Adoptée.

ND: M-6799  
FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG., MONTREAL



26 sept. 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville accepte la soumission de Lucien Dagenais et ses fils au montant de \$8,000.00 pour un camion.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville soit autorisé à exiger Monsieur Georges Lauzon de ne plus égoutter ses égouts domestiques dans le fossé, embranchement du cours d'eau Ste-Rose Ouest.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville consente à acheter une machine à photocopier de marque Banda Model 9HAF au prix de \$355.00 et d'un cabinet au prix de \$75.00.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que demandes de soumissions soient faites pour l'exécution des travaux de pavage sur la Rue Edgar à:

Lagacé Construction Ltée.,

Desjardins Asphalte Ltée.,

H. J. O'Connell Ltée.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville soit autorisé à retenir les services de Me Armand Poupart jr., pour présenter un Bill à Québec concernant:

Carte d'identité,

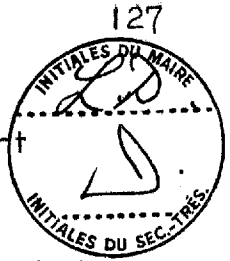
Taxe de vidanges sur propriétaires,

Taxe d'eau sur propriétaires,

Taxe Loisirs - au Prorata de population,

Autres items.

Adoptée.



PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

26 sept. 1961.

Que le conseil de ville autorise Me Armand Poupart jr.,  
Aviseur Légal, à prendre les mesures nécessaires pour régler  
le cas de la Plage Trinidad.

Adoptée.

Et la séance est levée.

*Lucien Dagenais*

Maire de la Ville de Fabreville.

*Jenis*

Sec.-trés. de la Ville de Fabreville.

NO. M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG., MONTREAL





22 sept. 1961

PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE FABREVILLE

Je, soussigné, Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville, certifie qu'à une assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Fabreville intéressés dans les règlements nos. 226 et 227 de la Ville de Fabreville passés le 6 septembre 1961:

- 226- Règlement pourvoyant à la construction d'un pavage sur la rue Edgar, et à un emprunt de \$5,300.00 pour ces fins.
- 227- Règlement pourvoyant à l'exécution de travaux d'éclairage de rues, sur partie des lots nos. 216, 217 et 218 (projets Alain nos. 1, 2, 3 et 4 et Asselin no. 1) et à un emprunt de \$64,000.00 pour ces fins.

Ladite assemblée tenue le 22 septembre 1961 suivant les dispositions de la loi pour soumettre lesdits règlements à l'approbation desdits électeurs municipaux intéressés n'ont pas demandé le vote sur lesdits règlements qui ont été déclarés adoptés à l'unanimité par lesdits électeurs après la lecture desdits règlements et de la loi.

Donné sous mon seing à la Ville de Fabreville ce 22e jour de septembre 1961.

(signé)

*Lucien Dagenais*  
Maire de la Ville et président de l'assemblée des électeurs de la Ville de Fabreville.

PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE FABREVILLE

Au conseil de la Ville de Fabreville:

Les soussignés ont l'honneur de faire rapport qu'à une assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Fabreville convoquée par avis public et tenue à l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville, le 22 septembre 1961 à sept heures de l'après-midi sous la présidence du soussigné, Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville agissant comme tel aux fins de soumettre à l'approbation desdits électeurs les règlements nos. 226 et 227 du conseil de la Ville de Fabreville adoptés et passés le 6 septembre 1961 et in-

ND: M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG., MONTREAL



22 sept. 1961

titulés:

- 226- Règlement pourvoyant à la construction d'un pavage sur la rue Edgar, et à un emprunt de \$5,300.00 pour ces fins.
- 227- Règlement pourvoyant à l'exécution de travaux d'éclairage de rues, sur partie des lots nos. 216, 217 et 218 (Projets Alain nos. 1, 2, 3 et 4 et Asselin no. 1) et à un emprunt de \$64,000.00 pour ces fins.

Le président ouvrit l'assemblée à 7 heures de l'après-midi et fit donner par le secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville agissant comme secrétaire de l'assemblée, lecture desdits règlements 226 et 227.

Que cette lecture étant terminée, lesdits règlements furent soumis à l'assemblée pour approbation.

Que durant les deux heures fixées pour la tenue de l'assemblée aucun électeur qualifié à voter sur lesdits règlements n'ayant demandé la votation, le président de l'assemblée a déclaré lesdits règlements adoptés à l'unanimité par les électeurs intéressés, conformément à la loi et a clos l'assemblée.

En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat à la Ville de Fabreville, ce 22e jour de septembre mil neuf cent soixante et un.

(signé)

*Lucien Dagenais*  
 Maire de la Ville de Fabreville et  
 président de l'assemblée des élec-  
 teurs municipaux intéressés dans les  
 règlements nos. 226 et 227 de cette  
 Ville.

(signé)

*[Signature]*  
 Secrétaire de l'assemblée des  
 électeurs.



4 oct. 1961.

PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de ville de la Ville de Fabreville, mercredi le 4 octobre 1961, étaient présents monsieur le maire, Lucien Dagenais, messieurs les échevins Henri Fleurant, Marcel Lacroix, Roland Desjardins, Gustave Vaillancourt, Georges Nadon et Hormidas Nadon, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence du maire, Lucien Dagenais. Le secrétaire-trésorier, Fernand Denis, était aussi présent. Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte. Le secrétaire-trésorier passe à la lecture des minutes des assemblées des 6, 15 et 26 septembre 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que les minutes des assemblées des 6, 15 et 26 septembre 1961 soient acceptées telles que lues et déposées aux archives.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le propriétaire du lot 234-2 fasse nettoyer son terrain avant que le conseil de ville ne restreigne son évaluation pour la perte de sa propriété subie au cours d'un incendie.

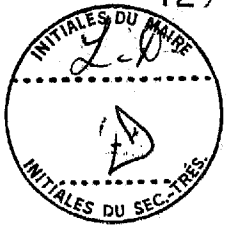
Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, soient autorisés à préparer les plans et estimés en vue de la construction d'un collecteur d'égoûts sanitaires ~~aux xxx no. 3~~ <sup>du collecteur</sup> no. 3 et des services d'égoûts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur le boulevard Dagenais à l'ouest du boulevard Labelle jusqu'à l'enseigne "Route no. 11" et de là jusqu'à la limite nord de la Ville de Fabreville.

Adoptée.



4 oct. 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le conseil de ville demande au Ministre de la Voirie, Service de la Signalisation, d'installer des affiches de: "TRAVERSE D'ÉCOLIERS" ou toute autre forme de signaux, pour indiquer aux automobilistes de réduire leur vitesse à l'intersection du boulevard Dagenais et de la rue Ingrid où se trouve un arrêt d'autobus d'écoliers.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

Qu'un policier de la Ville de Fabreville étudie, durant une semaine, l'état de la circulation et la montée et la descente des écoliers des autobus scolaires, le matin et l'après-midi à l'intersection du boulevard Dagenais et de la Rue Ingrid et qu'un rapport soit présenté au conseil à sa prochaine assemblée.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

1e Que la résolution du conseil en date du 26 septembre 1961 octroyant un permis de commerce pour l'opération d'une salle de billards, d'un restaurant et d'un salon de barbier, soit rejetée.

2e Que le conseil de ville autorise l'émission d'un permis de construction et d'un permis de commerce pour l'opération d'un salon de barbier, salle de billards et d'un restaurant, à Monsieur Denis Désormeaux d'après le plan soumis à l'Hôtel de ville en date du 4 octobre 1961.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

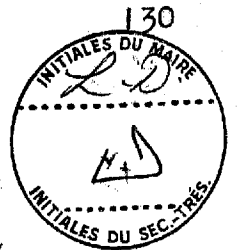
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

1e Que le conseil de ville soit autorisé à homologuer les lots 172-460 et 172-461 de la Paroisse de Ste-Rose, afin d'y ériger une rue dans un avenir rapproché.

2e Que monsieur Maurice Desroches, a.g., soit autorisé à préparer les documents nécessaires à l'homologation desdits terrains.

Adoptée.

4 oct. 1961.



PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Qu'à la suite de la demande de la compagnie Cosy Corner Inc., propriétaire du lot no. 218 du cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Rose, comté de Laval, et situé dans les limites de la Ville de Fabreville, un permis de construction soit accordé à la compagnie Cosy Corner Inc., dûment représentée par monsieur Georges Lagacé, pour l'érection d'un Centre d'Achat sur le lot no. 218.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

1e Que le conseil de ville soit autorisé à acheter de Sport Togs Ltd., le lot 229-47 de la paroisse de Ste-Rose au prix de \$1.00.

2e Et que le maire, Lucien Dagenais, et le secrétaire-trésorier, Fernand Denis, soient autorisés à signer devant Me Gaston Vaillancourt, l'acte de vente, aux conditions ci-dessus énumérées et à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

1e Que la résolution du 7 juin 1961 approuvant le plan de subdivision d'une partie du lot 218 de la Paroisse de Ste-Rose, préparé par Roger Guénet, a.g., en date du 14 mai 1961 soit rejetée.

2e Que la résolution demandant à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales d'approuver l'ouverture des rues 218-155, 218-143, 218-148 et 218-127, apparaissant sur un plan préparé par Roger Guénet, a.g., en date du 14 mai 1961 soit rejetée.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 218 de la Paroisse de Ste-Rose, tel que préparé par Roger Guénet, a.g.,



4 oct. 1961.

en date du 29 septembre 1961 soit accepté.

Adoptée.

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaissant au plan préparé par Roger Guénet, a.g., en date du 29 septembre 1961 sous la présidence suivante: 218-129, 218-145, 218-150, 218-158, 218-177.

CONSIDERANT que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante (50) pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation, quant au tracé et à la largeur des rues;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues se trouvent à l'intérieur du projet;

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 242, S.R.Q., 1941, d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan préparé par Roger Guénet, a.g., en date du 29 septembre 1961 et décrites comme suit: 218-129, 218-145, 218-150, 218-158 et 218-177.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 231 de la Paroisse de Ste-Rose, tel que préparé par Monsieur Maurice Desroches, a.g., en date du 21 septembre 1961 soit accepté.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville autorise la Shawinigan Water and Power Co. Ltd. à installer des lumières pour l'éclairage de rues aux endroits suivants:



BOULEVARD STE-ROSE:

Une (1) 10,000 lumens vapeur de mercure - entre 21<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> avenue.

Neuf (9) 4,000 lumens:

- Une (1) sur la 1<sup>ère</sup> avenue,
- Deux (2) sur la 3<sup>e</sup> avenue,
- Trois (3) sur la 9<sup>e</sup> avenue,
- Une (1) sur la rue Marcel,
- Deux (2) sur la 40<sup>e</sup> avenue.

Six (6) 4,000 lumens:

- Deux (2) sur la 41<sup>e</sup> avenue,
- Une (1) sur la 43<sup>e</sup> avenue,
- Deux (2) sur la 44<sup>e</sup> avenue,
- Une (1) sur la 59<sup>e</sup> avenue;

Et rélocaliser les suivantes:

- Une (1) sur la 41<sup>e</sup> avenue,
- Une (1) sur la 44<sup>e</sup> avenue,
- Une (1) sur la 43<sup>e</sup> avenue;

Et le tout d'après le plan annexé à la résolution.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville accepte la soumission de Spino Constr. compagnie Ltée. au montant de \$3,900.00 pour la construction d'une décharge de sûreté à l'Usine d'épuration à la condition expresse que le nettoyage soit fait dans le puits où se trouve les pompes "WET PIT".

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que les comptes ci-dessous énumérés soient payés par la méthode usuelle:

Bell Telephone Co. of Canada. ré: Téléphones - radios:	\$ 231.73
Imperial Oil Ltd. re: Essence.....	\$ 3.89
Shell Oil Ltd. re: Essence.....	\$ 2.60
Fonderie Pont-Viau. re: Travaux publics.....	\$ 201.00
John Lovell and Sons Ltd. re: Balance sur abonnement...	\$ 4.95
P. E. Marchand. re: Chaussures - département de polices	\$ 55.00
Paquin T. V. Enrg. re: Installation d'antenne sur H.V..	\$ 56.84
Nadon Brick and Stone. re: travaux publics.....	\$ 13.98
Courrier de Laval. re: Avis de déménagement.....	\$ 30.00
Réal Dagenais. re: Huile à chauffage.....	\$ 92.80
Thibault et Desjardins. re: Voirie.....	\$ 6.51

4 oct. 1961.



4 oct. 1961.

Ghislaine Paquin. re: Publicité.....\$25.00  
 Lucien Dagenais et ses fils. re: Essence et réparations\$149.38  
 Formules Légales Provinciales Enrg. re: Papeterie.....\$ 99.94  
 Les entreprises Ste-Anne Enrg. re: Travaux publics.....\$ 62.72  
 Me Gaston Vaillancourt. re: Services professionnels....\$166.30  
 Rapkd Systems. re: Articles de bureau.....\$243.34  
 Ste-Rose Diner. re: Repas des évaluateurs.....\$331.06  
 Paul R. Lacroix. re: Assurance.....\$521.15  
 W. D. Armstrong & Co. re: Articles de bureau.↓.....\$ 4.01  
 Petite Caisse. - Jean Daignault. re: Remboursement P.C.\$955.73  
 Fournisseur Municipal du Québec. re: Travaux publics...\$257.40  
 M<sup>r</sup>Robert Spring Service Ltd. re: Travaux publics.....\$400.70  
 Bradma of Canada. re: 2e paiement de machines(\$3000.)  
 Réparations - (\$320.43).....\$3,320.43

T O T A L: \$7,236.46

Adoptée.

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture du règlement no.228:

REGLEMENT POURVOYANT A LA CONSTRUCTION DE RUES PRELIMINAIRES,  
 D'EGOUTS SANITAIRES ET D'AQUEDUC SUR PARTIE DES LOTS NOS. 226,  
 228 ET 229 (PROJET LEEFORT NO. 3) ET A UN EMPRUNT DE \$220,000.00  
 POUR CES FINS.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que l'assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Fabreville intéressés dans le règlement no. 228, sera tenue le 16 octobre 1961 en la salle des délibérations du conseil de ville sur la Montée Montrougeau.

Adoptée.

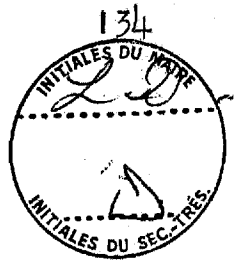
PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Qu'à compter de la prochaine assemblée les séances du conseil de ville de la Ville de Fabreville seront tenues dans la Salle des délibérations du nouvel Hôtel de Ville, sur la Montée Montrougeau.

Adoptée.





Et la séance est levée.

4 oct. 1961.

*Lucien Dagenais*  
Maire de la Ville de Fabreville.

*Denis*

Sec.-trés. de la Ville de Fabreville.

16 oct. 1961. PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

Je, soussigné, Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville, certifie qu'à une assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Fabreville intéressés dans le règlement no. 228 de la Ville de Fabreville passé le 4 octobre 1961 et intitulé:

228- Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, d'égoûts sanitaires et d'aqueduc sur partie des lots nos. 226, 228 and 229 (Projet Leefort No. 3) et à un emprunt de \$220,000.00 pour ces fins.

Ladite assemblée tenue le 16 octobre 1961 suivant les dispositions de la loi pour soumettre lexdit règlement à l'approbation desdits électeurs municipaux intéressés n'ont pas demandé le vote sur ledit règlement qui a été déclaré adopté à l'unanimité par lesdits électeurs après la lecture dudit règlement et de la loi.

Donné sous mon seing à la Ville de Fabreville ce 16e jour d'octobre mil neuf cent soixante et un.

(signé)

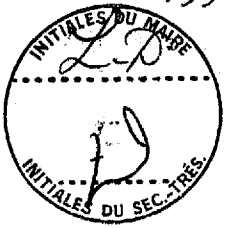
*Lucien Dagenais*  
Maire de la Ville et président de l'assemblée des électeurs de la Ville de Fabreville.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

Au conseil de la Ville de Fabreville:

Les soussignés ont l'honneur de faire rapport qu'à une assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Fabreville convoquée par avis public et tenue en la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville,



16 oct. 1961.

sur la Montée Montrougeau, le 16 octobre 1961 à sept heures de l'après-midi sous la présidence du soussigné, Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville agissant comme tel aux fins de soumettre à l'approbation desdits électeurs le règlement no. 228 du conseil de la Ville de Fabreville adopté et passé le 4 octobre 1961 et intitulé:

228- Règlement pour voyant à la construction de rues préliminaires, d'égoûts sanitaires et d'aqueduc sur partie des lots nos. 226, 228 et 229 (Projet Leefort no. 3) et à un emprunt de \$220,000.00 pour ces fins.

Le président ouvrit l'assemblée à 7 heures de l'après-midi et fit donner par le secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville agissant comme secrétaire de l'assemblée, lecture dudit règlement no. 228.

Que cette lecture étant terminée, ledit règlement fut soumis à l'assemblée pour approbation.

Quedurant les deux heures fixées pour la tenue de l'assemblée aucun électeur qualifié à voter sur ledit règlement n'ayant demandé la votation, le président de l'assemblée a déclaré ledit règlement adopté à l'unanimité par les électeurs intéressés, conformément à la loi et a clos l'assemblée.

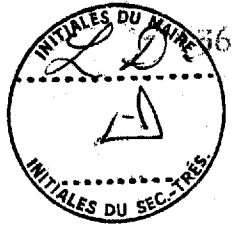
En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat à la Ville de Fabreville, ce 16<sup>e</sup> jour du mois d'octobre mil neuf cent soixante et un.

(signé)

Lucien Dagenais  
Maire de la Ville de Fabreville et  
président de l'assemblée des électeurs  
municipaux intéressés dans le règle-  
ment no. 228 de cette Ville.

(signé)

L. Dagenais  
Secrétaire de l'assemblée des élec-  
teurs.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FABREVILLE

23 oct. 1961.

A une assemblée spéciale du conseil de ville de la Ville de Fabreville étaient présents Monsieur le maire, Lucien Dagenais, Messieurs les échevins Henri Fleurant, Rolland Desjardins, Marcel Lacroix, Gustave Vaillancourt, Georges Nadon et Hormidas Nadon, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence du maire, Lucien Dagenais. Monsieur Fernand Denis, secrétaire-trésorier était aussi présent. Ladite assemblée eut lieu en la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville.

Monsieur le maire, récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Chacun des membres du conseil a reçu un avis de convocation qui se lit comme suit:

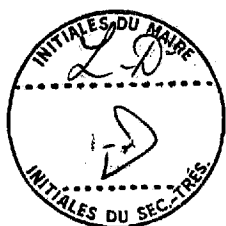
- 1- Ouverture des soumissions, ré: Obligations \$1,254,000.00 et résolution s'il y a lieu.
- 2- Résolutions, ré: Émission d'obligations \$1,254,000.00.
- 3- Présentation d'un plan de Centre Attelage par Alain Construction Inc. et résolution à passer s'il y a lieu.
- 4- Inauguration de l'Hôtel de ville: Organisation, etc... et résolution à passer s'il y a lieu.
- 5- Services d'égoûts sanitaires et aqueduc - Projet Alain no. 6. Résolution à passer s'il y a lieu.
- 6- Approbation des assemblées des électeurs: ré: Rèlements nos. 226 et 227.
- 7- Approbation plans de subdivisions.

POUR LA VENTE DE \$1,254,000.00 D'OBLIGATIONS DATEES DU 1er NOVEMBRE 1961 ET REMBOURSABLES PAR SERIES DU 1er NOVEMBRE 1962 AU 1er NOVEMBRE 1971 INCLUSIVEMENT.

Deux soumissions ont été reçues

- 1- Société de Placements Ltée.
- 2- Syndicat dirigé par la Banque Canadienne Nationale:

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA  
BELANGER INC.  
CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITEE  
CREDIT QUEBEC INC.  
DURACHER, RODRIGUE & CIE LIMITEE  
GASTON LAURENT INC.  
FLORIDO BAYTEAU & FILS ENRG.  
MORGAN, OSTIGUY & HUDON LIMITEE  
VEILLET, LANGLOIS & COURTESANQUE INC  
BANQUE CANADIENNE NATIONALE



23 oct. 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le conseil de ville accepte la soumission du Syndicat dirigé par la Banque Canadienne Nationale offrant le prix de 97.43% pour l'émission de \$1,254,000.00 d'obligations de la Ville de Fabreville datées du 1er novembre 1961.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville soit autorisé à faire imprimer les obligations de l'émission de \$1,254,000.00 par la Maison Yvon Boulanger Ltée.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que les règlements nos. 185, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 206, 209, 210, 211, 213, 214, 215, 216, 217, 218 de la Ville de Fabreville soient amendés en remplaçant l'article 15 par le suivant:

"15. Les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

QUE le tableau d'amortissement du règlement no. 214 soit remplacé par le suivant:

1- \$5,600.	7- \$7,700.	14- \$10,400.
2- 6,400.	8- 9,300.	15- 9,600.
3- 6,000.	9- 9,200.	16- 10,500.
4- 5,600.	10- 8,600.	17- 11,200.
5- 7,200.	11- 9,200.	18- 11,900.
6- 8,100.	12- 8,600.	19- 13,100.
	13- 9,000.	20- 13,800.

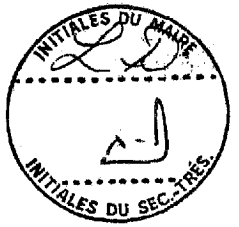
Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que les dates d'émission des \$1,254,000.00 d'obligations de la Ville de Fabreville soient fixées au 1er novembre 1961 et que les dates des paiements d'intérêts soient les premier mai et premier novembre de chaque année, et que les endroits de paiements soient à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale, dans la province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de ladite Banque à Toronto.

Adoptée.



PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

que pour l'emprunt total de \$1,254,000.00 autorisé par les règlements nos. 195, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 206, 209, 210, 211, 213, 214, 215, 216, 217 et 218 des obligations sont émises pour un terme plus court que le terme ~~plus court~~ que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de dix ans, au lieu, du terme de vingt ans, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

*J.D.*

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Honoré Nadeau

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville approuve, en principe, l'émission de <sup>deux</sup> permis de construction du Centre d'Achat appelé "Centre d'achat Fabreville" sur les lots 228-102, 48, 49, 135, 134, 103 à 106 incl. et partie 109, tel que présenté par Alain Construction Inc.

*J.D.*

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadeau

Que le conseil de ville soit autorisé à former un comité d'organisation pour l'inauguration de l'Hôtel de ville et Usine d'épuration.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que les rapports des assemblées des électeurs intéressés dans les règlements nos. 226, 227 et 228 du conseil de ville de la Ville Fabreville soient approuvés tels que lus et déposés aux archives.

Adoptée.

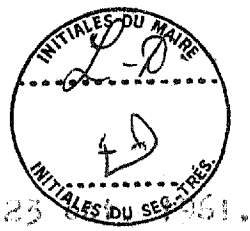
PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

*Salaires* - le ou'une augmentation de salaire de \$5.00 par semaine soit *constables* consenti aux constables Bernard Paquette, Bernard Roy, Marc Oulmer, Henri Poirier.

*Jacques Troffier* - Que le constable Jacques Troffier soit promu au grade de *Sergeant* - Sergeant avec une augmentation de salaire de \$10.00 par semaine;

le tout à compter de samedi le 28 octobre 1961. *Adoptée*



Monsieur l'échevin Marcel Lacroix enregistre sa  
dissidence sur cette résolution.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 241 de la  
Paroisse de Ste-Rose, tel que préparé par Maurice Desroches,  
a.g., en date du 10 octobre 1961 soit approuvé.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Georges Hadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville remercie Monsieur Israel Jassin de  
ses services d'enquêteur de Bien-Etre social et que son con-  
gédiement soit effectif à compter du 31 octobre 1961.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville soit autorisé à engager Monsieur C.  
Albert Rossi comme enquêteur pour le Bien-Etre social avec une  
rémunération de \$50,00 par mois plus \$15,00 pour frais d'auto-  
mobile.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville soit autorisé à acheter des  
Jaikel Investment les lots 217-1 et 216-130,

Sport Togs Ltd. le lot 229-47

E. & G. Lagacé Inc. le lot 230-119, au prix de \$1,00

2e Que le maire, Lucien Dagenais, et le secrétaire-trésor-  
nier, Fernand Denis, soient autorisés à signer l'acte de  
vente devant Me Gaston Vaillancourt aux conditions ci-dessus  
énumérées et à toutes autres conditions qu'ils jugeront à  
propos de fixer et d'établir.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le compte de Supellex Inc. au montant de \$2,824,11  
soit accepté et payé par la méthode usuelle.

Adoptée

*L.D.*  
*F.D.*



PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

25 oct. 1961.

*Ed. Désormeaux*

*-Salut-*

Que le conseil de ville soit autorisé à consentir une augmentation de \$10.00 par semaine à Monsieur Edouard Désormeaux chef du service de la police et des incendies.

Adoptée.

Et la séance est levée.

*Lucien Dagenais*  
M A I R E

*J. J. J.*  
Sec.-Trés.

25 nov. 1961.

NO: M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG., MONTREAL

PROVINCE DE QUEREC

VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de ville de la Ville de Fabreville, mercredi le 1er novembre 1961 étant une fête légale ladite assemblée eut lieu Jeudi le 2 novembre 1961 en la salle des délibérations de l'Hôtel de ville; étaient présents Monsieur le maire, Lucien Dagenais, Messieurs les échevins Henri Fleurant, Roland Desjardins, Marcel Lacroix, Gustave Vallancourt, Georges Nadon et Hormidas Nadon. Monsieur Fernand Denis, secrétaire-trésorier, était aussi présent. Monsieur le maire, Lucien Dagenais, récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

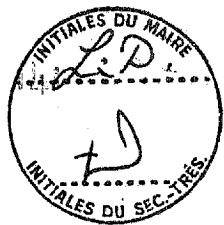
Le secrétaire-trésorier passe à la lecture des minutes des assemblées des 4 et 23 octobre 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vallancourt

Que les minutes des assemblées des 4 et 23 octobre 1961 soient acceptées telles que lues et déposées aux archives.

Adoptée.



PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que des remerciements soient envoyés à l'Honorable René Hamel, Ministre des Affaires Municipales, pour l'octroi généreux de \$5,802.29 qu'a reçu la Ville de Fabreville en vertu de la loi pour favoriser l'exécution des travaux d'hiver.

Adoptée.

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture des lettres des Loisirs St-Léopold-des-Îles, Section St-Charles et St-Edouard de Fabreville, sollicitant l'aide de la Municipalité.

Monsieur le maire, Lucien Dagenais, soumet un projet par lequel la Municipalité prendra à sa charge le nettoyage et l'entretien des patinoires dans la Ville. Après discussion il est entendu de demander à certains contracteurs le coût de l'entretien de ces patinoires. Le projet est donc mis à l'étude.

ATTENDU que l'autobus scolaire dépose les écoliers le long du boulevard Dagenais, dans la voie est, ouest.

ATTENDU que l'autobus scolaire ne peut faire autrement à cause du minutage de son service.

ATTENDU que les écoliers doivent traverser le boulevard Dagenais en entier incluant le terre-plein, afin de se rendre à leur domicile.

ATTENDU que la saison hivernale approche rapidement et que le terre-plein du boulevard Dagenais sera rempli de neige.

ATTENDU que le déblaiement de la neige sur le boulevard Dagenais s'effectuera en augmentant la neige dans le terre-plein.

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que demande soit renouvelée au Ministère de la Voirie afin d'obtenir l'ouverture d'une voie ~~de signalisation~~ traversant le terre-plein sur le boulevard Dagenais vis-à-vis de la rue Félix.

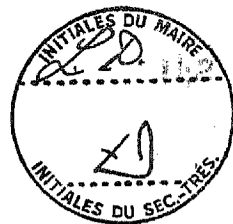
Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie de prendre en considération cette demande du conseil de ville.

Adoptée.

2 novembre 1961.

L.P.





PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nason

Que la résolution passée le 23 octobre 1961, concernant le plan de subdivision des rues de 50 pieds d'une partie du lot 241, Paroisse de Ste-Rose, tel que préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 10 octobre 1961 soit révoquée.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 241 de la Paroisse de Ste-Rose, tel que préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 31 octobre 1961 soit accepté.

Adoptée.

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaissant au plan préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 31 octobre 1961 sous la description suivante: 241-1 et sans numéro cadastral, 241-11 et 241-12.

CONSIDERANT que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation, quant au tracé et à la largeur de ces rues;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues se trouvent à l'intérieur du projet;

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 242, S.R.O. 1941, d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville la permission d'ouvrir et maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 31 octobre 1961 et décrites comme suit: 241-1 et sans numéro cadastral, 241-11 et 241-12.

Adoptée.



PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

2 novembre 1961.

Que le plan et estimé en vue de la construction des services d'égoûts sanitaires, aqueduc sur le Projet Alain no. 6, tel que préparé par Desjardins & Sauriol, Ingénieurs conseils, soit accepté.

Et que le plan soit envoyé au Ministère de la Santé pour approbation, et à la Régie d'Épuration des Eaux.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville soit autorisé à acheter un mât en aluminium de 40 pieds de hauteur avec un drapeau "Fleurs de Lys" de la Province de Québec à un prix de \$195.00, à la condition que la livraison en soit faite avant le 20 novembre 1961.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville soit autorisé à émettre un permis de commerce d'une Industrie sur le lot 241-10 à Monsieur Pierre Beaudin d'après l'esquisse présentée au conseil.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins  
APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

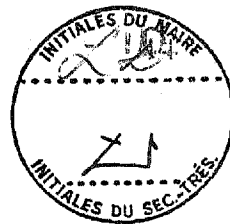
Que le conseil de ville ajourne la présente assemblée à vendredi le 10 novembre 1961 à 8 heures de l'après-midi.

Adoptée.

Et la séance est levée.

*Lucien Dagenais*  
M A I R E

*L. Desjardins*  
Sec.-trés.



PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

10 novembre 1961.

A une assemblée du conseil de ville de la Ville de Fabreville, étant l'ajournement de l'assemblée régulière et mensuelle du conseil en date du 2 novembre 1961, tenue en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, le 10 novembre 1961, étaient présents Monsieur le maire, Lucien Dagenais, messieurs les échevins Henri Fleurant, Roland Desjardins, Marcel Lacroix, Georges Nadon et Gustave Vaillancourt, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence du maire, Monsieur Lucien Dagenais. Monsieur Fernand Denis, secrétaire-trésorier, était aussi présent. Monsieur le maire, Lucien Dagenais, récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture des minutes de l'assemblée du 2 novembre 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que les minutes de l'assemblée du 2 novembre 1961 soient acceptées telles que lues et déposées aux archives.

Adoptée.

Le conseil de ville demande au secrétaire-trésorier de faire parvenir une copie du rapport préparé par le service de la police, concernant la circulation aux points d'arrêt de l'autobus scolaire.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le conseil de ville soit autorisé à payer la somme de \$170.00 à Monsieur Hervé Cloutier pour le travail accompli dans la préparation des listes de locataires à l'année et des propriétaires résidant l'été seulement pour la perception de la taxe de vidanges.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que les comptes ci-dessous énumérés soient acceptés et payés selon la méthode usuelle:



Imperial Oil Ltd. re: Essence.....	\$ 68.37.
The British American Oil Co. Ltd. re: Essence.....	\$ 119.29
• Petite Caisse - Jean Daignault. re: Remboursement.....	\$ 86.48
Wilson & Cousins Co. Ltd. re: Boyaux dépt. des incendies	3,250.00.
Echelle - Voirie.....	\$ 154.96.
Shawinigan Water and Power Co. re: Electricité.....	\$1,155.60.
The Bell Telephone Co. of Canada. re: Services télépho- niques..	\$ 300.03.
Formules Légales Provinciales Enrg. re: Papeterie.....	\$ 158.61.
Block and Anderson (Canada Ltd.) re: Machine à polycopier	498.18.
L'Élan de Laval et des deux-Montagnes. re: Annonces....	\$ 53.60.
Plomberie des Mille-îles Enrg. re: Travaux publics.....	\$ 53.59.
La Corporation Interbaine de l'île Jésus. re: Corporation Interurbaine de l'île Jésus.....	\$1,781.00
Poste d'Essence Fabreville Gas Bar. re: Essence - police	\$ 161.43
Vitrerie Fabreville Glass. re: Vitres-secrétariat.....	\$ 47.38
Lucien Dagenais et ses fils. re: Camion.....	\$8,480.00.
Supellex Inc. re: 3 patères.....	\$ 62.01.
Paul R. Lacroix. re: Assurances.....	\$ 290.45.
L'Association des chefs de police et pompiers de la Pr. de Québec. re: Annonce.....	\$ 45.00.
Studio C. Trudel. re: Publicité - Lettrage.....	\$ 47.06.
Me Gaston Vaillancourt. re: Services professionnels.....	\$ 41.20.
Photographic Surveys (Quebec) Ltd. re: Publicité.....	\$ 55.82.
L'Éveil. re: Annonces.....	\$ 45.00.
L'Imprimeur de la Reine. re: Publicité.....	\$ 60.46.
Imprimerie St-Edouard de Fabreville. re: Imprimerie.....	\$ 42.64.
Lucien Dagenais et ses fils Ltée. re: Essence-Voirie....	\$ 271.51
Police - pneus.....	\$ 228.50
Pitney-Bowes of Canada Ltd. re: Location - Machine à timbres.....	\$ 74.88
Ray. Gagnon. re: Uniformes.....	\$ 137.34
Supellex Inc. re: Ambusement de l'Hôtel de ville.....	\$ 76.53.
Shawinigan Water and Power. re: Installation électrique.	\$ 47.47.
Paul R. Lacroix. re: Assurance.....	\$ 171.60.
Cloutier Asphalte. re: Terrassement de l'Hôtel de ville.	\$6,781.00.
Poste d'essence Fabreville Gas Bar. re: Essence-police..	\$ 36.48.
d. C. Lavoie. re: Réparations - Police.....	\$ 30.00.
Vitrerie Fabreville Glass. re: Vitres .....	\$ 25.46.
Studio Maurice Roy. re: Publicité.....	\$ 12.00.
H. Y. Maranda. re: Département des incendies.....	\$ 187.20.

T O T A L :

\$25,219.43



TEMPS SPECIAL - DEPARTEMENT DE LA POLICE -

10 novembre 1961.

SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1961.

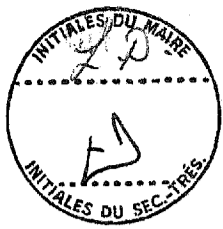
A. Diéudonné Cléroux, re: Surveillance.....	\$ 41.00
M. Raymond Dufresne, re: Fury Speedway.....	\$ 24.00
A. Honoré Rondeau, re: Fury Speedway.....	\$ 35.50
A. Diéudonné Cléroux, re: Fury Speedway.....	\$ 25.00
M. Réal Locas, re: Fury Speedway.....	\$ 25.00
M. Henri Bertrand, re: Fury Speedway.....	\$ 25.00
M. Jean Bertrand, re: Fury Speedway.....	\$ 25.00
Constable Henri Poirier, re: Cour du coroner.....	\$ 8.00
Sergent Jacques Trottier, re: Surveillance.....	\$ 8.00
A. Diéudonné Cléroux, re: Surveillance.....	\$ 27.00
M. Léopold Guay, re: Surveillance (C. Populaire).....	\$ 26.00
A. Diéudonné Cléroux, re: Fury Speedway.....	\$ 11.00
M. Réal Locas, re: Fury Speedway.....	\$ 11.00
M. Henri Bertrand, re: Fury Speedway.....	\$ 11.00
A. Jean Bertrand, re: Fury Speedway.....	\$ 11.00

Incendies. (septembre)

Fernand Paré, re: 139-2e avenue, feu.....	\$ 8.00
Réal Locas, re: Feu.....	\$ 10.00
Diéudonné Cléroux, re: Feu.....	\$ 10.00
Laurent Pelletier, re: Feu.....	\$ 4.00
Paul Verrette, re: Feu.....	\$ 4.00
Roméo Locas, re: Feu.....	\$ 4.00
Guy Côté, re: Feu.....	\$ 4.00
Gilles Binette, re: Feu.....	\$ 4.00
Gilles Lamarche, re: Feu.....	\$ 6.00
Claude Néron, re: Feu.....	\$ 6.00
Henri Bertrand, re: Feu.....	\$ 5.00
(octobre)	
Roméo Locas, re: Feu.....	\$ 20.00
Réal Locas, re: Feu.....	\$ 4.00
Léopold Guay, re: Feu.....	\$ 9.00
Albert Rossi, re: Feu.....	\$ 4.00
Gilles Bertrand, re: Feu.....	\$ 4.00
Claude Trudel, re: Feu.....	\$ 11.00
Fernand Paré, re: Feu.....	\$ 6.00

ND: M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG., MONTREAL



10 novembre 1961

Henri Poirier. re: Feu.....	\$ 7.00
Marc Dulmet. re: Feu.....	\$14.00
Lionel Desjardins. re: Feu.....	\$ 7.00
M. Dieudonné Cléroux. re: Feu.....	\$11.00
Bernard Paquette. re: Feu.....	\$ 7.00
Raymond Dufresne. re: Feu.....	\$ 7.00
Chef Edouard Désormeaux. re: Feu.....	\$29.00

T O T A L: \$518.50

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que la résolution du 7 juin 1961 concernant l'adoption du plan de subdivision d'une partie du lot 218 tel que préparé par Roger Guénet, a.g., en date du 14 mai 1961 et celle demandant l'autorisation d'ouvrir des rues de 50 pieds, mesure anglaise (218-155, 218-143, 218-148, 218-127) soient rejetées.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 218 (218-134 à 138 incl.) de la Paroisse de Ste-Rose, tel que préparé par Roger Guénet en date du 3 novembre 1961, soit accepté.

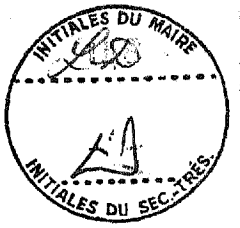
Adoptée.

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaissant au plan préparé par Roger Guénet, a.g., en date du 3 novembre 1961 sous la description suivante: 218-134, 218-135, 218-136, 218-137, 218-139 et 218-140.

CONSIDERANT que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation, quant au tracé et à la largeur de ces rues;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues se trouvent à l'intérieur du projet;



POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville la permission d'ouvrir et maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan préparé par Roger Guénet, a.g., en date du 3 novembre 1961, et décrites comme suit: 218-134, 218-135, 218-136, 218-137, 218-139 et 218-140.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que les rues portant les numéros 218-1 et 218-6 de la Paroisse de Ste-Rose soient annulées.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 218 (218-127 à 133 incl. et 218 non subdivisé) de la Paroisse de Ste-Rose tel que préparé par Roger Guénet, a.g., en date du 3 novembre 1961 soit accepté.

Adoptée.

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaissant au plan préparé par Roger Guénet, a.g., en date du 3 novembre 1961 sous la description suivante: 218-133.

CONSIDERANT que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation, quant au tracé et à la largeur de ces rues;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues se trouvent à l'intérieur du projet;

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

2



H  
L.P.

Propose par M. l'échevin Marcel Lacroix  
appuyé par M. l'échevin Guy Nodin.

10 novembre 1961.

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 242, S.R.Q. 1951, d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville la permission d'ouvrir et maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan préparé par Roger Guénet, a.g., en date du 5 novembre 1961 et décrite comme suit au dit plan: 218-135.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vallancourt

Que la résolution du 2 octobre 1961 autorisant Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, à préparer les plans et estimés en vue des services municipaux dans le parc industriel soit révisée.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vallancourt

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, soit autorisé à préparer les plans et estimés en vue de la construction:

- A-) Collecteur d'égouts sanitaires no. 3 et aqueduc, à l'est du boulevard Labelle sur le boulevard Dagenais jusqu'à l'ancien "Chemin no. 11" (lot 241).
- B-) Aqueduc et égouts sanitaires et rues préliminaires sur l'ancien chemin no. 11 et les rues 241-1 et 241-11.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville soit autorisé à engager Monsieur J. P. Duimet au service du secrétariat au salaire hebdomadaire de \$60

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vallancourt

Que le conseil de ville autorise l'émission d'un permis de construction d'un poste d'essence, sur une partie du lot 138 et le lot <sup>x</sup>466, à Madame Ernest Gravel.

Adoptée.

x 466  
L.P.





"AVIS DE MOTION" est par les présent es donné par Monsieur l'échevin Henri Fleurant que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement en vue de l'exécution de travaux d'aménagement de la Plage Municipale sur une partie du lot 112.

Monsieur Georges Brûlé, président de la Ligue des Propriétaires de la Ville de Fabreville, demande au conseil l'ouverture de la 15e avenue afin de donner accès à l'Église paroissiale.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le conseil de ville soit autorisé à faire exécuter les travaux nécessaires pour l'ouverture de la 15e avenue jusqu'à la rue transversale.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que la soumission de Railway and Power Engineering Corp. au montant de \$350.00, pour changer le compresseur au puits no. 1, soit acceptée.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le conseil de ville soit autorisé à faire exécuter les travaux d'aménagement d'un laboratoire de l'usine d'épuration et que Monsieur l'échevin Henri Fleurant soit chargé de voir à l'exécution de ces travaux.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

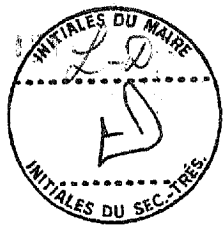
Que le conseil de ville soit autorisé à acheter un chloringateur pour les puits 1, 2 et 3.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

10 novembre 1961.



10 novembre 1961.

Que la police d'assurance de la compagnie d'assurances générales de commerce offrant les risques de feu de l'Hôtel de ville telle que présentée par M. Paul R. Lacroix, au montant de \$113.75 soit acceptée.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, soit autorisé à faire les démarches nécessaires en vue de la réparation de la pompe "FAIRBANKS -MORSE" de l'Usine d'épuration.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville autorise la Shawinigan Water and Power Co. à installer 2 luminaires de 10,000 lumens sur le boulevard Dagenais près de la rue Ingrid.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que des félicitations soient adressées à Me Jean-Noel Lavoie, N.P., M.P.P. pour sa réélection à la mairie de la Cité de Chomedey.

Adoptée.

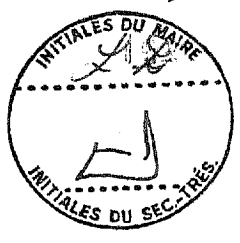
Monsieur Conrad Trudel, président du comité d'organisation des fêtes de Fabreville, soumet un rapport verbal de l'organisation. Il y fait mention que les fêtes auront lieu les 25 et 26 novembre prochains. Toute la population de la Ville est invitée à participer à ces manifestations, en particulier le 25 novembre alors qu'il y aura:

Bénédiction de l'Hôtel de ville et de l'Usine d'épuration et du camion à incendie,

Visite de la Ville,

Signature du livre d'or et réception civique à l'Hôtel de Ville.

Une délégation des 4 organisations des loisirs de la Ville fait part au conseil de leur demande. Le conseil de ville assure les représentants des loisirs de son appui entier et sincère et de sa collaboration la plus complète.



Et la séance est levée.

10 novembre 1961.

*Lucien Dagenais*  
MAIRE

*J. Denis*  
SEC. - TRÉS.

1er décembre 61.

PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée spéciale du conseil de ville de la Ville de Fabreville étaient présents Monsieur le maire, Lucien Dagenais, messieurs les échevins Henri Fleurant, Rola d Desjardins, Marcel Lacroix, Georges Nadon, Hormidas Nadon et Gustave Vaillancourt, formant quorum des membres du conseil sous la présidence du maire, Lucien Dagenais. Monsieur Fernand Denis, secrétaire-trésorier était aussi présent. Ladite assemblée eut lieu en la salle des délibérations de l'Hôtel de ville.

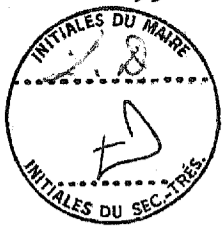
Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Chacun des membres du conseil a reçu un avis de convocation qui se lit comme suit:

- 1- Approbation des minutes de l'assemblée du 10 novembre 1961.
- 2- Autoriser Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, à préparer les plans et estimés en vue des services d'égoûts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires, - Projet Leefort no. 4.
- 3- Approbation des plans et estimés en vue des services d'égoûts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires dans le secteur industriel.
- 4- Avis de motion - ré: Règlement des services municipaux dans le secteur industriel.
- 5- Autoriser Desjardins & Sauriol, ingénieurs-conseils, à faire exécuter les travaux d'aqueduc pour desservir les écoles St-Léopold-des-Iles et St-Charles.
- 6- Approbation des comptes.
- 7- Avis de motion - ré: Alain No. 6.

ND: M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENREG. MONTREAL



Le secrétaire-trésorier passe à la lecture des minutes de l'assemblée du 10 novembre 1961.

1er décembre 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que les minutes de l'assemblée du 10 novembre 1961 soient acceptées telles que lues et déposées aux archives.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, soient autorisés à préparer les plans et estimés en vue de la construction des travaux d'égoûts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur le Projet Leefort no. 4.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, soient autorisés à faire exécuter par Spino Construction Limitée les travaux nécessaires d'aqueduc pour desservir les écoles St-Charles et St-Léopold.

Adoptée.

"AVIS DE MOTION" est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Henri Fleurant que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la construction d'égoûts sanitaires, aqueduc et entrées de garage sur les lots nos. 216, 217 et 218 - Projet Alain no. 6.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que les comptes ci-dessous énumérés soient acceptés et payés par la méthode usuelle.

Bell Telephone Co. re: Service de téléphones.....\$ 239.20  
 Block and Anderson (Canada) Ltd. re: Articles de bureau.....\$ 19.24  
 Lucien Dagenais et ses fils Ltée. re: Camion - Voirie.....\$1955.70  
 Réal Dagenais. re: Huile à chauffage.....\$ 126.75

229

ler décembre 61.

Formules Légales Provinciales Enrg. re: Papeterie.	\$ 26.36
Fournisseur Municipal Inc. re: Travaux publics....	\$ 553.62
Imperial Oil Ltd. re: Essence - département - police.....	\$ 78.65
Jean-Paul Lauzon. re: Tourbe - Usine d'épuration.....	\$ 200.00
L. Morency & Fils Inc. re: Produits sanitaires.....	\$ 530.03
Photographic Surveys (Quebec) Ltd. re: Plans de la ville.....	\$2028.28
Rapid Systems Ltd. re: Articles de bureau.....	\$ 668.91
Shell Oil Co. of Canada Ltd. re: Essence - police.....	\$ 155.12 —
Shawinigan Water and Power. re: Electricité.....	\$3420.17
"    "	\$ 55.53 —
Supellex Inc. re: Articles de bureau (ameublement).....	\$ 515.52
Thibault et Desjardins Ltd. re: Matériaux de construction.....	\$ 14.68
Viroc Concrete Produits Ltd. re: Travaux publics.....	\$ 159.12
Wilson and Cousins Co. Ltd. re: Equipement - incendie....1....	\$ 128.39
British American Oil. Co. Ltd. re: Essence.....	\$368.31
"    "	\$473.89 —
J. E. David & Fils Ltd. re: Entretien et réparations.....	\$ 104.06 —
Petite Caisse - Jean Daignault re: Remboursement.....	\$ 269.33 —
Lucien Dagenais et ses fils Ltée. re: Réparations de essence.	\$ 370.29 —
Spino Construction Co. Ltd. re: Travaux publics.....	\$ 714.57 —
Poste d'essence FABREVILLE Gas Bar. re: Essence.....	\$ 170.19 —

T O T A L: \$ 13,345.91

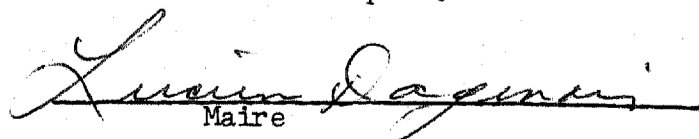
DEPARTEMENT DE LA POLICE ET DES INCENDIES.


Lucien Dagenais et ses fils Ltée. re: Réparations.....	\$ 193.49
P. E. Marchand. re: Habillement - polices.....,.....	\$ 6.15
McEwen Uniform Company. re: Uniformes - polices.....	\$ 227.58
Wilson & Cousins Co. Ltd. re: département des incendies.....	\$ 382.40
Ludger Gravel & Fils. re: Auto - police.....	\$ 144.20
Block and Anderson (Canada) Ltd. re: Papeterie.....	\$ 61.64

T O T A L \$1,015.46

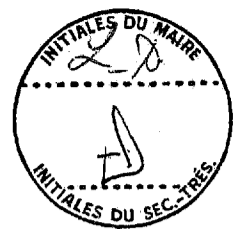
Et la séance est levée.

Adoptée.

  
Maire

  
Sec.-trés.





PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

6 déc. 1961.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de ville de la Ville de Fabreville étaient présents Monsieur le maire, Lucien Dagenais, messieurs les échevins Henri Fleurant, Roland Desjardins, Gustave Vaillancourt, Georges Nadon et Hormidas Nadon, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence du maire, Monsieur Lucien Dagenais. Monsieur Fernand Denis, secrétaire-trésorier, était aussi présent. Ladite assemblée eut lieu en la salle des délibérations de l'Hôtel de ville.

Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture des minutes de l'assemblée du 1er décembre 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que les minutes de l'assemblée du 1er décembre 1961 soient acceptées telles que lues et déposées aux archives.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le plan de subdivision d'une partie du lot no. 221 et de redivision des lots 221-221 à 221-227 incl., 221-196, 221-197, 221-235 de la Paroisse de Ste-Rose, tel que préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 16 novembre 1961 soit accepté.

Adoptée.

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaissant au plan préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 16 novembre 1961, sous la description suivantes: 221-436, 221-202, 221-203, 221-204, 221-205, 221-430, 221-431, 221-432, 221-433 et 221-434.

CONSIDERANT que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation, quant au tracé et à la largeur de ces rues;



6 décembre 1961.

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues se trouvent à l'intérieur du projet.

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 242, S.R.Q., 1941, d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville la permission d'ouvrir et maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 16 novembre 1961 et décrites comme suit: 221-436, 221-202, 221-203, 221-204, 221-205, 221-430, 221-431, 221-432, 221-433 et 221-434.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 88 et 88-1 de la Paroisse de Ste-Rose, tel que préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 29 novembre 1961 soit accepté.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le plan et l'estimé tel que préparé par Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, en vue de la construction d'un collecteur d'égoûts sanitaires no. 3 sur le boulevard Dagenais, est, et d'une conduite d'aqueduc le long de ce sous-collecteur soit accepté et que copie du plan soit envoyé au Ministère de la Santé et à la Régie d'Épuration des eaux pour approbation.

Adoptée.

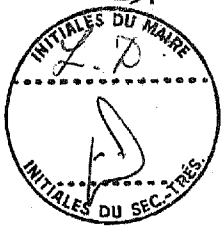
PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le plan et l'estimé, tel que préparé par Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, en vue de la construction de travaux d'égoûts sanitaires, aqueduc et travaux préliminaires de rues dans le Quartier industriel, terre 241, Projet Beaudoin no. 2, soit approuvé et que

ND: M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG., MONTREAL



copie du plan soit envoyé au Ministère de la Santé et à la Régie d'Épuration des Eaux pour approbation.

Adoptée.

6 décembre 1961.

232  
"AVIS DE MOTION" est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Henri Fleurant, que le conseil de ville de la Ville de Fabreville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la construction d'un collecteur d'égoûts sanitaires no. 3 et d'une conduite d'aqueduc le long de ce collecteur sur le boulevard Dagenais, est.

231  
"AVIS DE MOTION" est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt, que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la construction de travaux d'égoûts sanitaires, aqueduc et travaux préliminaires de rues - Projet Beaudoin no. 2.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, soient autorisés à préparer les plans et estimés en vue de la construction des services municipaux d'égoûts sanitaires, aqueduc et de rues préliminaires sur la subdivision du lot 221 au nord du boulevard Dagenais.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que Me Armand Poupart jr., aviseur légal, soit autorisé à prendre les mesures nécessaires afin de procéder à l'homologation des rues suivantes:

1e - Boulevard Frénette, de la 19e avenue à la 1e avenue incl.

2e - La rue 170-73.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que Maurice Desroches, a.g., soit autorisé à arpenter les lots des rues EDOUARD et ESTHER dont les lignes arrières de lots sont communes, afin de déterminer l'endroit exact desdites rues EDOUARD et ESTHER.

Adoptée.





6 décembre 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que les comptes du département de la police ci-dessous énumérés, soient acceptés et payés selon la méthode usuelle:

- Constable Bernard Roy. re: Surveillance et cour du coroner.....\$ 15.40 .
- Constable Henri Poirier. re: Cour du coroner et temps spécial..\$ 17.05 .
- Constable Marc Ouimet. re: Cour municipale et surveillance.....\$ 15.95 .
- Constable Bernard Paquette. re: Cour municipale.....\$ 5.50 .
- Sergent Jacques Trottier. re: Surveillance et cour de Mtl. et de la Session de la Paix.....\$ 13.05 .
- Monsieur Léopold Guay. re: Parade de maison et nettoyage de l'Hôtel de ville. Caisse populaire....\$ 28.00 .
- Monsieur Dieudonné Cléroux. re: Surveillance Caisse populaire et messe - dimanches.....\$ 22.00 .
- Monsieur Dieudonné Cléroux. re: Parade de maisons.....\$ 4.00 .
- Monsieur Henri Bertrand. re: Parade de maisons.....\$ 4.00 .
- Monsieur Jean Bertrand. re: Parade de maisons.....\$ 4.00 .
- Monsieur Honoré Rondeau. re: Inauguration - Hôtel de ville....\$ 10.00 .
- Monsieur Raymond Dufresne. re: Inauguration - Hôtel de ville...\$ 10.00 .

T O T A L: \$148.95

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville soit autorisé à vendre le lot 472 de la Paroisse de Ste-Rose à Monsieur Joseph Loda pour le prix de \$1.00.

2e Que le maire, Lucien Dagenais, et le secrétaire-trésorier, Fernand Denis, soient autorisés à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt aux conditions ci-dessus énumérées et à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

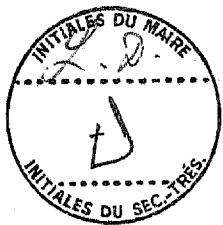
Que le conseil de ville soit autorisé à verser à Monsieur Dieudonné Cléroux une semaine de salaire pour vacances.

Adoptée.

NO: M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG., MONTREAL

*Plan  
pour  
15/12/62*



Et la séance est levée.

*Lucien Dagenais*

M A I R E

*J. Denis*

Sec.-trés.

15 décembre 1961.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée spéciale du conseil de ville de la Ville de Fabreville étaient présents Monsieur le maire, Lucien Dagenais et messieurs les échevins Henri Fleurant, Marcel Lacroix, Gustave Vaillancourt, Georges Nadon et Hormidas Nadon formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence du maire Lucien Dagenais. Monsieur Fernand Denis, secrétaire-trésorier était aussi présent. Ladite eut lieu le 15 décembre 1961 en la salle des délibérations de l'Hôtel de ville.

Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Chacun des membres a reçu un avis de convocation qui se lit comme suit:

- 1- Approbation des plans et estimés - Projet Leefort no. 4.
- 2- Avis de motion. - ré: Projet Leefort no. 4.
- 3- Approbation des plans et estimés - égouts et aqueduc - rue Edgar.
- 4- Avis de motion - ré: Rue Edgar.
- 5- Résolution amendant la résolution du 1er décembre 1961 approuvant les comptes du mois.
- 6- Résolutions approuvant les comptes.
- 7- Résolution. ré: Damage pour utilisation de terrain comme chemin d'accès à l'Usine d'épuration.
- 8- Réception des fêtes pour les employés et résolution à passer s'il y a lieu.
- 9- Approbation - règlement no. 229. ré: Projet Alain no. 6.
- 10- Résolution - ré: Assemblée des électeurs intéressés dans le règlement no. 229.
- 11- Résolution - ré: Achat de rues de Modern Northland Development - lots 116-175 et 116-176.
- 12- Avis de Motion. ré: Règlement d'annexion.



15 décembre 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le plan et l'estimé préparé par Desjardins & Sauriol, ingénieurs conseils, en vue de la construction des services d'égoûts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur le Projet Leefort no. 4 soient acceptées et que le plan ou copie du plan soit envoyé au Ministère de la Santé et à la Régie d'Épuration des Eaux pour approbation.

Adoptée.

"AVIS DE MOTION" est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la construction d'égoûts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur le Projet Leefort no. 4.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

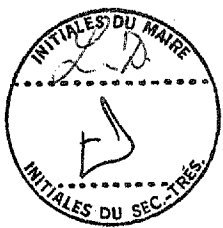
Que les minutes de l'assemblée du 1er décembre 1961 soient modifiées en remplaçant dans la résolution approuvant les comptes, la liste des comptes par la suivante:

Bell Telephone Co. ré: Service de téléphones.....	\$ 239.20
Black and Anderson (Canada) Ltd. ré: Articles de bureau.....	\$ 19.24
Lucien Dagenais et ses fils Ltée. ré: Camion - Voirie.....	\$1955.70
Réal Dagenais. ré: Huile à chauffage.....	\$ 126.75
Formules Légales Provinciales Enrg. ré: Papeterie.....	\$ 26.36
Fournisseur Municipal Inc. ré: Travaux publics.....	\$ 553.62
Imperial Oil Ltd. ré: Essence - département de police.....	\$ 78.65
Jean-Paul Lauzon. ré: Tourbe - Usine d'épuration.....	\$ 200.00
L. Morency & Fils Inc. ré: Produits sanitaires.....	\$ 530.03
Photographic Surveys (Quebec) Ltd. ré: Plans de ville.....	\$2028.28
Rapid Systems Ltd. ré: Articles de bureau.....	\$ 668.91
Shell Oil Co. of Canada. ré: Essence - police.....	\$ 33.10
Shawinigan Water and Power Co. ré: Electricité.....	\$3420.17
Supellex Inc. ré: Articles de bureau.....	\$ 396.80
	118.72
Thibault et Desjardins Ltd. ré: Matériaux de construction.....	\$ 14.68
Viroc Concrete Products Ltd. ré: Travaux publics.....	\$ 159.12
Wilson and Cousins Co. Ltd. ré: Equipement - incendie.....	\$ 128.39
British American Oil Co. ré: Essence.....	\$ 368.31

T O T A L: \$ 11,066.03  
Adoptée.

NO: M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG., MONTREAL



PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que les comptes ci-dessous énumérés soient mis à l'étude.

15 décembre 1961.

Petite Caisse - Jean Daignault..ré: Remboursement.....	\$ 269.33
J. E. David & Fils. ré: Entretien et réparations.....	\$ 104.06
Poste d'essence Fabreville Gas Bar. ré: Essence.....	\$ 170.19
Spino Construction Co. Ltd. ré: Travaux publics.....	\$ 714.57
Lucien Dagenais et ses fils Ltée. ré: Réparations.....	\$ 370.29
British American Oil Co. Ltd. ré: Essence.....	\$ 473.89
Shell Oil Co. of Canada Ltd. ré: Essence.....	\$ 122.02
Shawinigan Water and Power Co. ré: Electricité.....	\$ 55.53

T O T A L: \$2,279.88

DE PARTEMENT DE LA POLICE

P. E. Marchand Inc. ré: Habillement polices.....	\$ 6.15
McEwen Uniform Co. ré: Uniformes polices.....	\$ 227.58
Wilson & Cousins Co. Ltd. ré: Département des incendies.....	\$ 382.40
Block And Anderson (Canada) Ltd. ré: Papeterie.....	\$ 61.64
Lucien Dagenais et ses fils Ltée. ré: Auto-police.....	\$ 78.12
	115.37

T O T A L: \$ 871.26

Rejetée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que les comptes ci-dessous énumérés soient acceptés et payés selon la méthode usuelle:

Petite Caisse - Jean Daignault. ré: Remboursement.....	\$ 269.33.
J. E. David & Fisl. ré: Entretien et réparations.....	\$ 104.06.
Poste d'essence Fabreville Gas Bar. ré: Essence.....	\$ 170.19.
Spino Construction Co. Ltd. ré: Travaux publics.....	\$ 714.57.
Lucien Dagenais et ses fils Ltée. ré: Réparations.....	\$ 370.29.
British American Oil Co. Ltd. ré: Essence.....	\$ 473.89.
Shell Oil Co. of Canada Ltd. ré: Essence.....	\$ 122.02.
Shawinigan Water and Power.Co. ré: Electricité.....	\$ 55.53.

T O T A L \$2,279.88



BEPARTEMENT DE LA POLICE

15 décembre 1961.

P. E. Marchand Inc. ré: Habillement polices.....	\$6.15
McEwen Uniform Co. ré: Uniformes polices.....	\$ 227.58
Wilson & Cousins Co. Ltd. ré: Département des incendies.	\$ 382.40
Block & Anderson (Canada) Ltd. ré: Papeterie.....	\$ 61.64
Lucien Dagenais et ses fils Ltée. ré: Auto- police.....	\$ 78.12
	115.37

T O T A L:       \$ 871.26

EN FAVEUR: Messieurs les échevins: Marcel Lacroix, Gustave Vaillancourt et Henri Fleurant.

CONTRE: Messieurs les échevins Hormidas Nadon et Georges Nadon.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que Monsieur Nikolay Palyeseff présente un compte pour les dommages causés par la Ville en utilisant un de ses terrains comme Chemin temporaire pour se rendre à l'Usine d'épuration.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville soit autorisé à approprier une somme ne dépassant pas \$150.00 pour défrayer le coût d'une réception des fêtes aux employés municipaux.

Adoptée.

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture du règlement no. 229: REGLEMENT POURVOYANT A LA CONSTRUCTION D'EGOUTS SANITAIRES, ET D'UN SYSTEME D'AQUEDUC SUR PARTIE DES LOTS NOS. 216, 217 et 218 ET A UN EMPRUNT DE \$41,000.00 POUR CES FINS.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Fabreville intéressés dans le règlement no. 229 soit tenue le 22 décembre 1961 à sept heures P.M. à l'Hôtel de Ville.

Adoptée.



15 décembre 1961.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

le Que le conseil de ville soit autorisé à acheter de Modern Northland Development Corp. les rues - lots nos. 116-175 et 116-176 de la Paroisse de Ste-Rose pour le prix de \$1.00.

2e Et que le maire, Lucien Dagenais, et le secrétaire-trésorier, Fernand Denis, soient autorisés à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt, notaire, aux conditions ci-dessus énumérées et à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adoptée.

Au cours de la discussion concernant un avis de motion pour l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Ste-Rose à la Ville de Fabreville, monsieur l'échevin Hormidas Nadon déclare <sup>(1)</sup> ~~que les membres du Malibou Club ont offert \$100,000.00 au conseil de la Ville de Ste-Rose afin de faire cesser les procédures judiciaires en cours.~~

Monsieur le maire, Lucien Dagenais, ordonne au secrétaire-trésorier, Fernand Denis, d'écrire ces déclarations dans les minutes.

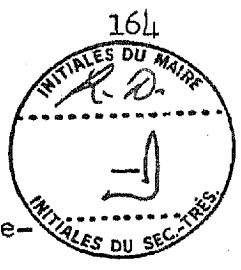
Et la séance est levée.

*Lucien Dagenais*  
MAIRE

*F Denis*  
Sec.-trés.

(1) Il paraît que les membres du Conseil de la Ville de Ste-Rose ont été offert la somme de \$100,000.00.

L.P.



PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

22 décembre 1961.

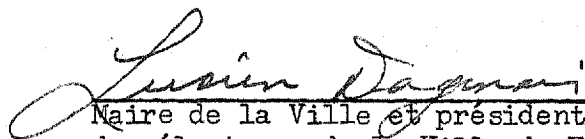
Je, soussigné, Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville, certifie qu'à une assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Fabreville intéressés dans le règlement no. 229 de la Ville de Fabreville passé le 15 décembre 1961 et intitulé:

229- Règlement pourvoyant à la construction d'égoûts sanitaires, et d'un système d'aqueduc sur partie des lots nos. 216, 217 et 218 et à un emprunt de \$41,000.00 pour ces fins.

Ladite assemblée tenue le 22-décembre 1961 suivant les dispositions de la loi pour soumettre ledit règlement à l'approbation des susdits électeurs municipaux intéressés n'ont pas demandé le vote sur ledit règlement qui a été déclaré adopté à l'unanimité par lesdits électeurs après la lecture dudit règlement et de la loi.

Donné sous mon seing à la Ville de Fabreville ce 22e jour de décembre mil neuf cent soixante et un.

(signé)

  
Maire de la Ville et président de l'assemblée des électeurs de la Ville de Fabreville.

PROVINCE DE QUEBEC

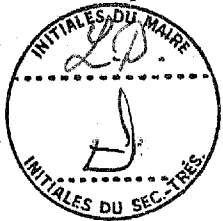
VILLE DE FABREVILLE

Au conseil de la Ville de Fabreville:

Les soussignés ont l'honneur de faire rapport qu'à une assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Fabreville convoquée par avis public et tenue en la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville, située sur la Montée Montrougeau, le 22 décembre à sept heures de l'après-midi sous la présidence du maire Monsieur Lucien Dagenais, agissant comme tel aux fins de soumettre à l'approbation desdits électeurs le règlement no. 229 du conseil de ville de Fabreville adopté et passé le 15 décembre 1961 et intitulé:

229- Règlement pourvoyant à la construction d'égoûts sanitaires, et d'un système d'aqueduc sur partie des lots nos. 216, 217 et 218 et à un emprunt de \$41,000.00 pour ces fins.

Le président ouvrit l'assemblée à sept (7) heures de l'après-midi et fit donner par le secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville agissant



comme secrétaire de l'assemblée, lecture dudit règlement no. 229.

Que cette lecture étant terminée, ledit règlement fut soumis à l'assemblée pour approbation.

Que durant les deux heures fixées pour la tenue de l'assemblée aucun électeur qualifié à voter sur ledit règlement n'ayant demandé la votation le président de l'assemblée a déclaré ledit règlement adopté à l'unanimité par les électeurs intéressés, conformément à la loi et a clos l'assemblée.

En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat à la Ville de Fabreville, ce 22e jour de décembre, mil neuf cent soixante et un.

(signé)

Maire de la Ville de Fabreville et  
président de l'assemblée des électeurs  
municipaux intéressés dans le règlement  
no. 229 de la Ville de Fabreville.

(signé)

Secrétaire de l'assemblée des électeurs

22 décembre 1961.

22 décembre 1961.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

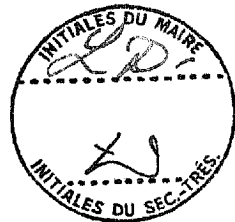
A une assemblée spéciale du conseil de ville de la Ville de Fabreville, étaient présents Monsieur le maire, Lucien Dagenais, messieurs les échevins Henri Fleurant, Roland Desjardins, Marcel Lacroix, Gustave Vaillancourt, Georges Nadon et Hormidas Nadon, formant quorum des membres du conseil sous la présidence du Maire, Lucien Dagenais. Monsieur Fernand Denis, secrétaire-trésorier était aussi présent. Ladite assemblée eut lieu en la salle des délibérations de l'Hôtel de ville.

Monsieur le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Chacun des membres du conseil a reçu un avis de convocation qui se lit comme suit:

- 1- Lecture et approbation des minutes des séances du 6 et 15 décembre 1961.
- 2- Approbation d'un plan de subdivision - P-100.
- 3- Résolution demandant autorisation d'ouvrir les rues de 50' - du plan de subdivision - P-100.
- 4- Approbation plan de subdivision lots 212 et 213.
- 5- Résolution demandant autorisation d'ouvrir les rues de 50' - du plan de subdivision lots 212 et 213.
- 6- Bonus aux employés et résolution à passer s'il y a lieu.
- 7- Patinoires: Discussion. ré: Entretien et résolution à passer s'il y





22 décembre 1961.

a lieu.

8- Octroi à l'Association Récréative de Fabreville et résolution à passer s'il y a lieu.

9- Discussion - ré: Projet d'annexion.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que les minutes du 15 décembre 1961 soient modifiées en retranchant l'avant-dernier paragraphe des minutes de cette assemblée et en le remplaçant par celui-ci: Au cours de la discussion concernant un avis de motion pour l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Ste-Rose à la Ville de Fabreville, monsieur l'échevin Hormidas Nadon déclare qu'il paraît que les membres du conseil de la Ville de Ste-Rose ont été offert la somme de \$100,000.00.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que les minutes des séances du 6 et 15 décembre 1961 soient approuvées telles qu'amendées.

Adoptée.

EN AMENDEMENT:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que les minutes des séances du 6 et 15 décembre 1961 soient mises à l'étude.

Rejetée.

EN FAVEUR: Messieurs les échevins Hormidas Nadon et Georges Nadon.

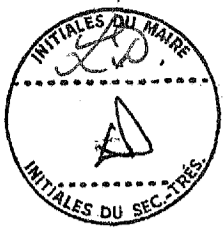
CONTRE: Messieurs les échevins Henri Fleurant, Marcel Lacroix, Roland Desjardins et Gustave Vaillancourt.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le plan de subdivision d'une partie du lot no. 100 de la Paroisse de Ste-Rose, Ville de Fabreville, tel que préparé par Maurice Desroches, arpenteur-géomètre, en date du 14 décembre 1961 soit accepté.

Adoptée.



22 décembre 1961.

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaissant au plan préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 14 décembre 1961, sous la description suivante: 100-35, 100-34, 100-42, 100-50 et 100-57.

CONSIDERANT que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante (50) pieds, mesure anglaise.

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation, quant au tracé et à la largeur des rues;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues se trouvent à l'intérieur du projet.

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 242, S.R.Q., 1941, d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville la permission d'ouvrir et maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 14 décembre 1961 et décrites comme suit: 100-35, 100-34, 100-42, 100-50 et 100-57.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

1e Que le conseil de ville soit autorisé à s'approprier la somme de \$350.00 de boni de Noël aux employés municipaux.

2e Que le maire, Lucien Dagenais, et le secrétaire-trésorier, Fernand Denis, soient autorisés à répartir cette somme selon le mérite de chacun.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que les services de Monsieur Léo Vaillancourt soient requis pour déblayer les patinoires dans la Ville de Fabreville à raison de \$10.00 par patinoire, sur demande des présidents de chaque loisirs.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt



22 décembre 1961.

Que le conseil de ville soit autorisé à verser un octroi de \$200.00 à l'Association de Récréation de Fabreville.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville autorise l'Organisation des Loisirs de St-Léopold, section Sacré-Coeur à installer une patinoire sur le Parc faisant front sur la rue Ingrid.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville autorise le paiement d'une somme de \$125.00, en dommages - intérêt pour l'utilisation d'un lot comme chemin temporaire, à Monsieur Nikolay Palyseft.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Hormidas Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que la question d'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Ste-Rose soit refusée catégoriquement et définitivement.

Adoptée.

Et la séance est levée.

*Lucien Dagenais*  
MAIRE

*Jess*  
Sec.-trés.

NO: M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG., MONTREAL